

www.ac-rennes.fr



Séminaire Dispositifs Relais

17 et 18 mai 2010

Lycée Pierre Mendès France - Rennes



l'Éducation nationale en Bretagne

académie
Rennes



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Actes du séminaire dédié aux dispositifs relais de l'académie de Rennes

Cette formation dédiée à l'ensemble des équipes (enseignants; éducateurs PJJ, CG, associations ; ASEN) des dispositifs relais de l'académie de Rennes se déroule chaque année sur 2 jours consécutifs.

La (ou les) thématique(s) retenue(s) correspondent aux choix exprimés par les équipes des dispositifs.

Pour la session 2010, le séminaire s'est déroulé les 17 et 18 mai 2010 au lycée Pierre Mendès France à Rennes que nous remercions pour son accueil de très grande qualité.

Les thématiques retenues étaient les suivantes :

1er jour : **le décrochage scolaire** :

Qu'est-ce ? Quelles stratégies peut-on mettre en œuvre à différents niveaux pour y remédier ?

- en dispositif relais

- En EPLE

- en BAPE

2ème jour :

Mieux connaître les attentes réciproques pour optimiser la performance de chacun.

Apprendre à se connaître : les attentes réciproques des équipes des dispositifs relais et des établissements supports de dispositifs relais

Les actes de cette formation traduisent la volonté de partager des expériences et de faire connaître des pratiques qui révèlent l'adaptabilité et la profusion de réponses individualisées mais aussi l'état d'esprit dans lequel s'inscrivent les établissements scolaires pour répondre au mieux à différentes difficultés ressenties par un certain nombre d'élèves.

Ce séminaire était encadré par M. Jean-Luc STRUGAREK, Inspecteur d'Académie -adjoint du Finistère, responsable académique des dispositifs relais.

Il était animé par Mmes Joëlle CARLAC'H, Provisoire vie scolaire, Delphine GUAY, conseillère technique PJJ, Nadine ROLLAND, conseillère technique PJJ.

Les intervenants :

Serge PITTIGLIO, psychologue chercheur à Rennes2

Noëlle FABRE-MADEC, principale de collègue

Véronique MARTIN-DUBOIS, proviseure-adjointe de LP

Franck GAUBERT, enseignant en dispositif relais

Nicolas LE COQ, enseignant en dispositif relais.

Cinq principaux de collèges hébergeant une classe relais ont participé à l'atelier « attentes mutuelles » :

Rolande BOSCHER

Pascale ROBERT

Magali MORVAN

Alain SAINT-DRENAN

Bertrand MLODORZIENEC

Nous remercions tous les participants à ce séminaire pour la qualité de leur réflexion et leur esprit ouvert au partage et à l'échange de pratiques qui font évoluer le système éducatif.

Séminaire de formation pour les dispositifs relais de l'académie de Rennes

17 et 18 mai 2010

1^{ère} journée : la prévention du décrochage scolaire

Matin :

9h30-10h : présentation mutuelle des participants au séminaire

10h-10h20 : les textes sur la prévention du décrochage : M. STRUGAREK, IAA du FINISTERE, responsable académique des dispositifs relais.

10h30-12h : Conférence sur le décrochage scolaire : Serge PITTIGLIO, psychologue.

12h-12h30 : échanges avec le conférencier.

Après-midi : Quelles réponses apporter au décrochage scolaire ?

14h- 15h : Dans les dispositifs relais ; les équipes de classes relais témoigneront de leur travail de lutte contre le décrochage au sein de leurs dispositifs respectifs.

15h-15h45 : Dans les établissements, par la mise en oeuvre de parcours atypiques ; ex. Mme FABRE- MADEC, principale du collège Mathurin Martin de BAUD (56) et de Franck GAUBERT enseignant en dispositif relais de LORIENT.

15h45-16h15 : Dans les BAPE ; ex du BAPE de CARHAIX-MORLAIX, témoignage de Mme MARTIN-DUBOIS du LP Tristan CORBIERE de MORLAIX.

16h15-17h00 : D'autres réponses : réflexions communes.

2^{ème} journée :

Matin :

9h-12h : Rencontre entre les équipes des dispositifs relais et les chefs d'établissement support de ces dispositifs.

Objectifs : mieux se connaître, expliciter les attentes réciproques et faciliter le travail commun grâce à plus de transparence.

Travail en ateliers - Restitution des synthèses en plénière

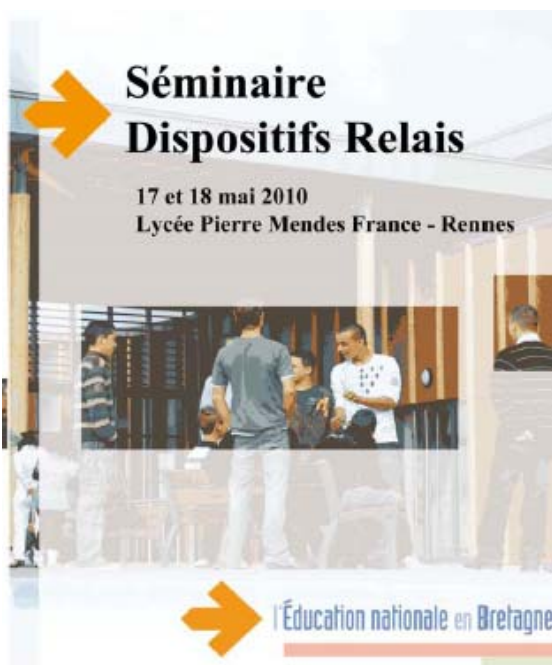
Après-midi :

14h-16h : Echanges de pratiques : des projets menés par les dispositifs relais.

Objectif : valoriser le travail ; mutualiser les pratiques pour une optimisation du fonctionnement des dispositifs.

16h00-16h30

Clôture du séminaire par Monsieur STRUGAREK et évaluation de la session de formation.



Intervention de Jean-Luc Strugarek

Inspecteur d'académie-adjoint du Finistère
Responsable académique des dispositifs relais

Formation des intervenants en Dispositifs Relais

Rennes

17 & 18 mai 2010

Intervention de Jean-Luc Strugarek - IA adjoint du Finistère
responsable académique des dispositifs relais

Programme Jour 1

- Présentations
- Prévention du décrochage scolaire
- Décrochage scolaire ?
- Quelques exemples
- Des parcours atypiques
- Réflexions

Programme jour 2

- Rencontres entre DR et CE
- Échanges de pratiques
- Clôture du séminaire

Formation des intervenants en DR

- Présentations
 - Qui ?
 - Où ?
 - Pour qui ?
 - Pour quoi ?
 - Comment ?

Formation des DR

- Prévention du décrochage scolaire

Prévention du décrochage scolaire

- Malgré des progrès sensibles ces dernières décennies, notre système éducatif n'a pas fait disparaître un noyau dur de l'échec scolaire, qui conduit environ 7% de jeunes, le plus souvent en difficulté dès le primaire et issus de milieux sociaux défavorisés, à quitter l'école sans qualification (Etat de l'école 2009)

Décrochage scolaire

Histoire

- Définition :
« Un élève quitte l'institution scolaire, abandonne ses études, arrête le cursus en cours avant qu'il ne soit terminé. »
- Repères :
 - 33% des jeunes en 1965
 - 20% en 1975
 - 12,5% en 1985
 - 6% en 2005

Décrochage scolaire

Histoire

- Repères

- Jeunes sans qualification
- Jeunes sans diplôme
- Jeunes sortants précoces

- Absentéisme scolaire

Décrochage scolaire

Histoire

- Repères
 - LOPAE (100 ; 80 ; 50)
 - Dynamique Espoir Banlieues
 - Processus de Lisbonne

— statistiques scolaires

— enquêtes Emploi

■ panels d'élèves

45 %

40

35

30

25

20

15

10

5

1965

67

69

71

73

75

77

79

81

83

85

87

89

91

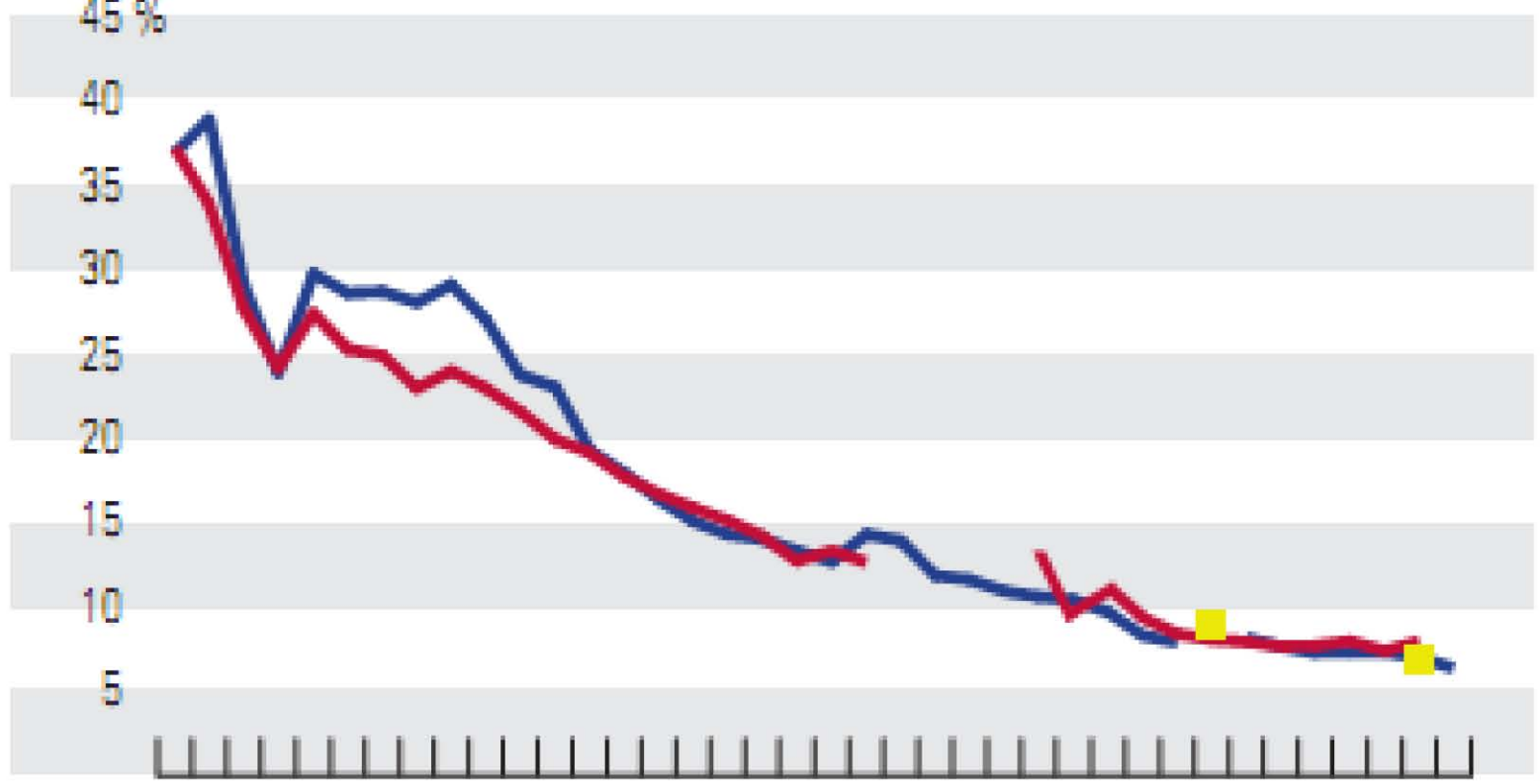
93

95

97

99

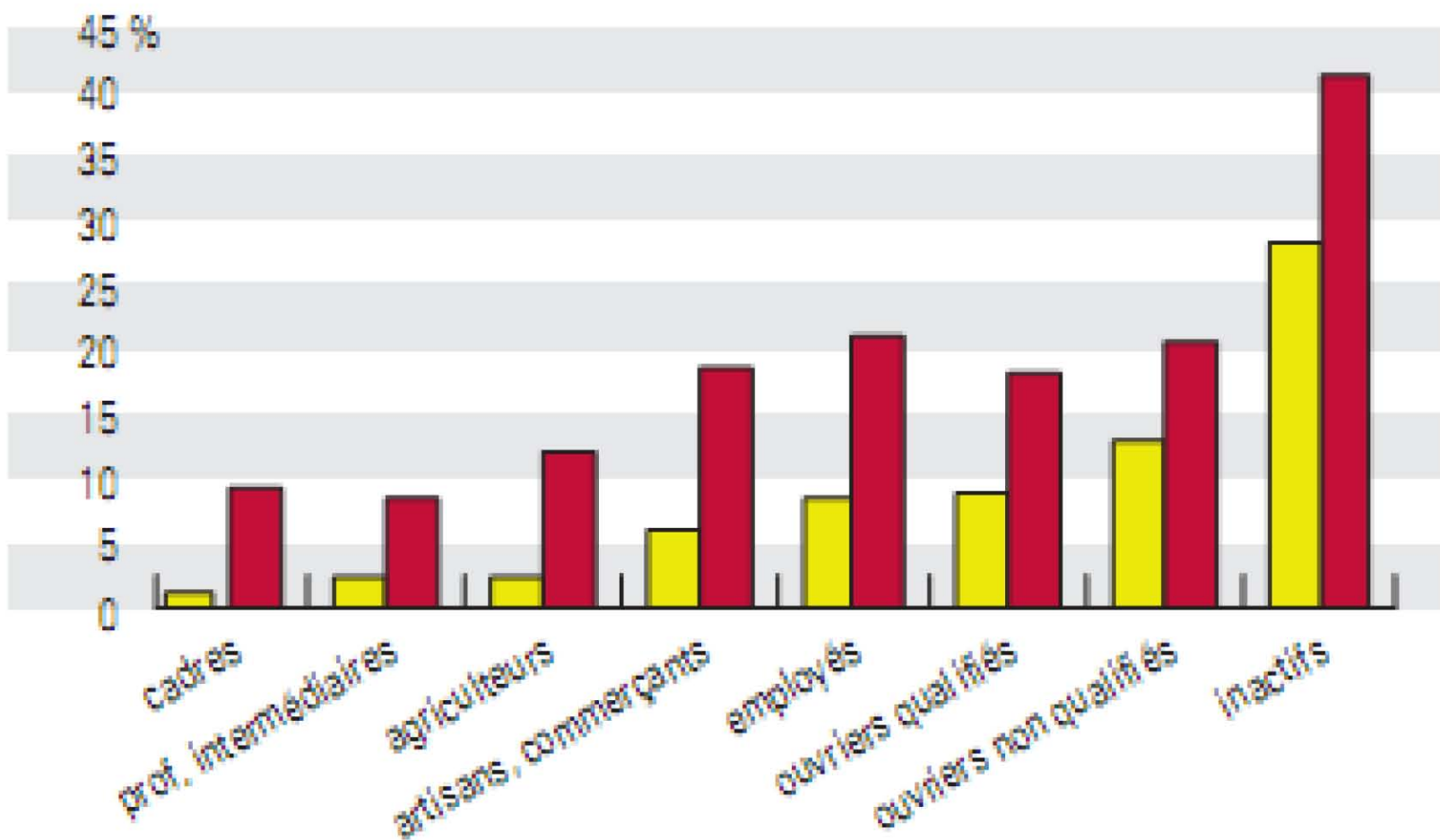
2002



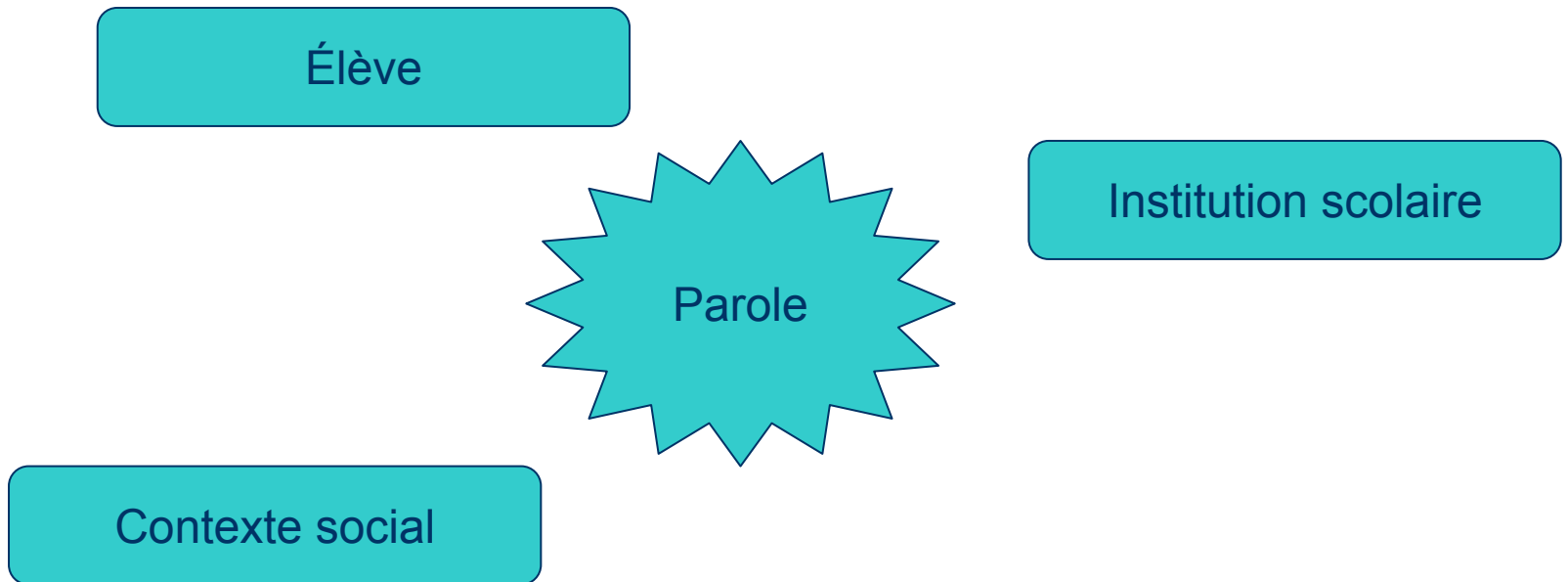
04 risque de sortir sans qualification selon l'origine sociale et les résultats scolaires

ensemble

25 % d'élèves les plus faibles en français et en maths à l'entrée en 6^e



Décrochage scolaire ?



Décrochage scolaire

Circ. Du 18 décembre 2008

- Le premier profil retenu est celui des élèves décrocheurs au sens strict, soit ceux qui ne se présentent plus dans leur établissement sans que leur situation puisse être justifiée ou ceux qui, bien que connus de l'institution ou de ses partenaires, sont en rupture durable de scolarisation.

Prévention du décrochage scolaire

Circ. Du 18 décembre 2008 (2)

- Vous pourrez étendre votre champ d'intervention au risque de décrochage couru par les élèves qui expriment un important absentéisme susceptible de nuire à leur réussite scolaire. Au-delà, dans une perspective de prévention, l'attention sera portée sur les passages de la classe de 3ème à celle de seconde, notamment professionnelle, ainsi que sur les décisions d'exclusions temporaires et définitives prises par les établissements des territoires.

Prévention du décrochage scolaire

Circ. Du 18 décembre 2008 (3)

- Recensements Education Nationale :
 - Enquêtes de rentrée
 - Suivis d'absentéisme
 - Affectations en fin de 3ème
 - Exclusions
- MGI
- Missions Locales

Prévention du décrochage scolaire

Circ. Du 18 décembre 2008 (4)

- Prévention de l'absentéisme
- Lutte contre le décrochage

Prévention de la déscolarisation

- Agir à 3 niveaux :
 - Structures
 - Orientation et Information
 - Actions pédagogiques

Prévention du décrochage scolaire

- Repérer
- Mettre en place un suivi individualisé
- Construire des réponses adaptées
- Prendre en charge les élèves exclus

Prévention du décrochage scolaire

- Mesurer l'importance du phénomène
- Disposer d'une vision d'ensemble au plan local
- Susciter des actions partenariales adaptées
- Mutualiser les informations sur le parcours des élèves abandonnant leur scolarité
- Prévoir un accompagnement pour la totalité du parcours

Prévention du décrochage scolaire

- Préparer des réponses adaptées à la variété des situations
 - En milieu scolaire
 - Hors milieu scolaire
- Engager une action ambitieuse de communication
- Mobiliser les services de l'État

Prévention du décrochage scolaire

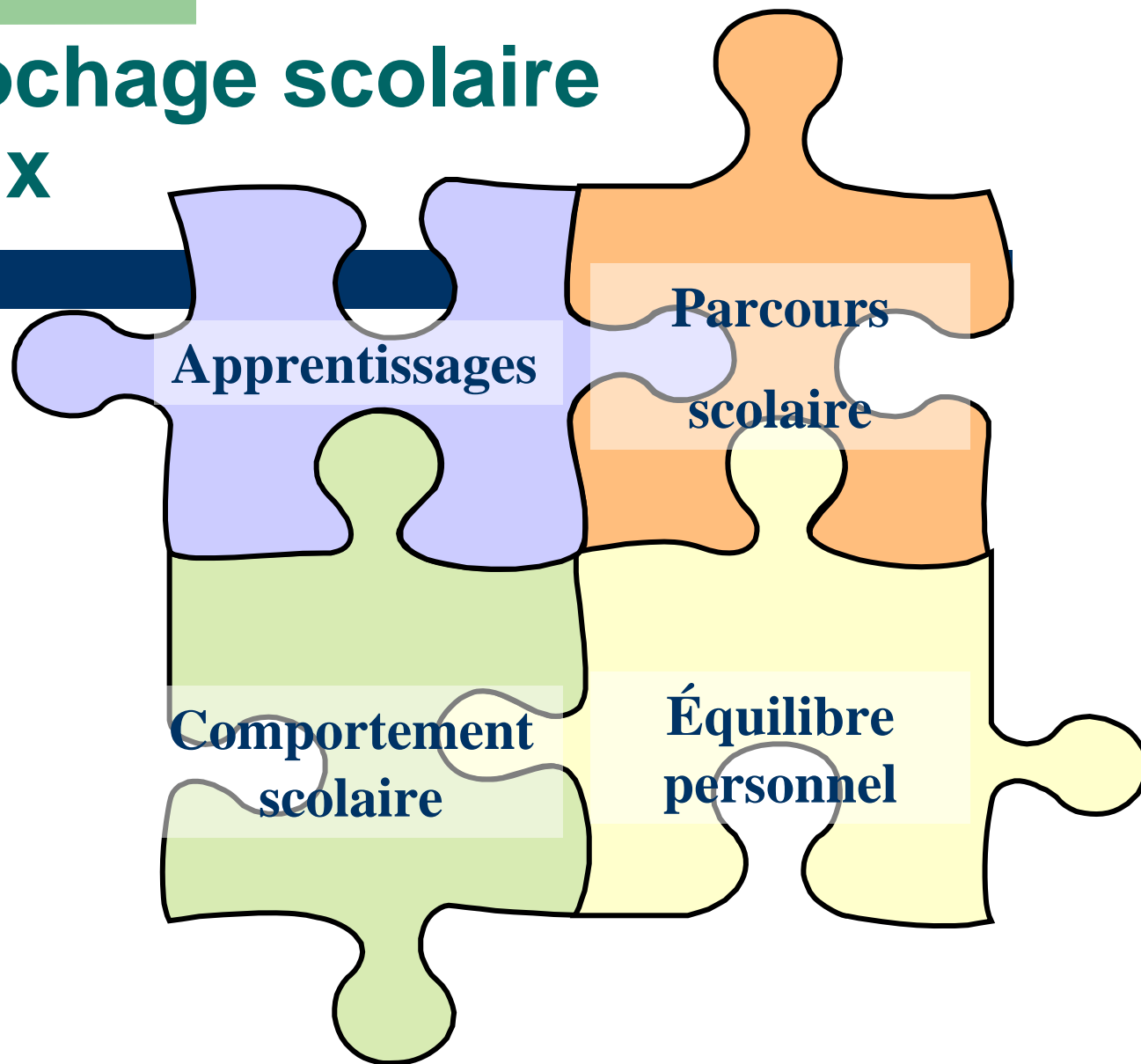
1. « Conforter le rôle essentiel de l'établissement dans la lutte contre les sorties sans qualification »
2. « Renforcer à tous les niveaux, les moyens pour ces jeunes d'acquérir les savoirs fondamentaux en lien avec le socle commun de connaissances et de compétences »
3. « Adapter l'offre de formation et les diplômes »
4. « Améliorer les procédures d'orientation et d'affectation »
5. « Mutualiser les expériences des académies »
6. « Mobiliser, à tous les niveaux, les cadres du système éducatif »

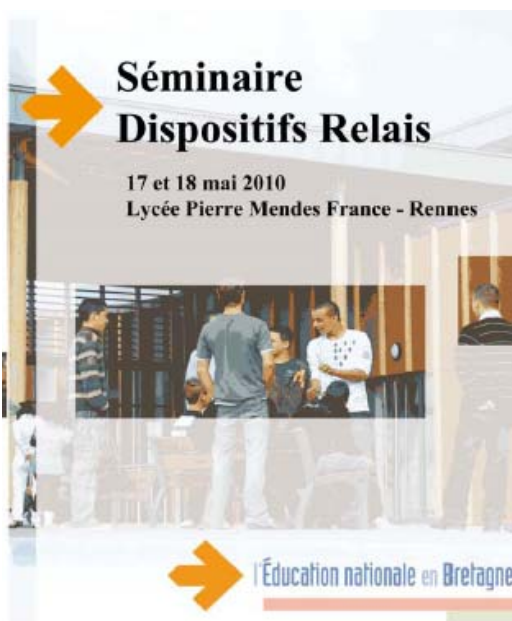
Prévention du décrochage scolaire

- Le socle commun ?

Décrochage scolaire

Enjeux





Analyse du phénomène du décrochage scolaire

par Serge Pittiglio

psychologue chercheur à l'Université de Rennes 2

Le décrochage scolaire

Analyse d'un phénomène lié à la post-modernité

Séminaire de formation pour les dispositifs relais

Académie de Rennes

17 mai 2010

“La modernité correspond, métaphysiquement parlant, au renversement de la logique ancienne qu’exprimait le principe d’individuation : partir du général pour le particulariser. A l’opposé de cette démarche, la modernité pose le singulier au départ, afin de l’universaliser. C’est de cela qu’est fait au plus profond notre sens de l’individu.”

Marcel GAUCHET

(“Essai de psychologie contemporaine”, Le débat, N°99, mars-avril 1998).

Les trois âges de la personnalité :

1/ Personnalité traditionnelle : incorporation de l'univers traditionnel, personnalité à honte dans une société à honneur... Autorité et coutume. Pas de tension entre le point de vue de l'individu et le point de vue de l'ensemble social

2/ Personnalité moderne : intériorisation des normes collectives, personnalité à surmoi, à culpabilité et du devoir... Règle et droit. Tension entre le point de vue de l'individu et le point de vue de l'ensemble social

3/ Personnalité contemporaine : effacement de la structuration par appartenance, perte du sentiment de l'obligation et du sens de la dette.
Figures du héros et de la victime

Apparition des pathologies narcissiques... Troubles de l'identité, peur des autres, trouble sur l'axe de l'agir.

La tradition est ce qui fait le lien entre passé et futur.

Elle délivre les règles du vivre ensemble entre les générations.

La tradition assure la transmission de la manière d'être au monde dans chaque culture.

La tradition s'incorpore dans la société traditionnelle.

La tradition s'intériorise dans la société moderne.

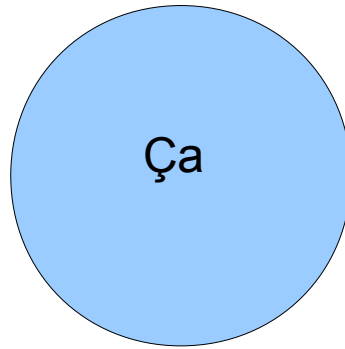
La tradition prépare la reconnaissance de l'autorité : elle permet d'accéder à une organisation non symétrique du lien social.

À l'âge de la personnalité contemporaine quelque chose n'opère plus

Sans tradition au sens fort, il y a perte de l'autorité...

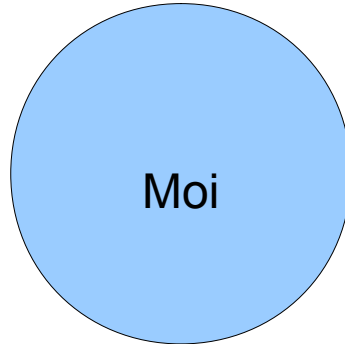
"Puisque l'autorité requiert toujours l'obéissance, on la prend souvent pour une forme de pouvoir ou de violence. Pourtant l'autorité exclut l'usage de moyens extérieurs de coercition ; là où la force est employée, l'autorité proprement dite a échoué. L'autorité, d'autre part, est incompatible avec la persuasion qui présuppose l'égalité et opère par un processus d'argumentation. Là où on a recours à des arguments, l'autorité est laissée de côté. Face à l'ordre égalitaire de la persuasion, se tient l'ordre autoritaire qui est toujours hiérarchique."

(Hannah ARENDT, Crise de la culture, ré-édition folio essais 2006, p.123)



Processus primaires
Principe de plaisir
Satisfaction immédiate

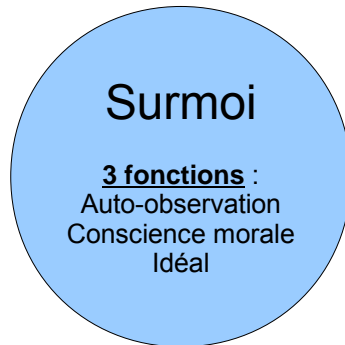
Processus secondaires
Principe de réalité
Contraintes espace et temps



Nature

Corps

Arts



Culture

Cour des comptes

L'éducation nationale face à l'objectif
de la réussite de tous les élèves – mai 2010

13 rue Cambon 75100 PARIS CEDEX
01 - tel : 01 42 98 95 00 - www.ccomptes.fr

Un modèle inadapté

Alors que le code de l'éducation, dès son premier article, affirme que « *le service public d'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves* », ce postulat ne se vérifie pas dans les faits. Dans son organisation actuelle, **l'enseignement scolaire reste encore principalement fondé sur un modèle qui était adapté à une période où seule une minorité d'une classe d'âge - 20% en 1970 - suivait tout le parcours de l'enseignement scolaire et obtenait le baccalauréat.** Il tend, de ce fait, à privilégier les élèves sans difficultés particulières, c'est-à-dire ceux qui seront bacheliers à la sortie du système scolaire et poursuivront des études supérieures, soit seulement un peu plus de la moitié de chaque classe d'âge.

(Page 166 du rapport)

Certes, il ne peut être fait reproche au ministère de l'éducation nationale de n'avoir pas cherché à engager des politiques de lutte contre l'échec scolaire, mais ces dispositifs successifs ont vite montré leurs limites, parce qu'ils s'inscrivaient dans une organisation scolaire inchangée.

(page 167 du rapport)

En définitive, c'est moins en raison des réformes ministérielles que grâce à l'implication personnelle des enseignants et des autres agents de l'éducation nationale que les politiques éducatives peuvent aujourd'hui se concrétiser au plus près des besoins des élèves. C'est le recours à l'imagination et aux bonnes volontés, ainsi qu'éventuellement à un aménagement parfois peu réglementaire du service des enseignants, qui permet au système scolaire de fonctionner en dépit de ses contraintes et de ses rigidités. Cet état de fait démontre le dévouement remarquable des acteurs de l'enseignement scolaire, mais il révèle également une faiblesse majeure du système éducatif : la réussite d'un élève dépend en partie de l'établissement où il est affecté et des enseignants qui le prennent en charge, ce qui constitue un puissant facteur d'inégalité.

(page 169 du rapport)

En fait, la France n'a pas su redéfinir les structures et les procédures de son système éducatif pour que la « massification » de l'enseignement aboutisse à une réelle démocratisation. Une telle ambition n'a pu réellement prendre corps, faute d'une révision d'ensemble de l'organisation de l'enseignement scolaire. **En témoigne ainsi une conception rigide de l'enseignement qui ignore largement les missions éducatives autres que celle de la transmission de connaissances disciplinaires.** En témoignent tout autant les lacunes qui affectent le suivi des élèves durant leur parcours scolaire.

(page 169 du rapport)

La nécessité d'un arbitrage entre les différentes dépenses du système scolaire est en outre illustrée par le décalage entre certains effets d'affichage et la réalité effective des mesures : ainsi, la proportion de collégiens bénéficiant de PPRE est trois fois inférieure à la proportion de sorties du système scolaire sans diplôme, ni qualification ; de même, l'éducation prioritaire ne se traduit que par une diminution moyenne de deux élèves par classe au collège, ce qui ne permet pas un traitement individualisé systématique de la difficulté scolaire ; enfin, seul un élève sur quatre relevant de l'éducation prioritaire peut bénéficier de mesures d'accompagnement éducatif, alors que ce dispositif devrait être prioritairement développé dans ce secteur.

(page 170 du rapport)

Perspectives de travail

1/ Rencontrer la famille avec l'enfant pour travailler à une définition partagée des difficultés rencontrées

Notion d'alliance

Perspectives de travail

2/ Poser le problème selon 3 axes, pédagogique, éducatif et thérapeutique.

Principe d'une construction commune

Perspectives de travail

3/ Élaborer un projet qui offre des solutions possibles par rapport à ces 3 axes

Présentation des possibles

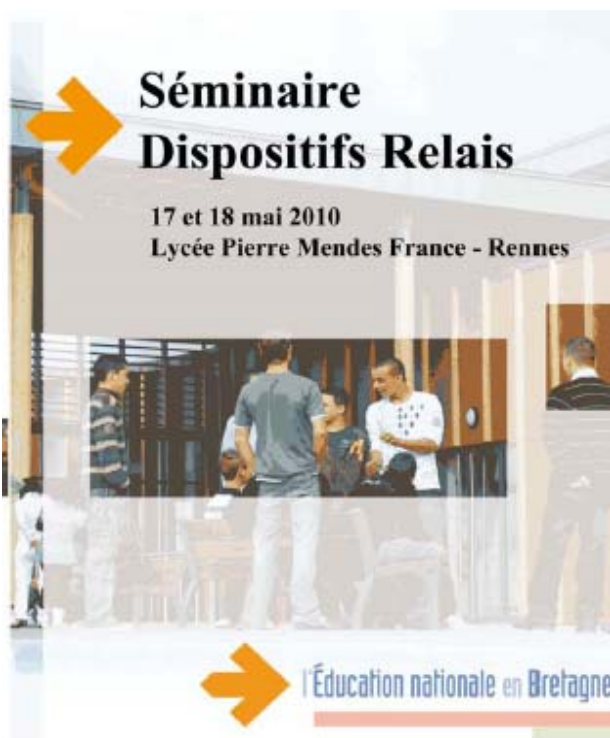
Perspectives de travail

4/ Associer des personnes ressources selon une modalité définie avec la famille

Notion de réseau et de compétences complémentaires

Perspectives de travail

5/ Maintenir des temps de régulation et de bilans sur l'évolution de la situation



Des réponses pour prévenir le décrochage scolaire

- des parcours atypiques en collège
- l'aide des dispositifs relais
- une action commune au Bape de Carhaix-Morlaix
- un exemple d'action en lycée professionnel à Morlaix

Réflexions sur les parcours atypiques mis en place pour des jeunes décrocheurs dans un collège

Voici quelques exemples de parcours atypiques proposés à des élèves de l'établissement, en relation avec des partenaires :

D'abord quelques observations : Les parcours atypiques mis en œuvre dans ce collège ont touché des élèves aux caractéristiques suivantes :

PCS : Milieux défavorisés, voire très défavorisés

Elèves qui vivent avec leurs deux parents – une exception maman décédée-

Jeunes pour la plupart a-scolaires ou dont le niveau scolaire est très faible

Problèmes comportementaux, sociaux

Niveau scolaire : 2 élèves de 3^e ; 2 de 4^e ; 1 de 5^e ; 1 de 6^e

Cas très différents : phobie scolaire, exclusion d'établissement, mesure judiciaire(MAJE), enfant du voyage dont les parents deviennent sédentaires, refus de scolarité, problèmes comportementaux (sans handicap intellectuel)

Voici quelques exemples de parcours qui ont été réalisés :

Niveau 3^eme:

- 1) Refus de scolarité : Le jeune homme dont la maman est décédée récemment multiplie les comportements difficiles, à l'école et en dehors. Il est suivi de près par les services de gendarmerie et en grande détresse sans vouloir le montrer. Il refuse toute idée d'obéissance. Son parcours scolaire est normal mais son niveau est très faible (par refus de travail) voire inexistant. Sa présence au collège est épisodique et ses absences sont couvertes par le père. La mesure d'aide AEMO s'est soldée par un échec : refus du père.

Le jeune affronte en permanence les adultes et ne respecte pas le règlement intérieur.

En quoi le parcours atypique a-t-il consisté ?

- Mise en place de différents stages dans différents corps de métiers en collaboration avec un dispositif relais afin d'envisager un apprentissage.
- Puis, au collège conseil de discipline avec prise en charge totale par le dispositif relais

2) Pour un élève ayant une mesure judiciaire : MAJE-(+ violence du jeune)

Problème des conditions d'insertion dans un EPLE .

En quoi a consisté le parcours atypique ?

Mise ne place de cours de récupération d'un minimum de niveau scolaire. Surveillance étroite. Parents qui se déchargent sur l'institution, chargée d'après eux, de remettre « sur les rails » leur enfant.

Les problèmes liés à cette mise en œuvre

Trouver des professeurs volontaires pour assurer des cours de rattrapage. Assurer les conditions de ces récupérations ? (pas de relations élève/prof seul à seul ; suivi des cours ; évaluation) Conditions à prévoir pour un retour en situation en classe et pour la passation du DNB

Dispositif très lourd à porter dans un établissement.

Niveau 4è :

- 1) Accueil d'un élève exclu d'un autre établissement scolaire : Objectif redonner confiance à l'élève, travailler avec lui son projet professionnel. Mesure d'AEMO
L'exclusion de cet élève d'un établissement lui avait permis de comprendre qu'on lui offrait une seconde chance. Le travail avec la COP a été positif.

En quoi a consisté le parcours atypique ?

L'élève a entrepris des recherches de stages en vue d'obtenir un contrat d'apprentissage.

Les parents l'ont accompagné sans toutefois faire les recherches à sa place.

Le jeune était présent deux jours par semaine dans l'établissement.

Condition de réadaptation :

Une fois tous les 15 jours je faisais le point avec les enseignants, 1 fois par mois avec l'entrepreneur, 1 fois tous les deux mois avec les parents.

En fin d'année scolaire le jeune a obtenu un contrat d'apprentissage. Il est toujours chez le même patron depuis quatre ans.

- 2) Il s'agit d'une jeune fille ayant un parcours scolaire très chaotique (+ violence de la jeune). Refus scolaire, refus de règles, milieu social très défavorisé, mesure d'AEMO dès 11ans.

En quoi a consisté le parcours atypique ?

Mise en place de nombreux stages (sur des périodes courtes) mais beaucoup se sont révélés être des échecs.

Conseil de discipline avec insertion en classe relais. Devenir ?

Niveau 5è :

- 1) Ce parcours atypique concerne un garçon enfants de gens du voyage avec un niveau scolaire difficilement appréciable à sa juste valeur. Les parents se sont sédentarisés à la suite de problèmes de santé du papa devenu polyhandicapé.

En quoi a consisté le parcours atypique ?

Un travail de fond a été réalisé avec la COP et l'assistant social pour l'orientation du jeune.

Différents stages ont été proposés en milieu professionnel puis avec un autre établissement scolaire (horticulture). Les parents disposant de peu de moyens, c'est le fonds social qui a pris en charge les déplacements. L'élève a poursuivi son parcours en 4è et 3è technologique. Actuellement il est en BEP.

Les parents se sont impliqués autant qu'i leur était possible de le faire.

Au final, une réussite pour ce jeune.

- 2) Une situation de phobie scolaire :

En quoi a consisté le parcours atypique ?

Après la classe de 6è, cet élève a été réorienté vers une SEGPA. Un travail a été mené avec la coordonnatrice de secteur, le CMPP, l'hôpital de jour, le médecin et l'équipe enseignante.

La maman et devait gérer seule les soucis et avait fini par « démissionner ».

Intégration en SEGPA réussie sur l'année de 4è mais on a constaté en suite un absentéisme récurrent.

Au final, c'est un échec.

Niveau 6è

Elève en grande difficulté comportementale mais pas de problème d'acquisition de connaissances. L'élève était néanmoins impossible à gérer dans l'enceinte d'un établissement scolaire ordinaire. L'équipe enseignante du primaire avait déjà signalé ce comportement (violent, insultant, ..) mais refus des parents d'entendre les difficultés.

En quoi a consisté ce parcours atypique ?

En relation avec un « ITEP » les parents sont mis devant la réalité après l'entrée en 6è.

Une convention fixant une intégration au sein de l'ITEP avec une insertion dans le collège d'une demi-journée.

Objectif: une réinsertion progressive dans l'année scolaire, au sein de sa classe d'origine avec objectif une réintégration totale en septembre 2010 en 6è. Cet élève est d'âge normal.

Les constats sur ce parcours atypique :

Beaucoup de difficultés et de travail ;

Difficultés de compréhension de la part des élèves de la classe prioritairement, et des autres aussi. Difficulté d'évaluation de l'élève, difficulté pour lui, notamment de se sentir élève du collège à part entière.

Beaucoup de travail : une enseignante référente volontaire qui communique toutes les semaines avec l'ITEP, des commissions de suivi régulières, un bilan tous les deux mois (réunion entre l'enseignante référente, les différents acteurs du collège-vie scolaire enseignants, AS, Infirmière, CE)

A l'heure actuelle, ce jeune est intégré deux demi-journées par semaine. Son insertion définitive va être très difficile voire impossible.

Questionnements :

- Le suivi des élèves ? Par qui ?
- Comment apprécier l'impact réel des parcours ?
- Dispositif très lourd parfois pour réunir tous les intervenants
- Quid du niveau scolaire général surtout après de longs séjours en stage ? Suivi en stage et évaluation ?
- Et le retour des élèves au sein d'une classe se révèle parfois compliqué.

Remarques :

- 1) Décrochage scolaire : Peut-on l'éviter réellement ? Quelle que soit la solution retenue, il n'y a pas de solution miracle car chaque élève, chaque famille est différente. Cela ne peut être que du « cas par cas ».
- 2) De plus, après une ou plusieurs périodes plus ou moins longue, il est difficile de réintégrer l'élève au sein de sa classe originelle. J
- 3) e préfère dire que le décrochage scolaire n'est pas forcément irrémédiable. Il peut être ponctuel ou définitif par rapport à l'établissement d'origine mais par forcément irrémédiable dans l'avenir de l'élève. **Le tout est de redonner du sens à l'école pour cet élève.** Les périodes d'observations en entreprise ou en dehors du collège, doivent lui permettre de comprendre qu'il a besoin des savoirs, de l'éducation en général, pour accéder au professionnel. **Donner du sens et redonner confiance doivent être les maîtres mots.**
- 4) Tous les parcours que j'ai pu entreprendre avec les jeunes se sont révélés plutôt positifs lorsque **la famille soutenait** son enfant, **l'accompagnait**. Là où le dialogue s'instaure avec les familles, on a une chance de réussir une *certaine intégration*. Est-ce suffisant ? La scolarité étant obligatoire jusqu'à 16 ans, il n'est pas évident de trouver des solutions différentes de l'accès jusqu'à la troisième. Or, l'école est parfois un carcan insupportable pour certains élèves Cela montre aussi les limites de l'institution.
- 5) Il faut reconnaître que ce type de parcours mobilise beaucoup d'énergie, l'école et les partenaires, la famille, les professionnels... et que, bien souvent ce sont les chefs d'établissement qui s'engagent et qui font le suivi de ces jeunes parce qu'ils sont convaincus que même s'il n'y a qu'un seul élève qui puisse en tirer bénéfice, il faut l'aider et donc mettre en œuvre ce parcours.

Comment un dispositif relais DR peut-il contribuer à la prévention du décrochage scolaire ?

Un exemple d'expérience menée à QUIMPERLE (29)**Résumé de l'intervention de Monsieur LE COQ du Dispositif relais de QUIMPERLE**

Le dispositif relais de Quimperlé est situé en centre ville, en dehors des murs d'un EPLE. L'année est construite en 5 périodes. De ce fait, il existe des périodes courtes (d'une semaine) entre les différentes périodes sans élève dans le dispositif relais

L'équipe du dispositif relais a réfléchi à l'utilisation optimale de ces temps pour mettre en place une prévention du décrochage scolaire auprès des familles et des établissements et met en place pendant les périodes de transition entre deux périodes de scolarisation, une cellule de médiation ouverte au public. Il s'agit de temps d'écoute, de prévention faite auprès des familles.

Une information est faite dans les établissements du secteur et les familles prennent rendez-vous elles-mêmes avec l'équipe du dispositif.

Pour le moment, une famille a été reçue deux fois en présence de son enfant et cela a contribué à rassurer l'élève.

Apparemment, l'équipe souhaite continuer ce travail de prévention et de médiation en quelque sorte.

Une autre expérimentation : celle du dispositif relais de LORIENT. L'enseignant, Monsieur GAUBERT avait déjà mis en œuvre cette expérience dans un autre DR du département à PONTIVY, où il enseignait jusqu'à l'année dernière.

La majorité de son temps est consacrée à la classe relais mais il réserve, en accord avec l'inspection académique, quelques heures au travail d'accompagnement et d'aide à la réflexion des équipes d'établissement qui le sollicitent pour essayer de maintenir les élèves qui posent problème dans leur établissement d'origine et pour faire en sorte qu'il y ait une prise en charge commune par l'équipe éducative et pédagogique de l'établissement.

Ce travail de prévention permet de favoriser le maintien dans la structure d'origine ou au moins de maintenir un lien avec l'équipe de l'établissement, pour optimiser le retour de l'élève après la scolarisation en DR

Il constate qu'il a donc affaire à 2 publics très différents : les élèves pour lesquels il y a des possibilités d'action au sein de leur établissement et pour lesquels la rupture avec l'établissement est parfois évitée et les élèves qui sont scolarisés en DR. Ces derniers sont souvent des élèves à problématiques multiples qui n'ont pas d'autre alternative que la classe relais.

Il note donc une évolution de sa classe relais et il souhaite faire apparaître les deux volets de son action dans son rapport d'activité, notamment ce nouveau versant conseil/accompagnement des équipes d'établissement.

Il termine son intervention en rappelant que son objectif premier en classe relais est la resocialisation des élèves.

Prévenir/remédier au décrochage scolaire

B.A.P.E CARHAIX/MORLAIX

Les éléments déclencheurs de la démarche de travail

- **Une baisse des effectifs M.G.I. : mieux appréhender le phénomène, vérifier des hypothèses, lever des inquiétudes,**
- **Volonté de mieux prévenir les décrochages scolaires/ structurer les remobilisations**

2008-2009 : Constitution d'un groupe de travail opérationnel

- Deux personnels de direction :
 - Jean-Luc Dubois, proviseur du Lycée Paul Sérusier de Carhaix, établissement support M.G.I.
 - Véronique Martin-Dubois, proviseure adjointe du L.P. Tristan Corbière de Morlaix, coordonnatrice de la M.G.I. du B.A.P.E de Carhaix/Morlaix.
- Deux directrices de C.I.O. :
 - Arlette Julien, Carhaix
 - Frédérique Maza, Morlaix

Impulser une dynamique collective

- Exploration du problème « décrochage scolaire »
 - Analyse des activités et des pratiques de la Mission Générale d'Insertion du B.A.P.E. de Carhaix/Morlaix
 - Pistes d'amélioration du dispositif de prise en charge des « décrocheurs »
-
- Discutées en réunion de BAPE
 - Exploitées par les conseils pédagogiques des deux lycées pour élaborer une politique d'établissement (cf ex LP tristan Corbière)
 - Présentées à Mr Strugarek, IA DSDEN adjoint du Finistère

Du problème « décrochage scolaire » à la formalisation d'une démarche de prévention/régulation

➤ Identifier les

☐ Facteurs

✓ Variables

➤ Pistes d'action

En croisant analyse d'expériences de terrain et résultats de recherches (cf programme interministériel de recherche sur la déscolarisation-2003, travaux de D. Glasman, laboratoire ESCOI, Université Paris 8, laboratoire Savoirs et Socialisations, Université de Picardie)

Facteurs sociétaux

- ✓ Crise sociétale
- ✓ Critique de l'école
- ✓ Culture du zapping, de l'immédiateté
- Explicitation des finalités de l'école, des variables favorisant la réussite scolaire

Facteurs familiaux

- ✓ Déstabilisation de la structure familiale
 - ✓ Rapports problématiques à l'école
 - ✓ Environnement défavorable
 - ✓ Ressources financières
-
- Education concertée
 - Volontarisme pédagogique et éducatif
 - Mobilisation personnes/institutions
ressources

Facteurs scolaires

➤ Variables

- **Organisationnelles**
- **Cognitives**
 - **Educatives**
 - **Liées à l'orientation**

Variables organisationnelles

- ✓ Emplois du temps qui favorisent l'absentéisme
- ✓ Défauts dans le contrôle de l'assiduité et son traitement éducatif
- ✓ Défauts dans la coordination éducative, pédagogique
- Travail de fond sur les rythmes scolaires
- Formalisation d'une démarche qui va de l'alerte à la remédiation
- Temps, outils et instances de coordination, de mutualisation des informations

Variables éducatives

- ✓ Mésestime de soi (du repli sur soi à l'agressivité)
- ✓ Interactions problématiques non régulées
- ✓ Pratiques d'étiquetage, de stigmatisation
- ✓ Orientation imposée, non désirée
- Charte éducative
- Régulations des dysfonctionnements
- Etablissement accueillant, rassurant
- Politique d'orientation

Variables cognitives

- ✓ Les apprentissages ne font pas sens
- ✓ Méthodes de travail inadaptées
- ✓ Découragement par le cumul de mauvaises notes
- Pédagogie de l'encouragement. Pratiques d'évaluation valorisant les acquis
- Démarche de projet impliquant les élèves
- Modules méthodologiques
- Aménagement de parcours, passerelles

Les principes-clefs

- Combiner actions de prévention et de remédiation
- Agir sur l'ensemble des variables
- Articuler dimension individuelle et sociale
- Impliquer l'ensemble des acteurs, internes et externes, concernés; clarifier les compétences, responsabilités respectives .
- Définir un cadre et des outils communs de travail. Privilégier la clarté et la simplicité
- Mutualiser la réflexion, les ressources

Un dispositif de remédiation au niveau du BAPE

- Durée : deux semaines
 - Calendrier : septembre (non reprise du cursus), fin octobre (premiers résultats), début décembre (premier bulletin), février.
 - Par rotation : un module / an par L.P.
-
- *Contenus* : travail sur l'estime de soi, bilan de compétences, (ré)élaboration de projets, visites /stages d'observation en milieu professionnel
 - *Intervenants* : professeurs volontaires, animateurs MGI, COP, employeurs partenaires.

Un groupe de pilotage BAPE « Prévention du décrochage scolaire »

- 2009-2010 : Une seule réunion en novembre, compte tenu de nos agendas très chargés en ces temps d'intenses rénovations... et de perturbations climatiques...
- A relancer dès septembre 2010. Priorité aux moins de 16 ans

Les interrogations fondatrices sur le décrochage en collège

- ✓ Quelle efficacité des P.P.R.E. et mesures d'accompagnement éducatif ?
- ✓ La classe-relais : à quelles conditions?
 - Accès difficile pour les collégiens ruraux
 - Rupture dans les apprentissages scolaires et sociaux
- ✓ Quelle prise en charge d'élèves souffrant de pathologies relevant de la psychiatrie ?

Phase 1: Etablir un diagnostic du décrochage en collège

- Caractériser la population d'élèves et des facteurs contribuant au décrochage (étendue, variété des profils, des besoins)
- Procéder à un repérage des pratiques qui contribuent à la reprise d'un parcours de réussite

Des questions-clefs

- Quel dispositif d'alerte et de suivi efficaces des décrochages ?
- Quel rôle, quelle complémentarité des dispositifs-relais ?
- Quelles modalités d'évaluation ?

Un exemple de démarche « Pour une scolarité réussie pour tous les élèves »- Lycée professionnel Tristan Corbière, Morlaix

Travail initié dans le cadre du conseil pédagogique, à partir d'un cadre commun faisant ressortir quatre registres d'action prioritaires

➤ Finalités :

- *Concevoir une politique d'établissement visant une formation professionnelle, culturelle et citoyenne de qualité pour tous les élèves, leur appropriation positive des études et du lycée, facilitant leur insertion sociale et professionnelle, la poursuite d'études.*
- *Expliciter les conditions de la cohérence et de la cohésion de l'action collective pour faire réussir tous les élèves.*
- *Améliorer la satisfaction au travail de tous.*

➤ Quatre domaines d'action prioritaires et complémentaires :

- ✓ **Socialisation et éducation à la citoyenneté**
- ✓ **Structuration des apprentissages et coordination des enseignements**
- ✓ **Formation en milieu professionnel et partenariat**
- ✓ **Implication des parents**

Préoccupation transversale : Aménagement de parcours personnalisés

Dispositif d’intégration des secondes

- **Un temps fort d’intégration sur trois jours, autour de trois thématiques fortes (en veillant à leurs articulations).**

Idées forces :

- ✓ Concevoir un ensemble d’activités diversifiées qui :
 - conduisent les élèves à réfléchir sur les pratiques, individuelles et collectives, qui étayent la réussite scolaire, à repérer les compétences acquises/à développer et les démarches de travail qui permettent de les structurer (valoriser les potentiels, donner des repères clairs, réguler les « pratiques qui font obstacle »)
 - permettent aux professionnels de l’enseignement d’initialiser leur action sur la base d’un recueil d’informations structurées et partagées.
- ✓ Animation des séquences par un binôme enseignement général/professionnel + association des autres catégories de personnels (direction, éducation, santé, logistique)

Registre d’action	Compétences ciblées	Activités support
Socialisation	Sociales	Activités diversifiées, interactives sur la connaissance de soi, des autres, de l’établissement Explicitation des spécificités de la voie professionnelle, de la charte de fonctionnement de l’établissement. Exercices développant la maîtrise de soi, le sens du collectif, l’appropriation des règles collectives
Professionalisation	Professionnelles	Techniques de base de recherche de stage Table ronde avec des professionnels (activité commune avec des élèves de 1 ^{ère} et terminale)
Structuration des apprentissages scolaires	Cognitives Culturelles	Auto-évaluation du « vécu collège », suivi d’un débat collectif : (non)sens du travail scolaire, vie scolaire/ personnelle : sources de difficultés, vecteurs de réussite Atelier « méthodologie de travail » : bilan/conseils Bilan-Positionnement dans 3 disciplines (français, mathématiques/sciences, anglais)

BILAN Du côté des ...	Points forts	Suite à donner
Elèves	<ul style="list-style-type: none"> ○ Perception très positive du lycée, sentiment d'être accueillis, valorisés ○ Réduction sensible de l'absentéisme, des incivilités 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accentuer le travail sur l'estime de soi/le respect des autres, les mises en situation responsabilisantes ○ Partenariat avec association sur la prévention des conduites à risques
Professeurs	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accélération du processus de constitution du groupe/classe, de l'équipe pédagogique ○ Identification plus rapide des compétences à travailler, des élèves en difficulté à accompagner prioritairement 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Repenser le dispositif d'intégration sur le premier trimestre (en resserrant l'accueil sur 2 jours) ○ Mutualiser rapidement les bilans de compétence effectués dans les disciplines, mieux les exploiter collectivement ○ Réintroduire la démarche de projet pluridisciplinaire dès la rentrée

Régulation de l'assiduité et des comportements problématiques

Objectif visé : assiduité de tous, pacification des relations élèves, élèves/professeurs, appropriation positive de l'établissement

Elève assidu = vient tous les jours, est ponctuel à tous les cours, se présente muni de l'ensemble du matériel nécessaire et accomplit régulièrement le travail personnel exigé par les enseignants.

Principes clés : la réduction maximale des failles, la réactivité, l'exigence bienveillante

→ Equilibrage optimal des emplois du temps

→ Formalisation d'une charte de bon fonctionnement

➤ Explicitation du règlement intérieur

➤ Régulation rigoureuse de l'assiduité :

- **Suivi des relevés**
- **Contact sans délai avec parents**
- **Rattrapage sans délai des cours/ évaluations**

➤ Régulation éducative des comportements problématiques.

- **Une réponse graduée et cohérente aux manquements aux règles scolaires.**
- **Coordination C.P.E.- Professeurs principaux- Médiateurs de la réussite scolaire**

➤ Bilan pédagogique à un mois, puis à chaque conseil de classe

➤ Rencontre professionnels – professeurs

➤ Convention temporaire avec M.G.I. ou transition aménagée

Accompagnement personnalisé

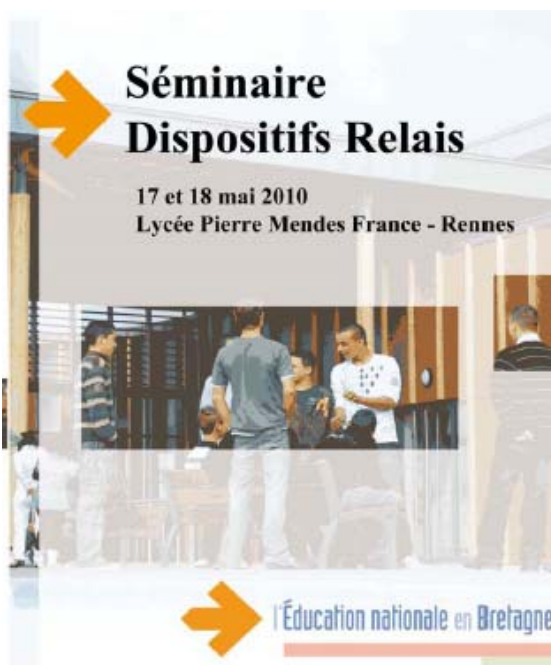
Accompagnement	En cours	Perspectives rentrée 2010
Enseignement	Enseignement professionnel/ enseignement scientifique, français, anglais, selon les filières	Banalisation d'une demi-journée permettant une organisation souple de modules par gr. de compétences/ d'activités transdisciplinaires
Parcours	Séances d'orientation active Bilan-positionnement Modules de formation préparatoires aux études supérieures a/c de janvier en classe terminale Travail inter-voies, par disciplines : connaissance réciproque des programmes, des exigences	Outils de positionnement par filière Programme gradué d'interventions de professionnels par niveau de classe Implication d'anciens élèves ayant particulièrement réussi Accompagnement à la recherche d'emploi
Socialisation	Entretien individualisé ou collectif pour les élèves/classes nécessitant un suivi rapproché	Outils permettant de mesurer les progressions et de faire circuler l'information entre collègues
Travail personnel	Prise en charge par les « médiateurs de réussite scolaire », supervisés par un professeur Salles d'auto-formation	Développer une banque d'exercices progressifs Favoriser la mutualisation des compétences entre élèves
Vie éducative internat	Activités sportives	Développer les activités culturelles Mercredi AM
Remotivation	Dispositif au niveau du BAPE In fine, pas de nécessité...	

Coordination de l'action

Existant	A revoir
Réunions-bilans au bout d'un mois par champ professionnel, instrumentées par des tableaux de suivi des classes.	Une demi-journée banalisée en octobre ?
Conseils de classe, au terme desquels sont affinés les accompagnements personnalisés, les mesures de régulation.	
Mobilisation des parents Rencontres parents/professeurs le 3 ^{ème} jour, puis mi-octobre Remise ciblée des bulletins en mains propres	Plaquette d'information « Pour une scolarité réussie » Mieux formaliser le dispositif d'alerte
Heures de vie de classe collectives	Réfléchir à une systématisation
Cellule de veille	Mieux associer les professeurs principaux

Bilan d'étape

- Réduction par cinq de l'absentéisme sur le premier semestre – Remontée au second semestre à analyser**
- Un seul décrochage « sec » (pour emploi temporaire)**
- Quatre conventions M.G.I.**
- Diminution sensible des incidents**



Circulaire ministérielle relative à la Mesure d'Activité de Jour

Circulaire du ministère de la Justice
et du ministère de l'Éducation nationale de 2008



Ministère de la justice

**Direction de la protection judiciaire de la
jeunesse**

Ministère de l'éducation nationale

**Direction générale de l'enseignement
scolaire**

Le ministre de l'éducation nationale

La garde des sceaux, ministre de la justice

à

Mesdames et Messieurs les rectrices et
recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs d'académie, directrices et
directeurs des services départementaux de
l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale chargés
de circonscription du premier degré

Mesdames et Messieurs les proviseures et
proviseurs de lycée

Mesdames et Messieurs les principales et
principaux de collège

Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs régionaux de la protection
judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs départementaux de la protection
judiciaire de la jeunesse

**NOTE COMMUNE N°
d'activité de jour (MAJ)**

DGESCO/PJJ/ du

2008 relative à la mesure

Tout mineur faisant l'objet d'une mesure judiciaire doit poursuivre une scolarité ou une formation professionnelle afin de continuer à acquérir des connaissances et des compétences qui soient validées.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance introduit dans l'ordonnance du 2 février 1945 une nouvelle mesure éducative, la mesure d'activité de jour (MAJ). Définie au nouvel article 16 ter, elle consiste « *dans la participation du mineur à des activités d'insertion professionnelle ou scolaire soit auprès d'une personne morale de droit public, soit auprès d'une personne morale de droit privé exerçant une mission de service public ou d'une association habilitées à organiser de telles activités, soit au sein du service de la protection judiciaire de la jeunesse auquel il est confié* ».

La mesure d'activité de jour offre une alternative ou une complémentarité aux mesures éducatives judiciaires de milieu ouvert ou de placement.

Un décret en Conseil d'Etat n°2007-1853 du 26 décembre 2007 publié au JO le 29 décembre 2007 précise les modalités d'application de la mesure d'activité de jour.

Les modalités de mise en œuvre et d'exécution de cette mesure par les services et établissements de la Protection judiciaire de la jeunesse sont définies dans une circulaire d'application de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) en date du 18 février 2008 parue au BO du ministère de la Justice n° 2008-02 du 30 avril 2008. Le décret et la circulaire sont joints en annexe.

Il convient d'articuler l'application de la MAJ avec les dispositions prévues par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École.

I) Public concerné

La mesure d'activité de jour est une mesure éducative pénale prononcée par le magistrat ou la juridiction pour mineur à l'encontre d'un mineur, auteur ou présumé auteur d'une infraction pénale (délit), âgé de 10 à 18 ans. Les mineurs concernés rencontrent souvent des difficultés scolaires sérieuses et des problèmes importants de comportement. Certains de ces mineurs sont déscolarisés ou en voie de déscolarisation.

II) Nature de la mesure

La mesure d'activité de jour ne remet pas en cause la scolarité ou la formation car elle est mise en place en dehors du temps scolaire ou de formation. Elle doit être compatible avec la poursuite d'une scolarité ou la réintégration dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle, tout en favorisant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté. Elle répond aux principes gouvernant la justice des mineurs, tels que la primauté de l'éducatif et l'individualisation de la réponse pénale. Le non respect de la mesure peut entraîner, sur décision du juge, des réponses éducatives ou des sanctions pénales graduelles pouvant aller jusqu'à la détention.

L'adhésion de l'élève et de ses parents ou de son représentant légal doit être recherchée car elle constitue un des facteurs essentiels de réussite du projet. Les personnels enseignants et éducatifs veilleront à dialoguer avec le mineur et ses parents ou son représentant légal, à les associer aux différentes étapes de la mesure et lors de l'élaboration des différentes conventions prévues dans la présente note.

III) Mise en œuvre et exécution de la mesure d'activité de jour

La durée totale de la mesure d'activité de jour ne peut excéder douze mois.

Elle comprend deux modalités d'intervention, la première appelée « mise en œuvre » et la seconde dite « exécution ». Ces deux modalités peuvent se dérouler au sein du même service ou au sein de deux services différents. Lors du prononcé de la mesure, le magistrat désigne un service qui sera chargé de sa mise en œuvre et celui qui sera chargé de son exécution. Il détermine une dominante d'activité à partir de la liste établie auprès du juge des enfants.

Services compétents pour la mise en œuvre :

Le service de mise en œuvre assure le suivi du jeune tout au long de la mesure. Ces services relèvent du secteur public (SP) ou du secteur associatif habilité (SAH) de la protection judiciaire de la jeunesse :

- service territorial éducatif d'insertion (STEI) ;
- service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI) ;
- établissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI) ;
- service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) ;
- tous services et établissements spécialement habilités à ce titre par la protection judiciaire de la jeunesse.

Services compétents pour l'exécution :

Le service d'exécution met en place l'activité de jour pour le mineur afin de favoriser l'insertion scolaire ou professionnelle ainsi que l'intégration sociale :

- service territorial éducatif d'insertion (STEI) ;
- service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI) ;
- établissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI) ;
- tous services et établissements spécialement habilités par la protection judiciaire de la jeunesse pour exécuter les mesures d'activité de jour ;
- personnes morales de droit public ou de droit privé exerçant une mission de service public et associations spécialement habilitées pour prendre en charge la seule exécution de la mesure.

IV) Articulation de la MAJ avec la scolarité et la formation

a) Les mineurs scolarisés

Lorsqu'une mesure d'activité de jour est prononcée, le directeur départemental de la PJJ ou son représentant en informe l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (IA-DSDEN) du lieu de scolarisation du mineur. Cette information précise :

- l'état civil du mineur ;
- les coordonnées de l'école ou de l'établissement scolaire d'affectation ;
- le nom du magistrat compétent ;
- le stade de la procédure auquel la mesure a été prononcée ;
- la durée de la mesure d'activité de jour ;
- les coordonnées du service de mise en œuvre et le nom de son directeur.

Dès réception du dossier, l'IA-DSDEN, le transmet à l'école ou à l'établissement scolaire concerné.

Le service de mise en œuvre se met en relation avec l'école ou l'établissement scolaire du mineur afin d'envisager l'articulation entre la scolarité et la mise en œuvre de la mesure d'activité de jour, dans le respect de la décision judiciaire et du cadre scolaire.

La mesure d'activité de jour est définie en fonction des besoins du jeune, de son niveau et de sa situation scolaire. Elle se distingue des différents dispositifs d'accompagnement proposés hors temps scolaire par l'école ou l'établissement scolaire.

Pour l'enseignement du premier degré, l'IA-DSDEN (ou l'inspecteur de l'éducation nationale, par délégation de l'IA-DSDEN), le directeur départemental de la PJJ ou son représentant et les responsables du service de mise en œuvre et du service d'exécution de la

mesure (s'il relève d'un service différent) sont signataires d'une convention individuelle (modèle joint en annexe).

Pour l'enseignement du second degré, la convention prévoit les mêmes signataires (à l'exception de l'IEN) et associe le chef de l'établissement d'affectation de l'élève.

Ces conventions précisent notamment l'organisation de la scolarité, la nature de l'activité de jour, leur articulation, ainsi que les temps de concertation entre les signataires. Pour l'enseignement du premier degré, les réunions de concertation associent le directeur de l'école où est affecté l'élève.

L'élève et les parents ou le représentant légal sont associés aux différentes étapes et invités à signer la convention.

Les parents ou le représentant légal et les signataires de la convention sont informés des améliorations du comportement et des progrès scolaires de l'élève, de ses absences ou des incidents dont il serait victime ou auteur sur le lieu d'exécution de la mesure ou au cours de la scolarité. Les modalités d'information réciproque sont à préciser dans la convention.

b) Les mineurs déscolarisés ou en voie de déscolarisation

Le directeur départemental de la PJJ ou son représentant prend contact avec l'IA-DSDEN et lui transmet le dossier du jeune qui comprend les mêmes éléments que pour les mineurs scolarisés en les adaptant à la situation et complétés par :

- le parcours scolaire ;
- les éléments de la personnalité du mineur permettant de choisir le lieu de rescolarisation ;
- le souhait du jeune et de ses parents ou de son représentant légal sur les choix de reprise de scolarité ou de formation.

1) Situation du mineur soumis à l'obligation scolaire

Lorsque le mineur est en voie de déscolarisation, l'ensemble des signataires de la convention détermine les modalités de son retour à la scolarité.

Lorsque le mineur est déscolarisé, son inscription dans une école ou un établissement scolaire est réalisée selon les modalités suivantes :

- Si le mineur déscolarisé relève de l'enseignement primaire, l'IA-DSDEN (ou l'inspecteur de l'éducation nationale, par délégation de l'IA-DSDEN) prend contact avec le maire de la commune de résidence de l'enfant ; le maire lui indiquera le nom de l'école d'accueil du jeune. L'IA-DSDEN (ou l'inspecteur de l'éducation nationale, par délégation de l'IA-DSDEN) communiquera cette information aux parents ou au représentant légal et leur précisera les démarches nécessaires à l'inscription de l'enfant.
- Si le mineur déscolarisé relève de l'enseignement secondaire, dès réception du dossier, l'IA-DSDEN procède à son inscription dans un établissement scolaire.
- Si la rescolarisation du mineur est envisagée dans un dispositif de formation dispensée par un autre ministère que l'éducation nationale, l'IA-DSDEN prend contact avec les services déconcentrés de ce ministère.

L'équipe pédagogique de l'école ou de l'établissement scolaire procède à un bilan individualisé des acquis scolaires ainsi que des compétences de l'élève, eu égard aux exigences du socle commun de connaissances et compétences. Elle le transmet aux services de mise en œuvre, afin de mettre en place un parcours de formation personnalisé.

Une convention individuelle sur le modèle de la convention mentionnée précédemment pour les mineurs scolarisés est prévue.

2) Situation du mineur de plus de 16 ans

Si le service de mise en œuvre envisage, en concertation avec le mineur et ses parents ou le représentant légal, la reprise d'une scolarité ou d'une formation, l'IA-DSDEN procède à son inscription en établissement scolaire pour une scolarité ou une intégration dans une action spécifique relevant de la mission générale d'insertion de l'éducation nationale (MGI). Si une orientation dans le dispositif de droit commun relevant du Conseil Régional ou des services déconcentrés du ministère du travail est envisagée, une concertation avec la mission locale ou la permanence d'accueil, d'information ou d'orientation (PAIO) est organisée.

Une convention précisant les modalités de rescolarisation ou de formation du mineur est signée, selon les cas, entre l'IA-DSDEN, le chef de l'établissement d'affectation, le responsable de la formation et les responsables du service de mise en œuvre et du service d'exécution (s'ils relèvent de services différents).

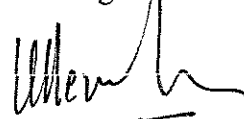
Pour l'ensemble des élèves, un rapport sur le déroulement de la scolarité ou de la formation du mineur faisant l'objet d'une MAJ est adressé à l'IA-DSDEN par le responsable de la structure où s'est déroulée la scolarité ou la formation (directeur d'école, sous couvert de l'IEN, chef d'établissement...). L'IA-DSDEN transmet ce rapport au magistrat, une copie est envoyée au service de mise en œuvre.

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice
Le directeur de la protection
judiciaire de la jeunesse

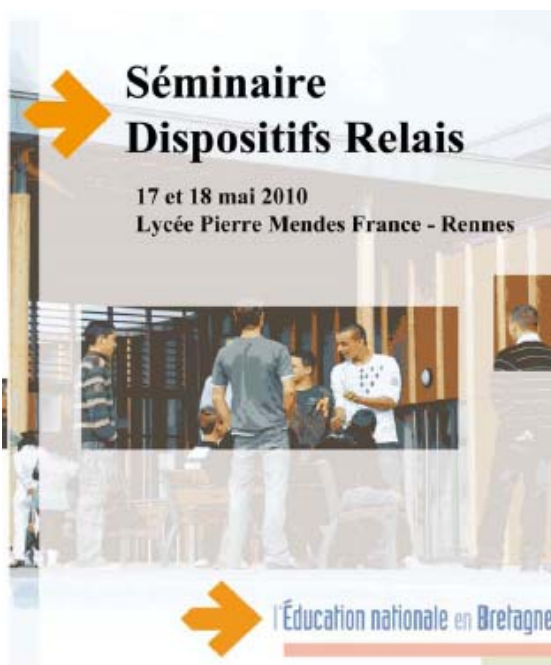


Philippe-Pierre CABOURDIN

Pour le ministre de l'éducation nationale,
Le directeur général
de l'enseignement scolaire



Jean-Louis NEMBRINI



Circulaire d'orientation relative à l'action éducative structurée par des activités de jour

Ministère de la Justice - 25 février 2009



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paris, le **25 FEV. 2009**

**DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

LE DIRECTEUR

Note à l'attention de

Mesdames et Messieurs les Directeurs interrégionaux
de la protection judiciaire de la jeunesse

Monsieur le Directeur Général de l'école nationale
de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux
de la protection judiciaire de la jeunesse

OBJET : Circulaire d'orientation relative à l'action éducative structurée par les activités de jour et ses annexes ; référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour

La présente circulaire s'inscrit dans le cadre de l'objectif 2.2 du projet stratégique national visant à renforcer l'intervention de la DPJJ en direction des jeunes confiés au pénal en garantissant la qualité de la prise en charge.

Elle formalise des références communes dans le domaine des activités de jour à partir de la réflexion et des documents issus des deux comités techniques paritaires centraux de 2008.

L'intégration sociale par l'insertion scolaire et professionnelle des mineurs est une des missions de la protection judiciaire de la jeunesse qui se décline au travers des activités de jour. Il est nécessaire, aujourd'hui, de leur donner un sens et toute leur place en tant que support d'éducation dans le cadre de la rénovation des méthodes de l'action éducative au bénéfice des mineurs les plus en difficultés¹.

Quelle que soit la mesure judiciaire d'origine, le principe d'une activité de jour structure l'ensemble des prises en charge. Tous les établissements, services et unités de la protection judiciaire de la jeunesse sont donc concernés par ces nouvelles orientations.

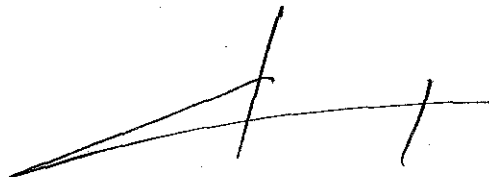
Les dispositifs d'insertion territoriaux, par manque de textes normatifs, se sont structurés autour d'initiatives locales donnant lieu à une richesse de pratiques et d'outils, mais également à une disparité dans les réponses apportées. Cette logique animée par l'offre doit glisser vers une dynamique d'adaptation aux besoins, au plus près des mineurs.

¹ Objectif 3.2.1 du projet stratégique national de la PJJ 2008-2011

Le besoin de références institutionnelles apparaît d'autant plus nécessaire que le rapport de l'Inspection des services² indique que plus d'un mineur sur cinq suivis en milieu ouvert n'est inscrit dans aucune démarche d'insertion scolaire ou professionnelle.

La présente circulaire, accompagnée du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour, fixe les orientations concernant les contenus et l'organisation des activités de jour³. La mise en œuvre de ces orientations, qui induisent de nouvelles pratiques aussi bien en hébergement, en milieu ouvert et en insertion, nécessite un travail associant l'ensemble des personnels. Il est donc possible pour mener à bien cette évolution, de la dissocier dans un premier temps, de la mise en conformité des structures aux dispositions du décret relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse⁴.

L'échéance pour la mise en conformité reste bien novembre 2009. Cependant, la structuration juridique peut, sans difficulté, être modifiée dès qu'une organisation conforme à l'orientation sur les activités de jour et l'insertion est arrêtée sur chacun des territoires.



Philippe-Pierre CABOURDIN

² Les activités de jour et d'insertion – Rapport d'évaluation – 2 février 2007

³ Ces orientations confortent les pratiques existantes en CER (cahier des charges des centres éducatifs renforcés), en CEF (note DPIJ du 25 février 2005 relative à l'organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé) et en SEEPM (note de service du 5 mars 2007 relative à l'organisation du service de l'enseignement dans les établissements pénitentiaires pour mineurs).

⁴ Décret n° 2007-1573 du 6 novembre 2007

1 - Les missions

1 – a. Les principes de l’action éducative structurée par les activités de jour

La capacité à se maintenir ou à s’inscrire dans les dispositifs de droit commun (enseignement / formation / emploi) est un objectif essentiel pour chaque mineur confié à la protection judiciaire de la jeunesse. Aux mineurs ne pouvant bénéficier d’emblée des dispositifs de droit commun, la protection judiciaire de la jeunesse propose une prise en charge éducative structurée par des activités de jour. Celle-ci est réalisée sans délai, sans qu’un projet préalable soit nécessairement requis. En tant que support de l’émergence d’un projet, la prise en charge en activités de jour est précisément enclenchée en l’absence de projet.

L’action éducative structurée par une activité de jour se définit par la construction d’un parcours personnalisé. Elle se décline en temps collectifs, dont les contenus ont une visée socialisante en cohérence avec des temps d’accompagnement individuels. La déclinaison opérationnelle de cet objectif se traduit par un emploi du temps adapté à chaque mineur.

En tant que modalité de prise en charge globale, l’action éducative structurée par l’activité de jour nécessite que les parents ou représentants légaux soient associés à l’élaboration du projet pour leur enfant.

1 - b. Les publics

On peut distinguer les mineurs qui :

- sont inscrits dans les dispositifs de droit commun ou sont en capacité de les intégrer directement,
- peuvent les intégrer avec un accompagnement éducatif,
- ne le peuvent pas dans l’immédiat.

Une grande partie des mineurs, souvent au cœur d’une problématique mêlant à la fois sentiments de méfiance, de doute ou d’échec, s’enferme parfois dans une logique de repli, de rejet ou d’opposition à tout ce qui a vocation à les encadrer. La protection judiciaire de la jeunesse doit leur attribuer un statut social, dès le début de la prise en charge dans le dispositif « accueil-accompagnement » ou dans le module des acquisitions. Il peut s’agir soit du statut d’élève, relevant du code de l’éducation, soit de celui de stagiaire de la formation professionnelle, rémunérée ou non, qualifiante ou non, relevant du code du travail (cf. annexe 1). L’action éducative structurée par les activités de jour vise au maintien du mineur dans un statut.

Un mineur relève des activités de jour soit au titre d’une mesure d’activité de jour¹, soit au titre de son parcours éducatif dans le cadre d’une mesure judiciaire le confiant à un service de milieu ouvert ou à un établissement de placement, et de façon prioritaire pour tous les mineurs suivis au pénal.

¹ Circulaire d’application dans les services et les établissements de la PJJ de la mesure d’activité de jour en date du 18 février 2008

- **Les mineurs sous mandat judiciaire**

- Les moins de 16 ans

Les mineurs jusqu'à 16 ans sont, de par la loi, soumis à l'obligation d'enseignement et ont le statut d'élève. A ce titre, ils sont intégrés soit dans un cursus scolaire ordinaire, soit dans un dispositif spécialisé. Leur accueil, à titre exceptionnel, dans un dispositif spécifique de la protection judiciaire de la jeunesse ne peut être réalisé que dans le respect de l'obligation d'enseignement. Il convient d'en définir les critères et modalités avec l'établissement scolaire de rattachement conformément aux modalités définies avec l'Education nationale².

- Les 16-18 ans

Les 16-18 ans représentent la majorité des mineurs accueillis en activités de jour. Ils ne relèvent plus de l'obligation scolaire et bénéficient peu des ressources que proposent les dispositifs de droit commun. Le cadre judiciaire doit être l'occasion de les inscrire dans un parcours d'intégration sociale et d'insertion professionnelle. Le fait que ces mineurs ne soient plus soumis à l'obligation scolaire n'empêche pas de rechercher leur inscription dans le statut d'élève.

Une concertation avec les services du conseil régional et les dispositifs locaux d'insertion et de formation doit permettre d'aboutir à une solution concrète garantissant la poursuite du parcours d'insertion, notamment pour préparer le passage à la majorité.

- **Les jeunes hors mandat judiciaire**

Elargir l'offre d'activités aux jeunes hors mandat judiciaire au pénal permet de mutualiser les moyens et les compétences et de diversifier les parcours des mineurs, qu'ils soient ou non sous mandat judiciaire. L'accueil de jeunes sans mandat judiciaire au pénal s'envisage dans le cadre d'une action du fonds social européen ou d'un partenariat construit sur la base de conventions formalisées avec des partenaires du dispositif de droit commun.³

- **Les mineurs isolés étrangers**

Pour ce public au pénal, les deux statuts peuvent être envisagés (élève ou stagiaire de la formation professionnelle). L'entrée dans un processus d'insertion doit particulièrement s'attacher à l'étude de la situation administrative en lien avec les associations d'aide aux migrants, à l'apprentissage de la langue et à l'accès aux soins.

2 - Les contenus des activités de jour

2 – a. Définition des activités de jour

Les activités de jour menées au sein des établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse sont un ensemble structuré d'actions qui s'exercent simultanément ou successivement dans les domaines du développement personnel et de l'acquisition de compétences sociales, scolaires et professionnelles.

² Inspection académique du ressort

³ Les modalités d'accueil des mineurs hors mandat judiciaire au pénal en UEAJ sont précisées dans le cahier des charges des UEAJ

Tout en éloignant le mineur de l'inaction et des systèmes bâtis entre pairs, les activités de jour contribuent, au même titre que d'autres modes de médiation, à l'apprentissage des « savoir-être » et « savoir-faire ».

La conduite des activités de jour repose sur les compétences coordonnées de l'ensemble des professionnels participant à l'action éducative. Les formations initiales et continues des personnels devront intégrer dans leurs programmes cette évolution des métiers.

Chaque activité de jour doit être reliée au dispositif « accueil-accompagnement » ou au module des acquisitions. Ce qui prévaut à travers ces deux modalités, c'est le réapprentissage des rythmes et l'acceptation de règles. Il faut garantir un contenu, un contenant, et un espace. Le mineur doit savoir qu'il est attendu tous les jours de telle heure à telle heure.

- Le dispositif « accueil-accompagnement » (cf. annexe 2) d'une durée moyenne de un à trois mois est constitué de trois phases : accueil, bilan et restitution. Il est organisé et mis en place dans tous les services, établissements et unités, exceptés les SEAT, les UEAT et les UEHD. Les mineurs provenant de l'hébergement diversifié pourront bénéficier du dispositif « accueil-accompagnement » mis en place dans les autres unités de l'établissement ou du service de rattachement.
- Le module des acquisitions (cf. annexe 3) d'une durée moyenne de six mois vise à développer des compétences dans les domaines cognitif, créatif, technique, préprofessionnel et social. Il est mis en place dans les UEAJ. En fonction des besoins repérés du mineur et de son mode d'entrée à l'UEAJ, le dispositif « accueil-accompagnement » peut être associé au module des acquisitions.

Il s'agit de distinguer d'une part l'intégration des activités de jour dans l'organisation de l'unité éducative et d'autre part le parcours du mineur dans les activités de jour :

- L'organisation de l'unité éducative
Les durées moyennes indiquées (de 1 à 3 mois ou 6 mois) intéressent l'organisation de l'unité éducative et non le parcours du mineur. Elles correspondent au déroulé du programme d'activités de jour tout au long de l'année⁴. Ce programme est décliné en séances collectives réparties sur la semaine et permet l'entrée et la sortie permanentes des mineurs. Pour garantir la pérennité de la mise en place du dispositif « accueil-accompagnement » et du module des acquisitions tout au long de l'année, l'unité éducative doit être organisée sur le principe d'activités de jour quotidiennes, quel que soit le nombre de mineurs inscrits et présents.
- Le parcours du mineur
Dès son arrivée, le mineur est accueilli dans le dispositif ou le module en cours. Selon ses aptitudes, son parcours est formalisé par un emploi du temps individualisé déterminé à l'intérieur des contenus et cadres horaire indiqués ci-dessus. Son parcours individuel comprend un nombre d'heures et une durée qui lui sont propres en fonction des activités de jour qu'il est en capacité de réaliser puis de valider à l'intérieur de l'unité éducative⁵.

⁴ Une UEAJ pourra par exemple organiser 2 modules des acquisitions sur une année (1^{er} module de septembre à février ; 2^{ème} module de mars à août) ou 3 modules (1^{er} module de septembre à décembre ; 2^{ème} module de janvier à avril ; 3^{ème} module de mai à août). Il en est de même pour le dispositif « accueil-accompagnement ».

⁵ En début de parcours, l'emploi du temps du mineur peut ne comporter que 10h sur les 27 ou 30h de la dominante. Progressivement, le nombre d'heures augmente selon son évolution.

2 – b. Modalités de l'accompagnement éducatif dans le cadre des activités de jour

L'accompagnement éducatif du mineur dans sa situation judiciaire, personnelle, familiale, sociale, sanitaire, scolaire et professionnelle, constitue le fondement de l'action éducative. Il doit privilégier l'engagement dans l'action partagée qu'est le « faire-avec » qui, en nouant action et relation éducative, permet l'établissement d'un lien.

L'entrée en activité doit faciliter l'adhésion du mineur. Son adhésion est un objectif et non un préalable. L'activité de jour revêt alors une dimension de médiation dans l'élaboration du projet individuel.

Dès le début de toute prise en charge, un emploi du temps soutenu par des activités de jour structure le quotidien de chaque mineur qui n'a aucune activité de droit commun.

Les méthodes actives appropriées sont la pédagogie différenciée, la pédagogie de projet, la pédagogie de l'alternance et la pédagogie du détour⁶. Les démarches pédagogiques retenues donnent toute leur place aux ressources du groupe de mineurs comme vecteur facilitateur des apprentissages et de la socialisation.

Des outils pédagogiques afférents sont nécessaires. La base nationale officielle de données est répertoriée dans le référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour.

3 - Organisation territoriale et organisation des unités éducatives

3 - a. L'organisation territoriale

L'organisation territoriale des activités de jour s'inscrit dans le cadre général posé par le projet stratégique national de la protection judiciaire de la jeunesse 2008- 2011.

Chaque direction interrégionale décline, d'ici 2011, dans son projet stratégique les axes du PSN et les questions liées au développement des activités de jour, structurant l'ensemble des prises en charge.

La région administrative recouvre les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la planification, de l'éducation, de la formation professionnelle et de la culture. C'est à cet échelon territorial que les intérêts des mineurs pris en charge à la protection judiciaire de la jeunesse en matière d'intégration sociale par l'insertion scolaire et professionnelle doivent être représentés.

Les fonctions suivantes doivent être représentées au niveau de la région administrative :

- fonction d'animation : déclinaison des orientations nationales en matière d'activités de jour en tenant compte des particularités locales ; coordination des politiques départementales du ressort.
- fonction de représentation : participation aux politiques partenariales, en représentation du directeur interrégional, favorisant l'inscription des mineurs pris en charge à la protection judiciaire de la jeunesse dans les dispositifs de droit commun.
- fonction de relais : assurer la remontée des besoins et des pratiques des établissements, services et unités.

⁶ Cf. Référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour

Le directeur départemental organise l'action éducative structurée par les activités de jour et en décline les modalités dans le projet départemental conformément aux orientations des projets stratégiques national et régional. Il veille à ce que les activités de jour soient mises en place dans l'ensemble des fonctions éducatives. Il favorise la lisibilité des places de mesure d'activité de jour (MAJ) à l'égard de la juridiction. Il garantit l'articulation avec les services du secteur associatif habilité et les dispositifs de droit commun, afin que les ressources territoriales mutualisent leurs actions éducatives et leurs pratiques pédagogiques⁷.

Il assure l'animation, l'impulsion, la coordination de l'action éducative structurée par les activités de jour. Ces fonctions sont relayées par les directeurs d'établissement et de service territoriaux.

3 – b. L'organisation des unités éducatives⁸

L'unité éducative de milieu ouvert

L'unité éducative de milieu ouvert met en place le dispositif « accueil-accompagnement » en application de la présente circulaire et du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour. Il s'agit de préconiser des pratiques qui renouvellent la qualité des prises en charge, notamment pour les 20% des mineurs sans activité. La mise en œuvre de ces pratiques est envisageable pour les investigations d'orientation éducative.

L'unité éducative d'hébergement collectif

L'unité éducative d'hébergement collectif met en place le dispositif « accueil-accompagnement » en application de la présente circulaire, du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour et selon les modalités définies par le cahier des charges des unités éducatives d'hébergement collectif en date du 7 avril 2008.

L'unité éducative d'activité de jour

L'unité éducative d'activité de jour met en place le module des acquisitions et, selon les besoins repérés individuels des mineurs, le dispositif « accueil-accompagnement » en application de la présente circulaire et du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour. Il n'est pas possible de structurer une UEAJ uniquement sur le dispositif « accueil-accompagnement ».

Elle peut être rattachée soit à un EPE (établissement de placement éducatif), dénommé alors EPEI (établissement de placement éducatif et d'insertion), soit à un STEMO (service territorial éducatif de milieu ouvert), dénommé alors STEMOI (service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion), soit à un STEI (service territorial éducatif d'insertion).

La création d'un STEI se justifie pour regrouper plusieurs UEAJ. De même, un STEI peut être créé à partir d'une UEAJ comportant plus de 24 places.

⁷ Par exemple, les ressources du centre d'information et d'orientation, de l'atelier pédagogique personnalisé, du bureau information jeunesse, etc... sont utilisées dès la prise en charge dans le dispositif « accueil-accompagnement »

⁸ Cf. décret n° 2007-1573 du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du service public de la protection judiciaire de la jeunesse

Une UEAJ doit comporter au minimum 24 places (cf. annexe 4) et être composée d'une équipe pluridisciplinaire constituée d'un responsable d'unité éducative, de professeurs techniques (3 ETP), d'éducateurs (2 ETP), d'un adjoint administratif (0.5 ETP) ainsi que de professionnels issus des champs de la santé physique et mentale et/ou des domaines techniques (adjoints techniques). Ces temps sont à définir dans le projet pédagogique. Le directeur de service partage son temps entre l'UEAJ et le service de rattachement. Ces normes garantissent aux mineurs le respect de leur statut d'élève ou de stagiaire de la formation professionnelle, et permettent de leur garantir les contenus correspondant à leur statut dans un cadre sécurisé.

ANNEXE 1 : Le statut de stagiaire de la formation professionnelle

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse bénéficie d'un agrément national délivré par le ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. A ce titre, les mineurs âgés de **16 ans et plus** (sous mandat judiciaire ou hors mandat dans le cadre de conventions partenariales) peuvent être **stagiaires rémunérés ou non rémunérés** de la formation professionnelle.

Le CNASEA, centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, est un organisme payeur qui finance, pour les publics de la protection judiciaire de la jeunesse, la couverture sociale et la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

La protection judiciaire de la jeunesse inscrit le mineur dans ce statut dès le début de la prise en charge dans le dispositif « accueil-accompagnement » ou dans le module des acquisitions.

Tous les mineurs sous mandat judiciaire qui relèvent du statut de stagiaire de la formation professionnelle sont obligatoirement affiliés, dès leur inscription dans ce statut, au régime général de la sécurité sociale. Ils sont ainsi couverts pour les 4 risques sociaux que sont : la maladie (maladie, maternité, invalidité, décès), la vieillesse, les allocations familiales, les accidents du travail et maladies professionnelles (articles L 6342-1 et suivants du code du travail).

1) Stagiaires non rémunérés

L'absence de rémunération n'est en aucun cas un obstacle à l'affiliation au régime général de la sécurité sociale.

➤ Le dossier

Les stagiaires inscrits dans une action de formation professionnelle non rémunérée remplissent le dossier d'inscription P2S qui doit être adressé au CNASEA dans le mois de l'entrée en stage.

2) Stagiaires rémunérés

La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle relève des articles L 6341-1 et suivants du code du travail. Cette rémunération ne peut venir en supplément d'un salaire ni de gratifications.

➤ Le dossier

Les stagiaires inscrits dans une action de formation professionnelle rémunérée remplissent le dossier d'inscription RS1 simplifié⁹ qui doit être adressé au CNASEA dans le mois de l'entrée en stage, accompagné d'un RIB au nom de l'intéressé.

Afin d'éviter des erreurs de gestion et d'imputation, les dossiers des stagiaires et les documents de suivi transmis au CNASEA doivent comporter l'intitulé exact de la formation.

⁹ Il s'agit d'un dossier RS1 qui ne nécessite pas l'adjonction de documents complémentaires

➤ La durée

Les stages de la formation professionnelle sont rémunérés à temps plein à compter d'une durée hebdomadaire de 30 heures par semaine.

Les stages à temps partiel sont rémunérés au prorata des heures réalisées.

Les stages inférieurs à 40 heures mensuelles ne sont pas rémunérés.

➤ Typologie des formations rémunérées

Les catégories d'actions de formation qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle sont (articles L 6313-1 et suivants du code du travail) :

- **Actions de préformation et de préparation à la vie professionnelle** : elles permettent à toute personne, sans qualification, d'atteindre le niveau nécessaire pour suivre un stage de formation professionnelle proprement dit ou pour entrer dans la vie professionnelle.
- **Actions d'adaptation et de développement des compétences** : elles favorisent l'adaptation des personnes à leur poste de travail et à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi.
- **Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances** : elles offrent à toute personne les moyens de maintenir ou de parfaire leur qualification.
- **Actions de formation à distance (EAD et FOAD)** : formation alternant périodes d'enseignement à distance et périodes de formation en centre de formation, ou dispensée entièrement à distance.
- **Actions permettant de valider les acquis par l'expérience** en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle.
- **Actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française** : elles font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie.

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 2002-1551 du 23 décembre 2002 fixant les taux et les montants des rémunérations versées aux stagiaires de formation professionnelle (modification du décret n° 88-368 du 15 avril 1988)
- Note d'instruction DGEFP / CNASEA / DPJJ du 12 février 2007 relative à la rémunération des stagiaires inscrits dans une action de formation professionnelle menée à partir des services de la PJJ

LIEUX RESSOURCES

- CNASEA / www.cnasea.fr
- DGEFP / www.travail-solidarite.gouv.fr

ANNEXE 2 : Le dispositif « accueil-accompagnement »

Le dispositif « accueil-accompagnement » structure l'action éducative du milieu ouvert dont il constitue une nouvelle modalité de travail, en référence au cahier des charges qui sera rédigé dans le cadre des objectifs du projet stratégique national¹⁰.

Il structure aussi l'action éducative de l'hébergement collectif, en référence à l'avenant au cahier des charges des UEHC¹¹.

La prise en charge dans le cadre de ce dispositif n'est pas systématique. Elle est initiée à partir des besoins repérés du mineur. Environ un tiers des mineurs accueillis en milieu ouvert et en hébergement sont susceptibles de relever de ce dispositif. Chaque territoire adapte son cadre d'intervention aux besoins repérés localement.

Un des préalables à toute intervention est d'avoir examiné l'ensemble des informations et évaluations réalisées par les services externes (centre d'information et d'orientation, mission locale, organisme de formation,...) ou services internes.

Le dispositif « accueil-accompagnement », d'une durée de 1 à 3 mois, est constitué d'une phase d'accueil, d'une phase de bilan et d'une phase de restitution.

1) Les objectifs

Phase d'accueil :

- rencontre du mineur et de ses représentants légaux,
- resituer l'intervention dans le contexte judiciaire,
- présenter le service et les modalités de prise en charge,
- retracer avec le mineur et ses représentants légaux les éléments de son parcours scolaire.

Phase de bilan :

- évaluer les connaissances et compétences du mineur au regard du socle commun de connaissances et de compétences,
- évaluer ses compétences professionnelles, techniques, créatives, physiques,
- évaluer ses savoirs être ou compétences sociales,
- identifier son / ses projet(s) professionnel(s) ou personnel(s),
- repérer ses éventuelles problématiques de santé,
- identifier le statut qui lui correspond et évaluer l'opportunité de l'inscription (élève ou stagiaire de la formation professionnelle).

Phase de restitution :

- restituer au mineur et à ses représentants légaux les éléments de propositions faits au magistrat,
- rendre compte au magistrat,
- définir les intentions d'orientation institutionnelle et les objectifs pédagogiques et éducatifs à mettre en œuvre (au terme du dispositif, le mineur est, a minima, inscrit dans un dispositif de droit commun ou dans le module des acquisitions).

2) Les contenus

¹⁰ Objectif n° 2.2.2.7

¹¹ Avenant en cours de rédaction

Le dispositif « accueil-accompagnement » comprend des séquences de bilan scolaire et professionnel, d'élaboration du projet professionnel et d'activités de socialisation. Il se décline en temps individuels et en temps collectifs regroupant jusqu'à 6 jeunes.

Les contenus se développent à partir du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour.

3) L'organisation du dispositif dans l'unité éducative

Les horaires des temps collectifs sont des références pour l'organisation de l'unité éducative. Ils se déclinent sur 48 heures mensuelles, soit 12 heures par semaine, soit 4 demi-journées d'activités de jour possibles par semaine, réparties en :

- 18 heures mensuelles de séquences consacrées au bilan scolaire et professionnel,
- 18 heures mensuelles de séquences consacrées à l'élaboration du projet professionnel,
- 12 heures mensuelles de séquences de socialisation.

Chaque unité éducative met en place ces contenus et cadres horaires. Elle s'organise à partir du principe d'activités de jour quotidiennes, quel que soit le nombre de mineurs inscrits et présents.

Les modalités de mise en place du dispositif « accueil-accompagnement » seront évaluées selon une méthodologie appropriée.

4) Le parcours du mineur

Lorsque le mineur relève de l'obligation scolaire, l'organisation du dispositif « accueil-accompagnement » ne doit en aucun cas venir à l'encontre des temps scolaires.

Le parcours du mineur est formalisé par un emploi du temps individualisé, déterminé à l'intérieur des contenus et cadres horaire indiqués ci-dessus. L'emploi du temps s'adapte aux aléas du parcours en admettant des périodes de possible régression.

Selon ses aptitudes, son parcours individuel comprend un nombre d'heures et une durée qui lui sont propres en fonction des activités de jour qu'il est en capacité de réaliser puis de valider à l'intérieur de l'unité éducative. Les 48 heures de présence du mineur sont un objectif visé en fonction de son évolution et de ses progrès.

5) Les normes d'encadrement

➤ En UEMO

L'inscription du dispositif « accueil-accompagnement » dans le projet de service garantit les 48 heures de séquences mensuelles pour un tiers des mineurs de l'UEMO réunis par groupes de six. La norme d'encadrement reste de 1 ETP pour 25 mineurs. Des ETP supplémentaires sont attribués pour la réalisation des séquences du dispositif « accueil-accompagnement » sur la base de 1 ETP pour 18 mineurs.

Selon la configuration des équipes, le directeur de service dédie ces ETP supplémentaires au dispositif « accueil-accompagnement » ou mobilise l'ensemble des professionnels éducatifs.

EXEMPLE (à un instant T)

Soit un UEMO de 125 mineurs et de 5 ETP : A, B, C, D et E.

Calcul du nombre d’ETP supplémentaires pour le dispositif « accueil-accompagnement » :

On estime qu’environ un tiers des mineurs accueillis en milieu ouvert sont susceptibles de relever du dispositif « accueil-accompagnement », soit 42 mineurs.

Les ETP supplémentaires sont attribués pour la réalisation des séquences du dispositif « accueil-accompagnement » sur la base de 1 ETP pour 18 mineurs, soit 2,3 ETP : F, G et H.

Qui met en place le dispositif « accueil-accompagnement » ?

Selon la configuration des équipes, le directeur de service dédie les ETP supplémentaires au dispositif « accueil-accompagnement » (hypothèse 1) ou mobilise l’ensemble des professionnels éducatifs (hypothèse 2).

		A	B	C	D	E	F	G	H	
Nb ETP ¹²		1	1	1	1	1	1	1	0.3	
Hypothèse 1	Nombre de mineurs par ETP	Temps de suivi individuel	25	25	25	25	25	0	0	0
		Temps collectifs du dispositif	0	0	0	0	0	18	18	6
Hypothèse 2	Nombre de mineurs par ETP	Temps de suivi individuel	17	17	17	17	17	17	17	7
		Temps collectifs du dispositif	6	6	6	6	6	6	6	0

Les temps de suivi individuels sont sensiblement plus restreints dans l’hypothèse 2 du fait de la démultiplication des temps de préparation des séquences du dispositif « accueil-accompagnement ».

➤ En UEHC

La mise en place du dispositif « accueil-accompagnement » s’inscrit dans le cadre de l’application du cahier des charges des UEHC et du passage de 12 à 14 éducateurs.

6) Les moyens matériels

La mise en œuvre du dispositif nécessite des locaux adaptés aux activités collectives, des outils pédagogiques et numériques performants.

¹² La répartition des ETP relève, pour cet exemple, d’un choix arbitraire. Le directeur de service est libre de répartir autrement les 2,3 ETP.

ANNEXE 3 : Le module des acquisitions

Le module des acquisitions s'adresse aux mineurs dont les besoins et capacités de formation ne leur permettent pas d'intégrer, dans l'immédiat, un dispositif de droit commun. Environ 20% à 25% des mineurs inscrits dans le dispositif « accueil-accompagnement » sont susceptibles de relever de ce module. Chaque territoire adapte son cadre d'intervention aux besoins repérés localement.

Un des préalables à toute intervention est d'avoir recueilli l'ensemble des informations et évaluations réalisées par les services internes (dispositif « accueil-accompagnement ») et/ou par les services externes (centre d'information et d'orientation, mission locale, organisme de formation,...).

Le module des acquisitions est d'une durée moyenne de six mois.

1) Les objectifs

Les acquisitions cognitives : développer les fonctions intellectuelles « apprendre à penser » et « apprendre à apprendre » (comprendre, analyser, communiquer, apprécier, décider, rendre compte,...).

Les acquisitions de compétences sociales : développer des aptitudes en matière de socialisation repérées comme déficientes lors de l'évaluation des savoirs être (s'adapter à la vie de groupe, prendre confiance en soi, prendre son indépendance,...).

Les acquisitions de compétences professionnelles : développer des capacités et les savoirs repérés comme manquants lors de l'évaluation dans les champs professionnels.

Ces acquisitions peuvent être développées, notamment, en situation :

- ateliers scolaires,
- ateliers professionnels,
- entreprises et chantiers école,
- projets transversaux dans les différents domaines scolaires, professionnels, culturels, artistiques et des activités physiques et sportives,
- ateliers de technique de recherche d'emploi,
- rencontres avec des professionnels ou des acteurs du monde de l'activité sociale.

2) Les contenus

Les contenus du module des acquisitions varient selon qu'il s'agit d'une dominante scolaire ou professionnelle. Dans les deux situations, ils se développent à partir du référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour.

Chaque UEAJ doit mettre en place les contenus et les cadres horaires déclinés ci-dessous (27 heures pour la dominante scolaire / 30 heures pour la dominante professionnelle).

2.1. La dominante scolaire s'appuie sur le **statut d'élève** et est applicable à l'ensemble des mineurs quel que soit leur âge. Elle s'organise sur la base d'un emploi du temps de 27 heures par semaine pour 35 semaines par an. Cet emploi du temps hebdomadaire se répartit, en moyenne, ainsi :

- 2 heures 30 d'accueil (1/2 heure tous les matins),

- 9 heures consacrées aux matières du socle commun de connaissances,
- 4 heures d'activités physiques et sportives,
- 5 heures d'activité manuelle à caractère de préapprentissage dont les stages en entreprise,
- 6 heures 30 d'activités artistiques et culturelles.

Des articulations formalisées avec l'Education nationale doivent favoriser la construction d'emplois du temps partagés afin de permettre, à terme, la réinscription du mineur dans le système éducatif de droit commun. Les modalités en sont précisées dans une convention signée, selon les cas, entre l'inspecteur d'académie, le chef d'établissement, le responsable de la formation et les responsables du service éducatif.

2.2. La dominante professionnelle s'appuie sur le **statut de stagiaire de la formation professionnelle** et est applicable aux mineurs âgés de 16 ans au moins. Elle s'organise sur la base d'un emploi du temps de 30 heures par semaine sur 45 semaines par an. Cet emploi du temps hebdomadaire se répartit, en moyenne, ainsi :

- 2 heures 30 d'accueil (1/2 heure tous les matins),
- 13 heures d'acquisition des compétences professionnelles dont les périodes de stage en entreprise,
- 4 heures d'activités physiques et sportives,
- 6 heures 30 consacrées aux matières du socle commun de connaissance,
- 4 heures d'activités artistiques et culturelles.

3) Le parcours du mineur

L'emploi du temps personnalisé du mineur est déterminé à l'intérieur de ces contenus et cadres horaire. L'emploi du temps s'adapte aux aléas du parcours en admettant des périodes de possible régression.

Selon ses aptitudes, son parcours individuel comprend un nombre d'heures et une durée qui lui sont propres en fonction des activités de jour qu'il est en capacité de réaliser puis de valider à l'intérieur de l'unité éducative. L'accompagnement éducatif individualisé a pour objectif d'amener le mineur à accomplir ces temps de présence.

ANNEXE 4 : Articulation de la MAJ et de l'action éducative structurée par les activités de jour

La MAJ peut être appréhendée comme une mesure de milieu ouvert soutenue par de l'activité¹³.

La mesure d'activité de jour, ordonnée par décision judiciaire pour une durée d'un an maximum, en alternative aux poursuites, en pré ou post sententiel, ou dans le cadre d'un aménagement de peine, se compose de 2 phases : la mise en œuvre et l'exécution.

Phase de mise en œuvre :

Contenu de la mise en œuvre¹⁴ : entretien d'accueil, recueil des informations relatives au parcours d'insertion, bilan de santé, bilan de compétences et de connaissances,... Cette phase correspond aux objectifs du dispositif « accueil-accompagnement »¹⁵.

La mise en œuvre de la MAJ est réalisée dans les UEMO/UEMOi et UEHC/UEHCi. Avec l'action éducative structurée par les activités de jour, le potentiel de mise en œuvre de la MAJ s'en trouve renforcé.

Phase d'exécution :

Contenu de l'exécution¹⁶ : mobiliser les potentialités, appropriation du socle commun, soutien à la scolarité,... Cette phase correspond aux objectifs du module des acquisitions¹⁷.

La loi prévoit « *la participation du mineur à des activités d'insertion professionnelle ou scolaire soit auprès d'une personne morale de droit public, soit auprès d'une personne morale de droit privé exerçant une mission de service public ou d'une association habilitées à organiser de telles activités, soit au sein du service de la protection judiciaire de la jeunesse auquel il est confié ».*

L'exécution de la MAJ est réalisée dans les UEAJ/UEMOi/UEHCi chargées de mettre en place le module des acquisitions. Les territoires qui ne sont pas dotés d'UEAJ diversifient les lieux d'exécution de la MAJ en se tournant vers les autres services cités par la loi.

MAJ	Cadre	Lieu d'exécution
Phase de mise en œuvre	Dans le cadre du dispositif « accueil-accompagnement » ou assimilé	UEMO / UEMOi UEHC / UEHCi Etablissements et services du SAH
Phase d'exécution	Dans le cadre du module des acquisitions ou assimilé	UEAJ Etablissements et services du SAH
	Dans le cadre des réponses proposées par la société civile	Personne morale de droit public spécialement habilitée Personne morale de droit privé exerçant une mission de service public spécialement habilitée Association spécialement habilitée

¹³ Circulaire relative aux activités de jour du 20 mars 2008

¹⁴ Référentiel MAJ du 20 mars 2008

¹⁵ Cf. annexe 2

¹⁶ Référentiel MAJ du 20 mars 2008

¹⁷ Cf. annexe 3

ANNEXE 5 : Analyse du territoire et dispositions transitoires

Une UEAJ doit pouvoir offrir au minimum 24 places et se compose au minimum de 6,5 ETP¹⁸. Elle met en place le module des acquisitions.

1/ L'UEAJ correspond aux seuils requis et aux besoins repérés pour mettre en place le module des acquisitions,

- Soit en l'état,
- Soit en regroupant sur un territoire cohérent de prise en charge plusieurs UEAJ n'atteignant pas les seuils requis pour constituer une seule UEAJ répondant aux nouvelles normes,
- Soit en renforçant l'UEAJ par des partenariats.

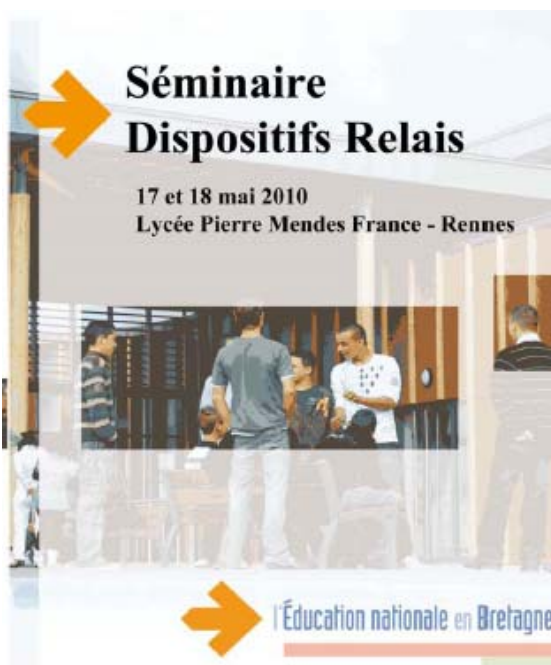
2/ L'UEAJ ne correspond pas aux seuils requis et les besoins repérés correspondent majoritairement au dispositif « accueil-accompagnement ». Les moyens de l'UEAJ sont structurellement rattachés à ceux :

- soit de l'UEMO, qui devient alors UEMOi (unité éducative de milieu ouvert et d'insertion),
- soit de l'UEHC, dans le cadre du passage de 12 à 14 ETP. L'UEHC devient alors UEHCi (unité éducative d'hébergement collectif et d'insertion).

L'UEMOi et l'UEHCi réalisent le dispositif « accueil-accompagnement ». La technicité des ateliers devient le support du dispositif. Après validation par l'autorité territoriale compétente et de manière complémentaire, l'UEMOi et l'UEHCi peuvent proposer le module des acquisitions à certains mineurs, lorsque les besoins pour créer une UEAJ ne sont pas réunis et que le dispositif partenarial **ne répond pas encore** à ces besoins spécifiques.

¹⁸ L'équipe se compose de :

- 1 directeur de service dont le temps est partagé avec les autres unités éducatives rattachées au service,
- 1 ETP de responsable d'unité éducative,
- 3 ETP de professeurs techniques,
- 2 ETP d'éducateurs,
- 0,5 ETP d'adjoint administratif,
- professionnels issus des champs de la santé physique et mentale et/ou des domaines techniques (adjoints techniques) - temps à définir dans le projet pédagogique



Référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour

Ministère de la Justice - 2009

SOMMAIRE

Préambule

1/ La démarche du référentiel

- A / Un référentiel, pour qui ?
- B / Un référentiel, pour quoi ?
- C / Un référentiel, quel contenu ?
- D / Un référentiel, quelles limites ?

2/ Les approches pédagogiques

3 / Les outils pédagogiques

4 / Les lieux et centres ressources

5/ Les textes ressources

- A / Cadre partenarial
- B / Cadre réglementaire

Conclusion

PREAMBULE

Le référentiel de démarches et d'outils pédagogiques des activités de jour est inscrit dans le cadre de la circulaire d'orientation relative à l'action éducative structurée par les activités de jour.

La circulaire précitée décline les principes de l'action éducative contrainte et structurée par les activités de jour à l'attention d'un public de faible niveau V bis et VI¹ pour lequel un savoir-faire particulier est nécessaire.

Le référentiel valorise les pratiques professionnelles efficaces à partir desquelles il s'est construit et vise à soutenir les professionnels de l'action éducative.

En matière d'ingénierie de formation, il constitue une base de contenu pour les programmes de l'Ecole nationale de la protection judiciaire de la jeunesse.

¹ Niveau V bis = CFG / niveau VI = analphabétisme, illettrisme

Les démarches et outils répertoriés sont destinés à donner du sens au contenu des activités de jour, vecteur de l'adhésion du mineur à la prise en charge éducative. Les activités de jour structurées sont des leviers facilitant les mécanismes d'apprentissage des savoirs et des compétences. Pour remplir les objectifs visés de remédiation et d'intégration sociale, ces activités se déroulent dans le cadre de groupes restreints de mineurs animés par des professionnels.

1/ La démarche du référentiel

A / Un référentiel, pour qui ?

Le référentiel s'adresse aux professionnels de l'action éducative structurée par les activités de jour amenés à mettre en place le dispositif « accueil-accompagnement » et le module des acquisitions, tels que déclinés en annexe de la circulaire d'orientation relative à l'action éducative structurée par les activités de jour. Il accompagne également l'ensemble des professionnels de l'institution vers une culture pédagogique commune.

B / Un référentiel, pourquoi ?

Des initiatives locales donnant lieu à une richesse de pratiques et d'outils se sont développées en l'absence de référentiel. Il s'agit aujourd'hui d'harmoniser les méthodes et outils de formation afin de développer, sur le territoire national, les réponses correspondant aux besoins d'apprentissages des mineurs, et ce dans toutes les modalités de prise en charge, notamment en hébergement et en milieu ouvert.

L'acquisition de connaissances et de compétences par le mineur repose sur la pluridisciplinarité des personnels dont la professionnalisation passe par le partage de références pédagogiques communes. Le présent référentiel répond à ce besoin.

C / Un référentiel, quel contenu ?

La création de ce référentiel matérialise la première base nationale officielle de données répertoriées à la PJJ. Il regroupe des outils de formation, d'intervention, d'échange de pratiques et d'information offrant les garanties pédagogiques aux publics en difficultés d'apprentissage. Ces outils ont été élaborés soit par notre institution, soit par nos partenaires de l'intégration sociale et de l'insertion scolaire et professionnelle², soit conjointement.

En ce sens, les outils et pratiques des réseaux d'accueil et d'insertion des dispositifs de droit commun et ceux de la PJJ se mutualisent pour enrichir un capital commun. Le parcours des mineurs sous mandat judiciaire se déroulant en grande partie dans le droit commun, le recours au savoir-faire de nos partenaires est essentiel.

² Cf. lieux et centres ressources, page 41

D/ Un référentiel, quelles limites ?

1) Un référentiel non exhaustif et évolutif

Tout en constituant la base de références reconnues, le référentiel donne aux professionnels la liberté de choix de leurs outils. Multiples et complexes, les mécanismes d'apprentissage conduisent parfois à adapter ces outils. Les situations pratiques démontrent que ce qui fonctionne avec un individu ne fonctionnera pas forcément avec un autre.

Conçu comme un guide évolutif, il fera l'objet d'une actualisation annuelle par un groupe de travail de professionnels animé par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

2) Chaque outil pédagogique vient servir un objectif éducatif

Les outils pédagogiques révèlent une grande diversité formelle, ce qui peut constituer un avantage quant au choix. Néanmoins, chaque forme d'outil répond à des caractéristiques d'utilisation spécifiques qui nécessitent d'avoir mené une réflexion préalable sur les objectifs à atteindre et les moyens à disposition.

L'outil est un support de l'intervention et non le contraire. Ce sont les objectifs, le public destinataire et les moyens disponibles qui conditionnent le choix de l'outil.

3) Les outils pédagogiques ne viennent pas suppléer les compétences

La conduite des activités de jour repose sur l'expérience et le savoir-faire de professionnels aux compétences différentes et complémentaires. Pour ses compétences dans le domaine du « savoir transmettre », le professionnel joue un rôle essentiel auprès du mineur apprenant. La formation initiale et continue dans ce domaine est indispensable.

La capacité de l'intervenant à manier avec assurance les outils agit sur le bon déroulement de l'activité et participe de l'adhésion de l'apprenant. Se familiariser avec l'outil et repérer les éléments qui servent les objectifs de l'intervention sont des préalables pour agir en confiance.

2/ Les approches pédagogiques

Les pédagogies déployées dans l'action éducative structurée par les activités de jour sont les méthodes actives qui visent à rendre l'apprenant acteur de ses apprentissages, afin qu'il construise ses savoirs à travers des situations de recherche. Elles regroupent notamment :

- la pédagogie différenciée qui prend en considération les capacités et modes d'apprentissage de chacun. Dans l'optique de répondre à l'hétérogénéité du collectif d'apprenants, elle permet de mettre en place des groupes de besoins, constitués en fonction des déficits repérés à un moment donné sur un problème donné. Ces groupes ont vocation à évoluer en fonction des évolutions personnelles de chaque apprenant.
- la pédagogie de projet qui facilite les apprentissages à travers la réalisation d'une production concrète, socialisante, en intégrant des savoirs nouveaux. Le projet, défini par rapport à des objectifs visés, peut être individuel ou collectif.

- la pédagogie de l'alternance qui consiste à articuler une situation d'apprentissage en « atelier / classe » et une mise en situation extérieure : entreprise, chantier école, sortie culturelle (manifestations nationales, musée,...). L'objectif visé est le transfert des connaissances et compétences.
- la pédagogie du détour qui permet de contourner les obstacles cognitifs en travaillant sur les représentations, en proposant des activités alternatives au cours traditionnel, partant de situations-problèmes pour renforcer les apprentissages fondamentaux et atteindre les objectifs de fin de cycle.

3/ Les outils pédagogiques

Les outils référencés sont des supports tant pour les séquences du dispositif « accueil-accompagnement » que pour celles du module des acquisitions. Il s'agit d'utiliser, selon les cas, les volets « évaluation / positionnement / bilan » ou les volets « entraînement / apprentissage / remédiation » de chacune des thématiques (se référer aux phrases de présentation de chaque outil).

La classification a été réalisée selon la thématique principale de l'outil. Cependant, un outil peut être transversal et couvrir d'autres champs.

Parmi les outils répertoriés, certains sont des outils de formation à la pédagogie destinés aux enseignants et professionnels de l'éducation et d'autres sont des outils pédagogiques à l'attention des publics en difficultés d'apprentissage afin de leur permettre d'acquérir les compétences sociales, scolaires et professionnelles attendues dans les programmes officiels.

1) Programmes officiels	p.6
2) Approches pédagogiques	p.7
3) Animation de groupes	p.11
4) Lecture, écriture, langage	p.12
5) Publics migrants et Français débutants	p.15
6) Mathématiques et approches scientifiques	p.17
7) Raisonnement, compréhension et résolution de problèmes	p.19
8) Enseignement professionnel	p.20
9) Activités physiques et sportives	p.21
10) Activités culturelles et artistiques	p.24
11) Projet de vie	p.28
12) Vie quotidienne	p.30
13) Education à la santé	p.32
14) Citoyenneté	p.37
15) Sécurité routière	p.39
16) Education à l'environnement pour un développement durable	p.40
17) Informatique	p.41

1) Programmes officiels

Le socle commun des connaissances et des compétences

Ministère de l'Éducation nationale - 2006

www.eduscol.education.fr

Le socle commun de connaissances et de compétences fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire. Il définit les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire.

Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire

BO hors série n°3 du 19 juin 2008

www.eduscol.education.fr

Présentation des programmes et cycles d'apprentissages fondamentaux et d'approfondissement.

Livret scolaire

BO à paraître

www.eduscol.education.fr

Outil de validation des connaissances et des compétences.

2) Approches pédagogiques

Apprendre aux élèves, apprendre des élèves. Quels espaces d'écoute ? J.LESIEUR, B.SCHNOERING
CRDP Alsace - 1999

Quel enseignement pour les élèves aujourd'hui ? Quelles attitudes face aux phénomènes de violence ? Quelles relations établir avec les jeunes ? Cet ouvrage présente des espaces d'écoute dans leur caractère multiforme, à travers des expériences, des témoignages, des procédures...

Apprendre...oui, mais comment ? P.MEIRIEU
Editions Sociales Françaises - coll. Pédagogies - 2007

Réflexion autour de l'acte d'apprendre : relation pédagogique, rationalisation didactique, stratégies individuelles d'apprentissage. Mises en situations d'activité (exercices et récits d'expérience).

Apprentissages et médiations
CRDP de Bourgogne - coll. Les carnets - 1991

Synthèse des travaux sur la cognition, la motivation et la médiation.

Le choix d'éduquer. Ethique et pédagogie, P.MEIRIEU
Editions Sociales Françaises - Paris, 2005

Réflexion sur un certain nombre de thèmes majeurs pour le monde éducatif : l'universalité de la culture, la formation à la citoyenneté, la discipline et les sanctions, le travail en équipe,...

Les compétences sociales - L'accompagnement des jeunes en pédagogie, E.BLANCHARD, D.DUVAL
CRDP Champagne Ardenne - coll. Réseau - 2002

Parmi les jeunes qui sortent sans solution du système scolaire, beaucoup éprouvent de sérieuses difficultés à s'insérer par manque de compétences sociales exigées par le monde du travail : autonomie, affirmation de soi, communication, adaptation à la vie de l'entreprise,... 60 fiches d'activités sont proposées pour développer ces compétences indispensables.

Le développement des compétences de base des jeunes confiés à la PJJ
Ministère de la Justice (DPJJ) - 1994

Diagnostic-action réalisé par les directions régionales et départementales de la PJJ.

Les différenciations de la pédagogie, L.LEGRAND
PUF - Paris, 1995

Présentation des origines de la pédagogie différenciée : références théoriques et exemples.

Du référentiel à l'évaluation. Cinq clés pour enseigner, B.PORCHER
Editions Foucher - coll. Profession Enseignant - Paris, 1996

Cet ouvrage propose des démarches, des outils et des conseils pour aider à la mise en place d'enseignements et d'actions de formation : exploiter le référentiel, définir les objectifs, préparer une séquence, conduire la classe et évaluer les activités.

Ecole et Justice. Quels partenariats pour protéger, éduquer, former ? sous la direction de J.PUYALET et D.YOUF
INS HEA - La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, n° 38 - juillet 2007

Réflexions et expériences professionnelles de personnels de la Justice et de l'Education nationale.

Eduquer et former. Les connaissances et les débats en éducation et en formation, JC.RUANO-BORBALAN
Sciences Humaines Editions - coll. Ouvrages de synthèse - Auxerre, 2008

Les courants et les méthodes pédagogiques, les mécanismes de l'apprentissage, les savoirs et compétences, l'usage des nouvelles technologies, les analyses sociologiques de l'expérience scolaire, les systèmes éducatifs... : à travers ces questions clés, cet ouvrage propose un bilan complet des connaissances en éducation et en formation (contributions de spécialistes de l'éducation).

Eduquer l'élève au choix professionnel, LP.JOUVENET, J.GIROUD, P.PRE
CRDP Lyon - 1995

L'objectif de cet ouvrage est d'aider l'élève à élaborer son projet personnel et professionnel. Il met à la disposition des enseignants des outils théoriques, méthodologiques et pratiques leur permettant de développer cette compétence.

L'enfant et la peur d'apprendre, S.BOIMARE
Dunod - 2000

Description de l'appareillage psychique que l'enfant doit mobiliser pour accepter d'apprendre. Apprendre s'explique non pas comme un processus de traitement d'informations nouvelles par ajout ou par arrimage du nouveau à l'ancien mais comme un processus de restauration de l'image narcissique.

Enseigner - Apprendre en classe relais

Ministère de la Justice (DPJJ) / Ministère de l'Éducation nationale (DESCO) - 2002

www.eduscol.education.fr

Synthèse des réflexions des équipes interinstitutionnelles qui énoncent un certain nombre de principes de travail avec les élèves de classe relais (règles de fonctionnement interdisciplinaires, règles d'action en mathématiques, français et sciences).

Entrer dans l'écrit, J.FIJALKOW

Magnard - colle. Les guides Magnard - 1993

Réflexions de chercheurs en qualité de praticiens autour de l'acte lire / écrire / parler.

L'évaluation pédagogique, sous la direction d'E.GALON

Ministère de la Justice (CNFE) - 1993

Outil de formation - production à l'évaluation pédagogique. A l'attention des personnels de la PJJ.

La fonction soutien-accompagnement. Le rôle de l'adulte référent

Direction régionale de la PJJ Lorraine Champagne-Ardenne - 1998

Recherche-action comprenant des éléments techniques (partie 1) et pratiques (partie 2).

Former les publics peu qualifiés : référentiel des savoirs de base, démarche référentielle de repérage des compétences, C.DARTOIS, C.THIRY

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - 2000

Ce document donne lieu, d'une part, à une analyse des savoirs de base par domaines mettant à jour à la fois leur logique didactique spécifique et leurs liens transversaux et, d'autre part, à une démarche référentielle de repérage des compétences en situations sociales et professionnelles.

Guide pédagogique pour la formation des jeunes à l'usage des éducateurs et formateurs,

Association ARS / CRDP Aix-Marseille - 1994

Outil d'aide aux apprentissages.

Histoires de vie et pédagogie du projet, J.VASSILEFF

Chronique sociale - coll. Pédagogie Formation - 1999

Réflexion sur le rôle de la formation et des formateurs, et sur l'autonomie visée par la pédagogie de projet.

Les méthodes en pédagogie, M.BRU
PUF - coll. Que sais-je ? n° 572 - Paris, 2006

Présentation des lignes directrices structurant l'ensemble des méthodes en pédagogie ainsi que des interactions entre pédagogie et sciences humaines.

La pédagogie du projet en formation, J.VASSILEFF
Chronique sociale - coll. Pédagogie Formation - 2003

Théorie, méthodologie et pratique de la pédagogie de projet.

La pédagogie : une encyclopédie pour aujourd'hui, sous la direction de J.HOUSSAYE
Editions Sociales Françaises - coll. Pédagogies - 2005

Ensemble de contributions conçues comme autant d'apports structurés et permettant d'entrer dans la réflexion pédagogique au travers d'exposés qui en retracent la genèse et en définissent les enjeux de manière synthétique.

Pratiquer la médiation en pédagogie, A.CARDINET
Dunod - Paris, 1997

La médiation met l'accent sur le rôle de l'enseignant comparé à un passeur entre le savoir à enseigner et l'élève. Cet ouvrage en propose une vue d'ensemble après avoir clarifié les concepts dans leurs différents champs d'application.

Le renouveau du faire avec
Les cahiers dynamiques n°42 - novembre 2008

Analyses et partages d'expérience de la part d'éducateurs, de professeurs techniques, de formateurs et spécialistes de la formation.

3) Animation de groupes

Développer les compétences sociales des adolescents par des ateliers de parole, E.TARTAR-GODDET
Retz - 2007

Cet ouvrage propose une démarche pédagogique articulée autour de l'atelier de parole qui n'est ni un groupe de parole à vocation thérapeutique ou rééducative, ni un lieu de débat argumenté.

Groupe et apprentissage
CRDP de Bourgogne - coll. Les carnets - 1991

Synthèse des travaux sur les phénomènes de groupe dans la classe.

La psychologie des groupes, A.BLANCHET, A.TROGNON
Armand Colin - coll. Psychologie - 2008

Pistes d'analyse pour comprendre le fonctionnement des groupes restreints, leurs rôles d'intégration et de différenciation, ainsi que les effets des relations entre les membres d'un groupe.

Les techniques de formation
Hachette Education - Les cahiers de l'éducation n° 52 - 2000

Techniques et méthodes d'animation de groupe et de conduite de réunion. Exercices sur la vie collective, le travail et l'apprentissage en groupe.

Le travail en groupe des élèves, M.BARLOW
Armand Colin / Bordas - coll. Formation des enseignants - 2006

Propositions d'orientations et d'outils pédagogiques pour organiser le travail en groupe, pour y préparer les élèves et pour l'articuler aux autres situations d'apprentissage.

4) Lecture, écriture, langage

Apprendre à lire à l'âge adulte, D.DE KEYSER
Retz - Paris, 1999

Exemple de pratique de la méthode de lecture-écriture inspirée de la pédagogie Freinet pour adultes non lecteurs.

Les cahiers de français CAP, M.BONI, C.GUILLEMARD, M.SENDRE-HAIDAR
Foucher - Paris, 2003

Exercices correspondant au programme CAP.

ELSA - Entraînement à la lecture savante
Association Française pour la Lecture - Aubervilliers, 1996

CDROM d'exercices sur les compétences de lecture variées du collège et du lycée au monde de l'entreprise / bibliothèque de textes.

Entraînement à la lecture et à l'écriture – 3^{ème} Technologie, L.BIENCOURT
Nathan technique - Paris, 2004

Fichier d'exercices d'entraînement à la lecture et à l'écriture.

EVALIRE - Dispositif d'évaluation du savoir-lire, A.BENTOLILA, J.MESNAGER, J-P.RIVIERE
Ministère de la Justice (DPJJ) - 1998

Positionnement et évaluation en lecture.

Le goût des mots, O.PIMET
Ibis rouge - Cahors, 2004

Guide pour l'animation d'ateliers d'écriture pour public peu francophone et peu lecteur.

Grammaire de l'imagination - Introduction à l'art d'inventer des histoires, G.RODARI
Rue du monde - coll. Contre-allée - 1997

Idées et propositions destinées aux parents, enseignants, formateurs, animateurs,... à tous ceux qui s'intéressent aux processus de l'imagination.

Images et construction de l'espace - Apprendre la carte à l'école, sous la direction de G.MOTTET
INRP / Technologies nouvelles et Education - coll. Des images pour apprendre les sciences - 1997

Eléments théoriques et expériences didactiques autour de la représentation et de la construction de l'espace : cartes, plans, images 3D, schémas,...

Les langagiciels

Association EcLire - Suresnes
www.langagiciels.com

Environnement informatique centré sur l'appropriation du lire et de l'écrire, les langagiciels s'appuient sur les conceptions des pédagogies de la médiation et de la remédiation.

LETTRIS - Une méthode pour comprendre, lire, écrire, parler, sous la direction d'A.BENTOLILA et C.BOUTHIER
Nathan - Paris, 2003

Malette composée de différents outils (fiches, livret du formateur, livret du stagiaire, CDROM d'objectifs...) autour de 4 axes : le cognitif, l'écriture, la lecture et le calcul.

Liberel remédiation

Chrysis - Evreux, 2007

CDROM d'activités de consolidation et d'amélioration des capacités cognitives.

Liberel professionnel - Niveau intermédiaire

Chrysis - Evreux, 2005

CDROM permettant la construction de stratégies de lecture adaptées à différents types de textes.

Lire Ecrire Un plaisir retrouvé

Ministère de la Justice (DPJJ) / Ministère de l'Education nationale (DESCO) - 2003
www.eduscol.education.fr

CD comprenant un dossier d'activités pédagogiques réalisé par le groupe national de réflexion sur l'enseignement du français en dispositif relais. Propose des éléments de réflexion et des pratiques pédagogiques (exemples d'activités, vidéos).

ORTHOGRAMME

Chrysis - Evreux, 1996

CDROM d'exercices sur l'orthographe d'usage et grammatical.

Photo-expressions - Pratiques de classe, F.YAICHE
Hachette FLE - Paris, 2002

Exploitations pédagogiques de l'outil photolangage©.

PRIM - Français audiovisuel
Image des mots - Paris, 2007

CDROM méthodologique / 34 films support mêlant fiction et réalité.
Public : collège, enseignement professionnel, FLE, élèves en difficulté.

Qui est illettré ? JM.BESSE, K.PETIOT-POIRSON, E.PETIT-CHARLES
Retz -2003

Cet ouvrage regroupe les recherches relatives aux caractéristiques des personnes en difficultés sur l'écrit. L'illettrisme caractérise la situation face à l'écrit des personnes qui, bien qu'ayant suivi une scolarité en français pendant au moins cinq ans, ne parviennent pas à comprendre efficacement un texte portant sur des situations de la vie quotidienne, et/ou à transmettre efficacement un message par écrit.

5) Publics migrants et Français débutants

A tour de rôle, P.BLANCHE, A.ROUYERE
CLE International - coll. Savoir-faire - Paris, 1991

Exercices de communication à réaliser 2 par 2.

Conjugaison progressive du français, M.BOULARES, O.GRAND-CLEMENT
CLE International - Paris, 1999

Ouvrage d'apprentissage des formes verbales. Tableaux de conjugaisons / exercices.

Ecrire - apprentissage de l'écriture pour adultes, S.ETIENNE
CLE International - coll. Trait d'union - Paris, 2004

Livret du formateur, cahier d'exercices, cahier de lecture, cahier d'écriture, CD audio.

Grammaire progressive du français, M.GREGOIRE
CLE International - Paris, 1997

Apprentissage des structures fondamentales du français en utilisant un vocabulaire courant.

Le kaléidoscope polyphonique
CNAM / INETOP - 1998 / 1999 / 2000

Tome 1 : une boîte de réflexions et d'outils pour accueillir, connaître, scolariser, accompagner les élèves étrangers allophones au collège.

Tome 2 : vers une orchestration harmonieuse des travaux pour scolariser et accompagner les étrangers allophones au collège.

Tome 3 : Quel devenir après l'accueil ? Où en sont-ils ? Où en sont-elles ? Où en sommes-nous ?

Phonétique progressive du français, L.CHARLIAC, A-C.MOTRON
CLE International - Paris, 1998

Apprentissage du rythme et de l'intonation, de la correspondance phonie-graphie.

Savoir lire au quotidien - Apprentissage de la lecture et de l'écriture en français, O.BENOIT-ABDELKADER, A.THIEBAUT
Hachette FLE - Paris, 2005

Livret de l'apprenant et guide du formateur sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en français.

Trait d'union - Méthode de français pour migrants, H.ADAMI, L.BRINGUIER, C.CARLO
CLE International - Paris, 2004

Méthode pour public non scolarisé dans le pays d'origine / lutte contre l'illettrisme.

Vocabulaire progressif du français, A.LETE, C.MIQUEL
CLE International - Paris, 1997

Chapitres thématiques sur divers domaines de la réalité quotidienne et contemporaine.

6) Mathématiques et approches scientifiques

Activités scientifiques et technologiques

Ministère de l'Education nationale - 2002

www.eduscol.education.fr

Dossier d'activités pédagogiques réalisé par le groupe national de réflexion sur l'enseignement des sciences et de la technologie en dispositifs relais.

Aire et périmètre

Ministère de l'Education nationale - 2001

www.eduscol.education.fr

Dossier d'activités pédagogiques réalisé par le groupe national de réflexion sur l'enseignement des mathématiques en dispositifs relais.

Jeux sur les nombres / Fractions et décimaux / Calculettes

Ministère de l'Education nationale - 2003

www.eduscol.education.fr

Dossier d'activités pédagogiques réalisé par le groupe national de réflexion sur l'enseignement des mathématiques en dispositifs relais.

Lilimath exercices

www.lilimaths.free.fr

Logiciels gratuits / exercices de la 6ème à la 3ème / évaluation individualisée paramétrable / nombreux outils (calculatrice, tableur,...).

Mac 6 - Mathématiques à la carte pour le niveau VI

Jonas formation - 1999

CDROM de remise à niveau et d'acquisition des notions de base en mathématiques.

MaCem - Modules d'activation des compétences en mathématiques, D.BARATAUD

Ministère de la Justice (CNFEI) - 1992

Outils de remédiation dans le champ des compétences de base en mathématiques (références théoriques, livret de repérage, livret d'apprentissage, fiches d'accompagnement).

Travaux géométriques, J-M.LAGOUTTE

Nathan technique - coll. Formation mathématiques - Paris, 2000

Remise à niveau et acquisition progressive pour mener vers la qualification.

Travaux numériques, J-M.LAGOUTTE

Nathan technique - coll. Formation mathématiques - Paris, 2000

Remise à niveau et acquisition progressive pour mener vers la qualification.

Questions sur la géométrie et son enseignement, F.BOULE

Nathan - coll. Les repères pédagogiques - Paris, 2001

Chaque chapitre est centré sur un objet géométrique constituant un temps fort de l'apprentissage. Des apports théoriques permettent d'éclairer les différents points de vue sur la géométrie.

7) Raisonnement, compréhension et résolution de problèmes

ARL - Les Ateliers de Raisonnement Logique, P.HIGELE, G.HOMMAGE, E.PERRY

Jonas Formation - 2004

www.jonas.formation.free.fr

Démarche pédagogique (progression, méthode et principes pédagogiques) visant une réhabilitation des fonctions cognitives déficientes et prenant en compte le fonctionnement intellectuel dans ses dimensions cognitives, affectives, émotionnelles et sociales.

Les ARL s'appuient sur la théorie de Jean PIAGET.

Comprendre les énoncés et les consignes, J-M.ZAKHARTCHOUK

CRDP Amiens - 1999

Deux entrées pour comprendre les énoncés et consignes : la lecture, la méthodologie. Une préoccupation : aider l'élève à se passer d'aide, à devenir acteur lucide en sachant faire avec toute consigne scolaire, même mal formulée.

Séquoia Communication et Séquoia Mathématiques

Jonas formation - 2004

Outil composé d'un livret formateur et d'un livret élève pour chaque domaine. Ils assurent une remise à niveau et permettent un meilleur apprentissage en travaillant sur les capacités transversales et transférables à plusieurs domaines.

8) Enseignement professionnel

Programme des enseignements généraux de la voie professionnelle

Ministère de l'Éducation nationale

www.eduscol.education.fr

Référentiels du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) par métier

Ces référentiels offrent des contenus de référence détachables de l'objectif de certification. Ils sont à adapter en fonction des niveaux V bis et VI.

9) Activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives permettent la transversalité entre les apprentissages et les moyens d'apprendre. Par exemple, « *s'entraîner pour produire un spectacle de danse ou réaliser une performance sportive développe la connaissance de son corps, de ses besoins, de ses limites, de sa mobilité et dextérité, ou encore des compétences de travail en groupe, de communication et de coordination, qualités dont on a besoin dans sa vie professionnelle.* »³

* * *

Activités physiques et sportives et insertion des jeunes : enjeux éducatifs et pratiques institutionnelles, D.CHARRIER

La Documentation française - 1997

Recherche-action sur la contribution du sport à l'insertion et les conditions de sa réussite.

Activités physiques et sportives et intégration : aspects anthropologiques, D.LE BRETON

Empan n°51 - septembre 2003

www.cairn.info

Article en ligne

Passions du risque, D.LE BRETON

Editions Métallé - 1991

« Les régions les plus difficiles d'approche deviennent les nouveaux stades de la modernité, là où l'homme sans qualité peut enfin « tutoyer » la légende, aller au bout de ses forces, jouer symboliquement son existence pour gagner enfin ce surcroît de sens qui rend la vie plus pleine »

Socialisation par les activités sportives et jeunes en difficultés sociales, N.PANTALEON

Empan n°51 - septembre 2003

www.cairn.info

Article en ligne

Sociologie du sport, P.DURET

Armand Collin - 2001

Quelles sont les fonctions sociales du sport ? À quoi rime la passion de nos contemporains pour sa pratique et son spectacle ? Pourquoi le sport semble-t-il à ses adeptes si important à défendre, et à ses détracteurs si critiquable ? En quoi ce qui se passe dans les stades permet-il de comprendre

³ *Les cahiers dynamiques* - décembre 2008

l'articulation des valeurs, parfois contradictoires, qui façonnent notre société ? Cet ouvrage offre une vue d'ensemble des recherches en sociologie du sport et synthétise ses avancées les plus marquantes.

Sport et insertion, M.CLEMENT

Voiron - Presse universitaire du sport - coll. Les dossiers thématiques - 2001

Sports, jeunesses et logiques d'insertion, M.ANSTETT, B.SACHS

La Documentation Française - 1995

Thèmes abordés : éducation, sport et insertion ; pratique sportive et insertion sociale des jeunes urbains en risque d'exclusion ; le sport comme travail éducatif, thérapeutique et socialisant ; éthique du sport.

Sport et sciences sociale, C.POCIELLO

Editions Vigot - 1999

Le sport comprend deux versants : un versant motivationnel concernant les consciences de ses pratiquants et l'inconscient de ses adeptes ; un versant institutionnel qui structure, régleme et contrôle les activités. En s'appliquant à ces diverses composantes, les différentes sciences sociales (géographie, démographie, histoire, sociologie, anthropologie sportives, etc.) apportent, chacune, un éclairage particulier qui révèle la richesse de ce phénomène et qui le constitue en objet digne de savoirs scientifiques et de recherches universitaires.

Sport et société : sport et éducation, sport et insertion, M.CLEMENT, JM.LEGRAS

Centre national de la fonction publique territoriale - 1993

Son développement, la multiplicité des interventions dont il fait l'objet, ont fait du sport un véritable phénomène de société. A la lumière de ce constat, il s'agit de s'interroger sur les fonctions d'éducation d'une part, d'insertion, fonctions sociales, d'autre part que peut assurer le sport.

Sports et violence, sous la direction de D.BODIN

Editions Chiron - Paris, 2001

Le sport est un "espace toléré de débordement des émotions", un lieu d'apprentissage de l'autocontrôle des comportements et des pulsions, un moyen privilégié par les politiques pour l'insertion et la socialisation des jeunes des banlieues, un espace d'apprentissage de la citoyenneté, du fair-play, mais aussi un lieu de violence physique qui se donne à voir sur les terrains de sport ou aux abords du stade, un système social où se reproduisent des inégalités. Ce sont ces connexions entre sports et violences qui sont explorées dans cet ouvrage, dans une perspective pluridisciplinaire.

Le système des sports, P.YONNET

Gallimard - 1998

Entre un sport-spectacle mettant aux prises les meilleurs égaux, et un sport de l'individu, où les acteurs ne sont en compétition qu'avec eux-mêmes, tous deux mettent en scène l'égalité. Voilà ce qui explique la place conquise par le sport dans nos sociétés : les démocraties ont trouvé le théâtre où symboliser leur croyance la plus profonde, le mythe de l'égalité citoyenne.

* * *

Les manifestations sportives nationales sont autant d'outils ou de possibilités pour les professionnels de la PJJ de s'insérer dans des projets existants, sans avoir à en bâtir le cadre, ou alors de s'en inspirer pour créer leur projet propre. Si les manifestations sont des moments émotionnels intenses et riches en termes de rencontres, c'est tout le travail de créativité réalisé régulièrement dans les ateliers qui porte un véritable sens éducatif. La manifestation est au service de ces activités continues, à la fois prétexte et déclencheur, elle en est également le couronnement.

Challenge Michelet

www.challenge-michelet.com

Chaque année, cette manifestation sportive rassemble des jeunes sous mandat judiciaire ou pris en charge dans le cadre de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance venus défendre les couleurs de leurs régions et se rencontrer autour d'épreuves sportives individuelles et collectives. Cette manifestation est l'aboutissement d'un travail annuel où les valeurs du sport prennent une dimension éducative et citoyenne. C'est une vraie compétition qui donne à chaque jeune l'opportunité de mettre en valeur ses capacités, de dépasser ses difficultés et de compléter une démarche d'apprentissage de socialisation et d'insertion.

Rêves de gosse

www.revesdegosse.fr

Baptême de l'air de jeunes de la PJJ accompagnant des enfants malades ou handicapés. Un ou plusieurs services de la PJJ implantés sur le parcours du tour se mettent en relation bien avant le tour avec un service accueillant des enfants malades ou handicapés pour que les jeunes se rencontrent, se découvrent, échangent, bâtissent un projet commun. L'équipe de jeunes viendra avec leurs encadrants présenter leur projet sur un stand de la ville étape où passera le tour. Lors de cette journée festive, les jeunes feront ensemble leur baptême de l'air sur un petit avion de 6 places.

10) Activités culturelles et artistiques

Les activités culturelles et artistiques permettent la transversalité entre les apprentissages et les moyens d'apprendre. Par exemple, « *savoir lire avec fluidité, enrichir son vocabulaire sont des objectifs qui peuvent être travaillés dans le cadre d'une activité « lecture de contes ou de bandes dessinées », à travers un atelier d'écriture, de poésie ou de slam... Passer un entretien d'embauche requiert des qualités d'assurance, de conviction, d'élocution que l'on peut acquérir par une pratique théâtrale.* »⁴

* * *

Action culturelle et lutte contre l'illettrisme, MC.BORDEAUX, M.BURGOS, C.GUINCHARD
Editions de l'Aube - 2006

Ce livre est le résultat d'une étude réalisée par l'Observatoire des politiques culturelles à la demande de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (Délégation générale à la langue française) à partir des questions suivantes : « Où se situe la responsabilité sociale de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme ? », « Quels sont les enjeux des actions artistiques menées sur des territoires repérés ? », « Quelle légitimité ces actions culturelles revêtent-elles aux yeux des formateurs ? », « Comment ces actions sont-elles conduites ? ».

Activités culturelles et artistiques, les nouvelles médiations
Les cahiers dynamiques n° 6/7 - décembre 1996

La culture. De l'universel au particulier, N.JOURNET
Sciences humaines - Auxerre, 2002

Les recherches contemporaines montrent que loin de constituer un mystérieux moule pour la pensée et l'action, les cultures ne cessent de se transformer, et apparaissent plus comme des constructions éphémères que comme des héritages obligés.

Culture et société, sous la direction d'Y.LEONARD
La Documentation française - Cahiers français n° 260 - Paris, mars/avril 1993

Ce numéro des Cahiers français consacré aux politiques culturelles comprend trois volets : « Etat et culture », qui présente la politique culturelle de l'Etat depuis la création du ministère des Affaires culturelles ; « Economie et culture » qui analyse divers modes ou champs de financement ; et « Pratiques et enjeux culturels ».

Guide des actions culturelles pour les mineurs sous protection judiciaire
Ministère de la Justice (DPJJ) / Ministère de la Culture et de la Communication - à paraître

⁴ *Les cahiers dynamiques* – décembre 2008

Description des grands secteurs artistiques et culturels (avec les structures spécialisées, les partenaires à contacter, les projets existants dans lesquels s'inscrire). Visée méthodologique de montage de projet. Lieu de ressources pour ceux qui souhaitent mettre en œuvre une action culturelle et artistique dans leur service (témoignages, interviews, pistes). Guide les procédures à suivre au sein des services de la PJJ pour construire, suivre, évaluer, valoriser et communiquer sur le projet.

Pour une politique culturelle du faire et du faire avec, N.FAURE

Les cahiers dynamiques n° 42 - novembre 2008

Cet article explique comment est conçue la politique culturelle de la PJJ à l'échelon national.

* * *

Les manifestations culturelles nationales sont autant d'outils ou de possibilités pour les professionnels de la PJJ de s'insérer dans des projets existants, sans avoir à en bâtir le cadre, ou alors de s'en inspirer pour créer leur projet propre. Si les manifestations sont des moments émotionnels intenses et riches en termes de rencontres, c'est tout le travail de créativité réalisé régulièrement dans les ateliers qui porte un véritable sens éducatif. La manifestation est au service de ces activités continues, à la fois prétexte et déclencheur, elle en est également le couronnement.

Bulles en fureur

Sélection de bandes dessinées en lien avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image pour deux tranches d'âge (13-15 et 16-18 ans). Les albums sont lus et commentés avec les jeunes avant les votes. Remise des prix lors d'une journée festive au mois d'octobre à Rennes (ateliers d'écriture et de dessin).

Rencontres scène jeunesse

<http://rsj2008.neuf.fr>

Festival national dédié aux arts vivants (théâtre, cirque, danse, slam, musique...) et aux arts graphiques. Se déroule chaque printemps, pendant 3 jours, à Aniane (34). Les jeunes présentent devant un public extérieur les réalisations artistiques qu'ils ont créées. Soirées thématiques : exposition d'arts plastiques, buffet préparé par un restaurant d'application, spectacle de théâtre, diffusions de films...

Parcours du goût

Manifestation itinérante autour du goût et de la gastronomie qui se déroule sur un week-end du mois de juin. Chaque année, un thème culinaire différent. Des prix sont remis aux jeunes qui auront réalisé le meilleur stand, la meilleure recette. Les stands, décorés par les jeunes pour valoriser le patrimoine de leur région sont ouverts aux publics extérieurs.

Des Cinés, la vie !

www.passeursdimages.fr/descineslavie/index.html

Visionnage de films sélectionnés (documentaires, courts-métrages, films classés art et essai), vote des jeunes et remise de prix lors d'une journée à la Cinémathèque française. Vise à sensibiliser les jeunes à la lecture de l'image et à les faire débattre avec les éducateurs de thèmes de société. Une journée de formation, destinée aux professionnels de la PJJ et de l'image, est organisée début octobre.

L'art postal

Concours d'art postal avec une thématique annuelle. Lors d'ateliers d'arts graphiques, les jeunes réalisent une composition graphique avec pour contraintes d'y inscrire l'adresse, d'apposer le timbre et de l'envoyer au service organisateur. Un jury constitué de professionnels de la PJJ et de la culture sélectionne une centaine d'œuvres qui sont ensuite exposées dans une poste de Paris, pendant un mois.

Lire en fête

www.lire-en-fete.culture.fr

Manifestation qui vise à valoriser le livre et la lecture auprès du grand public. Elle prend la forme de rencontres, animations, lectures,... auxquels les professionnels de la PJJ peuvent participer comme organisateurs ou en amenant les jeunes assister aux actions organisées.

Le printemps des poètes

www.printempsdespoetes.com

Manifestation nationale soutenue par les ministères de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale, de la Culture et de la Communication. Nombreuses actions afin que la poésie, sous toutes ses formes, de toutes les époques et de toutes les langues, soit accessible au plus grand nombre.

La semaine de la langue française

www.semainelf.culture.fr

Chaque année, autour de la journée internationale de la Francophonie (20 mars), cette manifestation développe des initiatives en France et à l'étranger afin de célébrer la langue française et de mettre en valeur sa richesse et ses diversités dans un esprit de cohésion sociale. Chaque année 10 mots sont mis à l'honneur et font l'objet de jeux, variations et interprétations.

Passeurs d'images

www.passeursdimages.fr / www.kyrnea.com

Dispositif interministériel d'éducation à l'image hors temps scolaire. S'adresse à tous les publics, jeunes et adultes, ayant des difficultés d'accès aux pratiques cinématographiques : projections en salles ou en plein air, ateliers de pratique, formations, rencontres avec des cinéastes peuvent être proposés dans ce cadre. Passeurs d'images est coordonnée par Kyrnéa International.

Collège au Cinéma et Lycéens et apprentis au Cinéma

www.cnc.fr

Découverte d'œuvres cinématographiques lors de projections organisées dans les salles de cinéma. Les jeunes se constituent ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissements et des enseignants qui souhaitent y inscrire leurs classes.

Vivre les villes

www.vivrelesvilles.fr

Manifestation menée sous l'égide du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, du ministère du Logement et de la Ville, et du ministère de la Culture et de la Communication. Destinée à sensibiliser l'ensemble des publics à l'architecture et à l'urbanisme (expositions, visites de chantier, conférences, parcours pédagogiques ou portes ouvertes).

Rendez-vous aux jardins

www.rendezvousauxjardins.culture.fr

Cette manifestation, organisée par le ministère de la Culture et de la Communication, en collaboration avec les collectivités territoriales et le Comité des parcs et jardins de France, met à l'honneur les parcs et jardins publics et privés. Sont notamment proposées fin mai des visites guidées, des démonstrations de savoir faire, des expositions, des animations théâtrales, des mises en lumières, des projections de films sur les jardins...

Les journées européennes du patrimoine

www.journeesdupatrimoine.culture.fr

Créées par le ministère de la Culture et de la Communication, les Journées européennes du patrimoine ont lieu, tous les ans, le troisième week-end de septembre. Le patrimoine, dans sa grande diversité, est proposé aux visiteurs : chefs d'œuvre de l'architecture civile ou religieuse, parcs et jardins, sites archéologiques, objets mobiliers, patrimoine littéraire, fluvial ou militaire...

Les Portes du temps

A l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, l'objectif de cette opération est de proposer pendant l'été une offre spécifiquement conçue pour des jeunes peu ou pas habitués à fréquenter des lieux patrimoniaux. Les partenaires du champ de l'éducation populaire se sont associés à cette opération. Cette manifestation a vocation à sensibiliser les jeunes au patrimoine dans toutes ses dimensions, particulièrement ceux résidant en zones sensibles au titre de la politique de la ville.

11) Projet de vie

Alexandre, sa vie en énoncés, S.DOMAS
Casteilla - 2005

La vie d'un adolescent, de sa rupture scolaire à son entrée dans la vie d'adulte (tome 1 : adolescents / tome 2 : jeunes adultes).

CAMINARE - Carnet de route d'une méthode individualisée d'accompagnement vers la recherche d'emploi, C.RAYMOND, M-J.DUBOIS
CAFOC Nancy-Metz - 1994

La méthode préconisée doit permettre à tout stagiaire ayant à mener une campagne de recherche d'emploi, de savoir traduire son potentiel personnel en termes de métiers et de retrouver un emploi. Elle permet au stagiaire d'élaborer lui-même son ou ses projets.

Les cartes métiers
CIDJ
www.cartes-metiers.com

CDROM de 180 cartes métiers pour aider à choisir un avenir professionnel.

Les chemins de la vie
EDISER - 1998

16 classeurs (fiches diapositives + transparents), 14 cassettes.
6 domaines : santé, sécurité, administration, vie professionnelle, budget, vie sociale.

Education pour l'emploi
CRDP Poitou Charente - 1992

Cet ouvrage a pour objectif l'aide et la préparation des élèves pour réussir leur entrée dans la vie sociale et professionnelle. Il propose des démarches et des outils pédagogiques à l'usage de l'équipe éducative.

ELP - Entretiens pour l'élaboration du projet, B.BALZANI, J.BASSOMPIERRE, D.DUPUY
Espace médiation productions - Nancy, 1996

Technique d'entretien centrée sur la personne : démarche de projection sur l'évaluation de sa situation.

L'emploi à la carte

Orient action

Jeu de cartes / questions sur le monde du travail, l'image de soi et l'environnement social.

Eval 3

Jonas formation - 2006

jonas.formation.free.fr

Logiciel d'évaluation des aptitudes cognitives, des connaissances scolaires, des traits de personnalité, des goûts et intérêts personnels et professionnels.

Inforizon

Jeunesse avenir entreprise – Lyon

www.inforizon.fr

Logiciel d'orientation ludique.

L'orientation c'est l'affaire de tous, sous la coordination de D.ODRY

CRDP Limousin - 2006

www.crdp-limousin.fr

Cet ouvrage retrace l'histoire de l'orientation, la relie aux questions de société et d'économie, et montre comment chacun est concerné, à travers par exemple l'institution du conseil de classe. Il s'agit moins d'améliorer des procédures que de changer de perspective, en envisageant l'orientation tout au long de la vie.

RIP - Relevé d'intérêts professionnels, A.BOTTEMAN, Y.FORNER, J-C.SONTAG

Les éditions du centre de psychologie appliquée - Paris, 1997

Test de soutien à l'orientation professionnelle / passation par un psychologue.

Vivre au travail, D.BOUSHAKI, B.HAPPE, A.MAILLARD, F.NOEL

Magnard - collection Livre accès - 1995

Textes d'actualité et exercices en lien avec le thème.

Vraie vie... vrais défis

Jeunesse avenir entreprise - Lyon, 2005

Jeu de rôle d'éducation à l'orientation.

12) Vie quotidienne

L'actu

Play bac Editions

Quotidien des 14 -18 ans.

Les cahiers de vie sociale et professionnelle - CAP, M.CURCON, S.CROSNIER, A.JAN
Foucher - Paris, 2003

Exercices de vie sociale et professionnelle du programme de CAP.

Civilisation progressive du français, C.CARLO, M.CAUSA
CLE International - Paris, 2003

Présentation des réalités culturelles françaises. Supports variés : tableaux, cartes, photos...

Les clés de l'actualité

Milan presse

www.lesclesjunior.com/espace-enseignant

Hebdomadaire des 13-18 ans.

Guide pratique de la vie quotidienne, A.BENTOLILA, C.BOUTHER, C.BULTEZ
Nathan - 1996

Pour lire et comprendre les documents de tous les jours.

Lectures, A.BENTOLILA, C.BOUTHER, C.BULTEZ
Nathan Formation - Paris - 2005

Entraînement à la lecture sur des thèmes de la vie quotidienne.

Maîtriser les écrits du quotidien, M.ABDALLAH-PRETCEILLE
Retz - coll. Outils pour la formation - Paris, 1998

Dossiers pédagogiques présentant des écrits du quotidien et permettant la gestion d'un groupe hétérogène.

Pochette CAP, 1^{ère} et 2^{ème} années Vie sociale et professionnelle, C.FOURGOUS, J.OUSTALNIOL,
B.SAVIGNAC
Nathan technique - coll. Réflexes - Paris, 2003

Exercices de vie sociale et professionnelle du programme de CAP

13) Education à la santé

L'infirmier(ère) de la direction départementale ou du CODES (comité départemental d'éducation pour la santé) sont des personnes ressources pour sélectionner l'outil le plus adapté aux objectifs visés.

Comportements à risques : agir en milieu scolaire, sous la direction de M.BANTUELLE et R.DEMEULEMEESTER
INPES - coll. Référentiels - 2008

Référentiel de bonnes pratiques.

Education à la santé en milieu scolaire. Choisir, élaborer et développer un projet, S.BROUSSOULOUX, N.HOUZELLE-MARCHAL
INPES - 2006

Présentation de l'éducation pour la santé et de la méthodologie de projet sous un angle pratique.

Education pour la santé : concepts, enjeux, planifications, J-A.BURY
Savoirs et santé - 1998

Donne un cadre référentiel à l'action et souligne la nécessité de viser l'autonomie des publics.

Outils d'intervention en éducation pour la santé : critères de qualité, J.BOTTERO, C.FERRON, F.LEMONNIER, I.VINCENT
INPES - coll. Référentiels - 2006

Grille d'évaluation des outils pédagogiques en éducation pour la santé.

Petit guide de l'évaluation en promotion de la santé, F.NOCK
Mutualité française - 2006

"A quoi sert ce que l'on fait ?", "Comment améliorer notre programme ?". C'est à ces questions que répond ce guide. Car évaluer, c'est accepter de remettre en cause sa pratique, d'interroger les objectifs du programme, de discuter des valeurs qui les sous-tendent... Se voulant concret et pratique, ce petit guide propose une stratégie et des outils opérationnels qui permettront un travail collectif d'évaluation.

Prévention des conduites addictives
Ministère de l'Education nationale - 2006
www.education.gouv.fr

Dossier thématique en ligne.

La santé des élèves

Ministère de l'Éducation nationale - 2006

www.education.gouv.fr

Dossiers thématiques en ligne : suivi médical, alimentation, sexualité, tabac-alcool-drogue.

* * *

Alimentation atout prix

INPES - 2005

www.inpes.fr

Outil d'intervention et de formation en éducation nutritionnelle qui propose d'inscrire l'alimentation dans une démarche de promotion de la santé et de bien-être avec les autres. Il aborde un champ élargi de problématiques : rythmes de vie, hygiène, dépendances, loisirs mais aussi confiance en soi, initiatives, esprit critique, convivialité.

Anneaux santé

CODESS 95 / CIRDD 95 - 2002

www.sante-pays-de-la-loire.com

Jeu de table invitant au dialogue et à l'information sur l'accès à la santé.

Câlins malins

ADIJ 22 - 2002

www.sante-pays-de-la-loire.com

Jeu de table invitant à la prise de parole sur la vie affective et sexuelle. A partir de 13 ans.

Cet autre que moi

Association JE-TU-IL

www.jetuil.asso.fr

CDROM présentant un programme d'éducation à la responsabilité sexuelle et affective dans un but de prévention des violences entre les jeunes.

Clopin Clopant

Presse Universitaire de Grenoble

<http://gisme.free.fr>

Album exposition (affichettes humoristiques) sur le tabagisme.

Comme une vague, réalisé par G.GONNET

La cathode

www.lacathode.org

Film de prévention de la violence. 3 chapitres : « l'expérience de la violence », « comment on bascule ? », « comment on s'en sort ? ».

Décode le monde

CODES 06 - 2005

www.sante-pays-de-la-loire.com

Prévention des conduites à risques via la valorisation de l'esprit critique / 12-16 ans.

Le diable de la découverte

Cite des sciences et de l'industrie / CALAO productions

www.cite-des-sciences.fr

Exposition pour faciliter l'accès et l'éveil à des connaissances fondamentales de façon ludique. Une formation d'animateur est fournie, de façon à maîtriser la méthode d'animation interactive et s'appropriier l'outil pour l'optimiser, en fonction du public. Ces véritables petits laboratoires utilisent une démarche d'accompagnement pédagogique : "j'observe ! je manipule ! je comprends ! j'agis..." qui, en aiguissant la curiosité, facilite l'accès aux connaissances élémentaires du corps - tout public.

Fourchettes et baskets

INPES / Ministère de l'Education nationale / Ministère de la Santé (DGAS)

www.inpes.fr

Coffret pédagogique qui permet de mener un travail éducatif avec les adolescents sur l'alimentation et l'activité physique en adoptant une approche globale et positive de la santé des jeunes.

Libre comme l'air

INPES - 2004

www.inpes.fr

Mallette pédagogique (livret de formation, fiches d'animation) sur le tabac.

Livret accueil santé

Ministère de la Justice (DPJJ) - 2003

Livret d'information à destination des adolescents.

Mon corps de la tête aux pieds ! Image de soi, regard des autres
Ministère de la Justice (DPJJ) - 2008

Livret d'information - support au dialogue - hygiène et soins esthétiques.

Moussa le taximan n°1
INPES - 2001
www.inpes.fr

Sept films courts qui interpellent sur les comportements individuels par rapport au sida. A chaque épisode correspond une interrogation. Support d'action de prévention du VIH en direction des populations migrantes, en particulier les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne.

Parcours Dstress
Union nationale des mutualités socialistes - Bruxelles, 2002
www.pipsa.org

Jeu de table sur les causes, les conséquences et les solutions au stress. A partir de 15 ans.

Pour manger Fred s'organise
DDPJJ 95 / CODES 95 - 2004

Recueil des fiches sur l'autonomie dans l'alimentation et l'accession à un logement.

Secouris, prudence est mère de sûreté
Abeilles éditions - Fontenay sous bois, 2003
www.abeilles-editions.fr

Jeu des 7 familles avec quizz sur les accidents de la vie courante. A partir de 7 ans.

Se nourrir. Une nécessité. Un plaisir au quotidien
Ministère de la Justice (DPJJ)

Livret d'information et support au dialogue sur le thème de l'alimentation.

Sur la piste de la santé
Centre de santé de Grande Synthe - Amiens
www.amiens.fr

Jeu de l'oie avec questions / réponses sur les thèmes de la santé (hygiène de vie en général).

Tababox, outil de prévention du tabagisme auprès des jeunes

Réseau d'éducation pour la santé Rhône-Alpes - Lyon, 2008

www.education-sante-ra.org

CDROM - outil de prévention du tabagisme des adolescents visant à situer la problématique du tabac dans le contexte sociétal, social et culturel actuel, ainsi qu'à prendre conscience des facteurs individuels et environnementaux favorisant le tabagisme.

Le Tadikwa. Osez-vous en parler ?

Communauté d'agglomérations de Choletais - Cholet, 2006

www.sante-pays-de-la-loire.com

Jeu de société visant à susciter des échanges et débats sur les conduites à risque : tabac, alcool, vitesse routière, ... et à amener à réfléchir sur ses propres comportements.

Trivial prévention drogues

SEDAP - Dijon

www.drogues.gouv.fr

Jeu type « trivial poursuit » sur CDROM pour adolescents.

Vivre son âge, D.BOUSHAKI, B.HAPPE, A.MAILLARD, F.NOEL

Magnard - coll. Livre accès - 1995

Textes d'actualité et exercices en lien avec le thème.

Vivre son corps, D.BOUSHAKI, B.HAPPE, A.MAILLARD, F.NOEL

Magnard - coll. Livre accès - 1995

Textes d'actualité et exercices en lien avec le thème.

14) Citoyenneté

Apprendre avec l'actualité. Théorie et pédagogie de l'évènement, C.HERMELIN

Nathan - coll. Pédagogie pratique - 1993

www.nathan.fr/culture-generale

Illustré par des exemples variés tirés de l'actualité, cet ouvrage propose de nombreuses pistes pédagogiques pour aborder le système de l'information.

Carton rouge

Respect des règles et de l'autorité / pour adolescents.

Demain, je serai citoyen

Ministères de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche - 2002

www.laicite-educateurs.org

Dossier pour amener les élèves à apprendre l'exercice de la démocratie et à en appréhender les valeurs.

Education civique, juridique et sociale en classe de CAP, A.CERLES, P.SALAUN

Casteilla - 2003

www.casteilla.fr

Documents pour débattre : éléments documentaires pour étayer le débat, se préparer au débat par l'intermédiaire d'activités (fiches-outil en fin de manuel), organiser le débat de façon à ce que chacun puisse y trouver sa place.

Expo 13- 18 : la justice des mineurs

Ministère de la Justice (DPJJ)

www.justice.gouv.fr

Photos et textes rappelant les principes de la justice / questions et réponses de la vie quotidienne qui permettent un débat entre des adolescents et les professionnels de la justice.

Presse et justice

CLEMI / Ministères de la Justice et de l'Education nationale - 2001

www.clemi.org

Mise en perspective des rapports entre presse et justice, pistes pédagogiques, repères bibliographiques et renvois aux sites Internet.

Sais-je ?

www.pol.fr/saisje/

Logiciel ludo-éducatif d'autoformation à la citoyenneté / santé, social, droit, scolarité et formation / questions de jeunes, réponses de professionnels.

La santé et la loi

Ministère de la Justice (DPJJ)

Jeu de questions-réponses sur la loi.

Vivre en société, D.BOUSHAKI, B.HAPPE, A.MAILLARD, F.NOEL

Magnard - coll. Livre accès

www.ac-versailles.fr

Textes d'actualité et exercices en lien avec le thème.

15) Sécurité routière

1, 2, 3 cyclo

MAIF - Codes Rousseau - 1998

Outil interactif destiné aux élèves préparant l'ASSR et le BSR. Des informations pratiques, des quiz, ainsi qu'un parcours simulé à cyclomoteur permettent aux adolescents une formation efficace et ludique. Un module destiné aux enseignants ainsi qu'un livret pédagogique leur permettent d'intégrer la sécurité routière à leurs propres cours.

Alcool, cannabis, conduite. Support d'aide à l'animation de débat.

Centre national de la prévention routière - 2007

Cet outil est destiné aux enseignants et formateurs qui souhaitent animer un débat avec des jeunes sur le thème de la conduite d'un véhicule suite à une consommation d'alcool et/ou de cannabis. Composé d'un CDROM, d'un DVD et d'un livret pédagogique, ce support contient de multiples ressources destinées à être projetées au cours du débat : animations, reportages, activités multimédias, interviews d'experts, photos, schémas, témoignages de jeunes accidentés.

L'apprentissage du code de la route, compréhension d'un lexique de base, sous la coordination de T.BELLANGER

CLAP - Toulouse, 1995

Cet ouvrage est destiné à préparer à l'examen du code de la route des personnes maîtrisant peu ou mal l'écrit à travers une pratique de lecture-écriture autour du vocabulaire spécialisé. Un lexique de base regroupe les mots et expressions indispensables à la compréhension du code de la route. Des séries d'exercices et des séquences peuvent être modulées en fonction des difficultés rencontrées.

Préparation ASSR, ASR et BSR

www.eduscol.education.fr

Les attestations scolaires de sécurité routière (niveaux 1 et 2) et leur préparation s'adressent en premier lieu aux élèves de collège. Le brevet de sécurité routière, obligatoire pour conduire un cyclomoteur à partir de 14 ans, est constitué de l'ASSR (niveau 1 ou 2) et de 5 heures de conduite. L'ASSR de niveau 2 est obligatoire pour s'inscrire au permis de conduire. Pour les candidats sortis du système scolaire, un dispositif spécifique, l'attestation de sécurité routière, est prévu dans le cadre des GRETA et des CFA.

16) Education à l'environnement pour un développement durable

Comprendre pour agir

Fédération Artisans du Monde et Institut Kairos - 2006

Ouvrage issu d'un partenariat d'ONG franco-brésiliennes comprenant des fiches thématiques et des fiches d'activités sur la société de consommation, des moyens de communication, des relations commerciales inégales et des alternatives possibles.

L'énergie de notre planète bleue

Editions ORCADES et CRDP Poitou Charente - Poitiers, 1994

Dossier pédagogique composé d'activités sur les énergies disponibles, les modes de vie, les conséquences sur l'environnement et les inégalités nord-sud.

Kit pédagogique pour réfléchir à la consommation

Action consommation - 2008

www.actionconsommation.org

Séries d'outils pédagogiques pour les enseignants qui veulent réfléchir individuellement ou en groupe avec les élèves sur les problèmes de consommation et du développement durable / problématiques liées à l'environnement, au social, à l'économie via l'angle de la consommation.

Guide du jeune reporter pour l'environnement

CRDP Amiens / Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe - 1999

2 parties : le guide explique le concept de développement durable et donne des conseils pratiques pour la conduite d'un projet JRE (jeunes reporters pour l'environnement) ; le Livret pédagogique propose une liste d'objectifs pédagogiques, de démarches de travail en réseau et des fiches pour aller plus loin.

Rivages

CNDP - coll. Côté télé -2007

Un DVD pour pénétrer au cœur des problématiques écologiques et du développement durable / 10 documentaires exploitant chacun un site du littoral français représentatif d'enjeux économiques et environnementaux.

Vers une éducation au développement durable. Démarches et outils à travers les disciplines.

D.BAZIN et JY.VILCOT

CRDP Amiens - coll. Repères pour agir - 2007

Approche de l'éducation à l'environnement pour un développement durable par discipline puis par une démarche de projet activant des compétences transversales.

17) Informatique

Kit Educanet

CLEMI - 2004

Valise pédagogique pour la compréhension d'Internet / enfants et adolescents.

Mettre en place le B2I dans un établissement scolaire

Centre d'Etudes Pédagogiques pour l'Expérimentation et le Conseil - coll. Les dossiers - Lyon, 2002

www.cepec.prg

Outils pour faciliter la prise en main du texte et des notions, mise en œuvre du B2I dans les pratiques d'enseignement, fiches pédagogiques et fiches de travail élaborées.

Ordinateur et pédagogie différenciée, A. VERSINI et JM VERSINI

Nathan Pédagogie - coll. Les pratiques de l'éducation - 1998

A partir de propositions concrètes, les auteurs indiquent des démarches pratiques d'utilisation d'un ordinateur et proposent des exercices et activités de français et de calcul ne nécessitant ni un niveau de maîtrise important en informatique ni des logiciels spécifiques.

Utilisations de l'ordinateur dans l'enseignement secondaire

CNDP Hachette Education - Paris, 1993

Des professeurs et formateurs décrivent en quoi les pratiques pédagogiques se trouvent modifiées par l'utilisation de l'ordinateur et déterminent les conditions de mise en œuvre.

4/ Les lieux et centres ressources

Orientations et parcours professionnel

- Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE)
www.anpe.fr
- Centre d'Information et d'Orientation (CIO)
www.education.gouv.fr
- Chambre des métiers
- Conseil régional
- Conseil général
- Mission locale
www.mission-locale.fr

Ressources pédagogiques

- Centre National / Régional / Départemental de Documentation Pédagogique (CNDP / CRDP / CDDP)
www.sceren.fr
- Education nationale
www.education.gouv.fr
www.eduscol.education.fr
- Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ)
Intranet justice (en cours d'accessibilité)
- Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM)
www.iufm.fr
- Système universitaire de documentation (SUDOC)
www.sudoc.abes.fr

Information jeunesse

- Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)
www.cidj.com
- Point / Centre / Bureau Information Jeunesse

Interinstitutionnel

- Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)
www.anlci.gouv.fr
- Centre Ressources Illettrisme (CRI)
www.illettrisme.org
- Centre de Ressources pour la Politique de la Ville (CRPV)
- Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP)
www.injep.fr

Associations

- Centre d'Entraînement aux Méthodes Educatives Actives (CEMEA)
www.cemea.asso.fr
- Groupe Français d'Education Nouvelle (GFEN)
www.gfen.asso.fr
- Les Francas
www.francas.asso.fr
- La Ligue
www.laligue.org

A/ Cadre partenarial

Convention entre le Ministère de la Justice (DPJJ) et l'association Agir ABCD

26 septembre 2006

AGIRabcd est une association de bénévoles retraités qui vise à lutter contre toutes les formes d'exclusion. Dans le cadre de cette convention, diverses actions sont mises en place en faveur de l'insertion des mineurs (parrainage, lutte contre l'illettrisme, soutien scolaire, formation,...).

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice (DPJJ) et l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

en cours de signature

Cet accord-cadre vise à favoriser l'entrée des mineurs dans les actions de formation relevant de l'AFPA.

Protocole d'accord entre le Ministère de la Justice (DPJJ / DAP) et la caisse des dépôts et consignations

10 juillet 2007

La caisse des dépôts et des consignations est investie d'une mission d'intérêt général en appui des politiques publiques. Ce protocole crée un programme partenarial visant à appuyer la politique de réinsertion des jeunes, notamment par le déploiement de cyber-bases et de l'e-apprentissage.

Convention entre le Ministère de la Justice (DPJJ) et la fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FN-CIVAM)

en cours de signature

Convention passée avec des agriculteurs pour l'accueil de mineurs.

Convention entre le Ministère de la Justice (DPJJ) et l'association GENEPI

juillet 2008

Le GENEPI œuvre en faveur de la réinsertion sociale des personnes incarcérées par le développement de contacts entre étudiants de l'enseignement supérieur et le monde pénitentiaire. Il intervient notamment dans le domaine de l'enseignement, des activités culturelles et sportives.

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice (DPJJ / DAP) et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (direction générale de l'enseignement et de la recherche)

en cours de signature

Cet accord-cadre vise à favoriser l'accès aux formations et métiers de l'agriculture et de la pêche, en proposant plusieurs niveaux d'intervention : information des publics, sensibilisation et orientation à travers des stages, présentation des certificats, titres, diplômes et inscription des publics dans une démarche pré-qualifiante, de qualification, d'obtention des diplômes dans le cadre d'une formation ou une VAE. Il vise également à initier des projets socio-éducatifs et culturels en partenariat et en lien avec les activités du monde agricole et rural. Il vise enfin à former les personnels de la PJJ et à informer ceux du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et les Haras nationaux

en cours de signature

Cet accord-cadre prévoit une mise en œuvre d'activités culturelles communes et la participation de mineurs dans des événements culturels (de type équestres, chantiers d'insertion, etc...).

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice, le Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Cultures du cœur

2007

Cet accord-cadre vise à favoriser l'accès à la culture auprès des plus démunis en offrant une billetterie gratuite pour un certain nombre de spectacles, une médiation aux spectacles et une formation aux professionnels.

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Education nationale et l'association 1000 mots

2008

Cet accord-cadre vise à promouvoir la lecture des mineurs en détention, les faire progresser dans l'apprentissage de la langue française et favoriser leur retour progressif vers les études et la formation.

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice, le Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement (direction de la population et des migrations) et le fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD)

20 octobre 2005

Le FASILD est un établissement public chargé d'intervenir sur la maîtrise de la langue pour les primo-arrivants et le soutien à l'intégration dans la perspective d'un égal accès aux droits. Cet accord-cadre permet de développer des actions conjointes en faveur des jeunes en difficultés immigrés ou issus de l'immigration (éducation, santé, insertion sociale et professionnelle, logement, actions culturelles).

Convention de collaboration entre le Ministère de la Justice (DPJJ / DAP) et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (délégation interministérielle à l'insertion des jeunes)

24 octobre 1994

Cette convention a pour objectif de faciliter et généraliser l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle par une collaboration étroite avec le réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation.

Accord-cadre entre le Ministère de la Justice (PJJ / DAP) et la société nationale des chemins de fer (SNCF)

21 février 2007

Cet accord-cadre vise à préparer la sortie et l'accompagnement des personnes incarcérées, à soutenir les programmes destinés à favoriser la pratique du sport (partenariat SNCF avec les fédérations de boxe, judo, escrime et volley-ball), à favoriser le parrainage (association de bénévoles cheminots de la fondation solidarité) et à soutenir la mise en œuvre de mesures de réparation et de TIG.

B/ Cadre réglementaire

Dispositifs relais :

- circulaire n° 2006-129 du 21 août 2006 redéfinissant l'organisation et le pilotage des dispositifs relais afin de lutter contre le « décrochage » des jeunes.

Statut de stagiaire de la formation professionnelle :

- note d'instruction DGEFP / CNASEA / PJJ du 12 février 2007 relative à la rémunération des stagiaires inscrits dans une action de formation professionnelle menée à partir des services de la PJJ

CIVIS :

- circulaire DGEFP / DAP / DPJJ n° 2006-29 du 18 septembre 2006 relative au développement du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) en faveur des jeunes de 16 à 25 ans placés sous main de justice

Séjours à l'étranger :

- note DPJJ n° 286 du 12 mai 2005 relative à l'organisation des séjours à l'étranger des jeunes confiés par l'autorité judiciaire à la PJJ (secteur public et secteur associatif habilité)
- note DPJJ n° 671 du 23 juin 2006 relative aux séjours à l'étranger des jeunes confiés par l'autorité judiciaire aux secteurs public et associatif habilité

Camps en France :

- circulaire DPJJ n° NOR JUS F0050065 du 2 juin 2000 relative à l'organisation des séjours et des camps
- note DPJJ n° 2007-00087341 du 3 août 2007 relative à l'organisation des séjours et des camps sur le territoire français

Fonds social européen (FSE) :

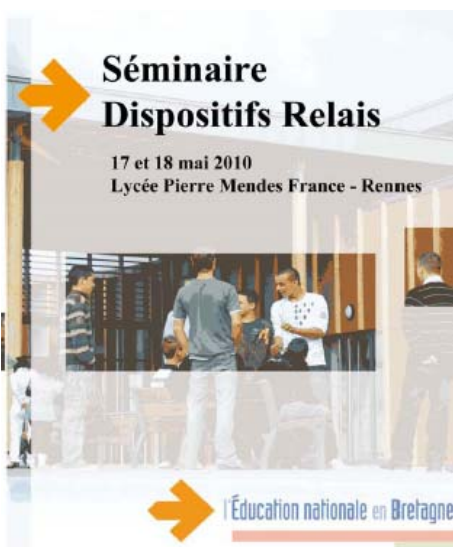
- programme FSE / PJJ 2007-2013 - *en cours de finalisation*

CONCLUSION

Le référentiel pédagogique sur l'activité invite à être actualisé au gré des nouvelles publications et nouveaux outils pertinents pour les publics d'apprenants en parcours d'intégration sociale et d'insertion scolaire et professionnelle.

Cette démarche évolutive implique de mutualiser les pratiques et les outils que les professionnels peuvent décliner à partir du cadre pédagogique préconisé.

L'accompagnement des professionnels dans cette démarche relève de l'animation interrégionale, comme indiqué dans la circulaire d'orientation relative à l'action éducative structurée par les activités de jour. A partir des éléments recensés par les territoires, il relève de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse d'en assurer une information nationale.



Commentaire de la circulaire MAJ

par Delphine Guay et Nadine Rolland,
conseillères techniques à la DRPJJ de
Rennes

Intervention Formation dispositif relais 17 et 18 mai 2010

1-Présentation de la Circulaire du 25 février 2009 relative à l'action éducative structurée par les activités de jour.

Le contexte :

De nombreux rapports réalisés par la PJJ au cours de ces dix dernières années convergent sur la nécessité de remettre la préoccupation de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes relevant de ses services au cœur de la mesure éducative.

L'inactivité de nombreux jeunes (estimé à vingt pour cent de l'ensemble des jeunes relevant de la PJJ) et tout particulièrement de ceux encore soumis à l'obligation scolaire a conduit la PJJ à préciser de nouvelles orientations et définir de nouveaux objectifs relatifs à l'action éducative structurée par les activités de jour dans une circulaire d'orientation en date du 25 février 2009 .

Les grands principes de la circulaire :

La circulaire du 25 février 2009 repose sur des grands principes d'action éducative :

- En priorité : faciliter le maintien ou l'inscription dans les dispositifs de droit commun (enseignement, formation ou emploi) et inscrire l'approche dans une logique de parcours.
- Pour les mineurs ne pouvant d'emblée bénéficier des dispositifs de droit commun la PJJ propose une prise en charge sans délai qui s'organise à partir de deux modules nommés dispositif accueil accompagnement (DAA) et module d'acquisition. Il s'agit de proposer un ensemble structuré d'actions qui s'exerce simultanément ou successivement dans les domaines de développement personnel et de l'acquisition de compétences sociales, scolaires et professionnelles. L'ensemble des activités de jour est ancré dans le « **Faire avec** » et se **décline en temps collectifs** avec des temps d'accompagnement individuel.

En ce qui concerne les jeunes scolarisés :

Un rapport d'évaluation de l'inspection datant de 2007 indique que 52% des jeunes relevant de la PJJ sont scolarisés. Dans ce cas, l'action de la PJJ consiste **à assurer un accompagnement à la scolarité et une vigilance soutenue moins de 16ans.**

Pour les moins de 16ans, la circulaire précise que, « de par la loi les jeunes sont soumis à l'obligation d'enseignement et ont le statut d'élève. A ce titre, ils sont intégrés soit dans un cursus scolaire ordinaire, soit dans un dispositif spécialisé. Leur accueil, **à titre exceptionnel**, dans un dispositif spécifique de la PJJ ne peut se réaliser que dans le respect de l'obligation d'enseignement. Il convient d'en définir les critères et modalités avec l'établissement de rattachement conformément aux modalités définies avec L'Education nationale.

« L'accueil ponctuel et temporaire des 13/16 ans dans les unités de jour, ne peut être réalisé que dans le respect de l'obligation scolaire. Il convient donc de définir avec l'établissement scolaire de rattachement, les critères, les modalités et les conditions de cet accueil.

A cet égard, le groupe départemental de pilotage des dispositifs relais défini au point II-3 de la circulaire n° 2006-129 du 21 08 2006 relative à l'organisation et au pilotage des dispositifs relais (BO EN n°32 du 7 9 2006), ou les commissions qui lui sont rattachées, doivent examiner de manière partenariale tous les cas de jeunes de moins de 16 ans en situation d'intégration scolaire difficile, voire déscolarisés. C'est à l'issue de cette concertation qu'un parcours scolaire individualisé, éventuellement partagé entre différentes institutions, inscrit dans des temps repérés, sera proposé pour validation à l'inspecteur d'académie. Ce parcours fera l'objet d'une convention dont les parents ou représentants légaux seront signataires. Le service de la vie scolaire de l'Inspection académique assurera alors une inscription administrative du jeune dans un établissement que ce dernier ne fréquentera peut être que partiellement ou seulement à l'issue d'une prise en charge en unité de jour.

La participation forte d'éducateurs dans un dispositif relais (classe ou atelier) et la présence de la PJJ dans le groupe départemental de pilotage chargé d'en garantir la coordination peuvent permettre la prise en charge d'un nombre plus important de jeunes sous protection judiciaire. Concernant les jeunes qui fréquentent un établissement scolaire mais dont la scolarité est fragile du fait de leur niveau, de leur comportement ou de leur absentéisme, toutes les mesures d'aide et de soutien internes à l'établissement et celles développées dans le cadre d'un Programme de Réussite Éducative (PRE) doivent être mobilisées en lien avec celles mises en oeuvre par les services de la PJJ. Elles peuvent, par exemple, déboucher sur une organisation spécifique et temporaire du temps scolaire ou sur la mise en place de séquences de soutien à cette scolarité hors temps scolaire. » (**Extrait du CTPC du 18 avril 2008**).

2 La mesure d'activité de jour :

La mesure d'activité de jour est une nouvelle mesure éducative créée par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et définie à l'article 16 ter de de l'ordonnance du 2 février 1945.

Le décret n° 2007-1853 du 26 décembre 2007 et la circulaire en date du 18 février 2008 en fixe les modalités d'application dans les services et les établissements de la PJJ.

Une note commune DGESCO(Direction Générale de l'enseignement scolaire)/PJJ datée du 28 juillet 2008 relative à la mesure d'activité de jour précise les modalités de collaboration.

La circulaire d'application précise :

Cette mesure consiste « dans la participation du mineur à des activités d'insertion professionnelle ou scolaire soit auprès d'une personne morale de droit public, soit auprès d'une personne morale de droit privé exerçant une mission de service public ou d'une association habilitées à organiser de telle activités, soit au sein d'un service de la Protection judiciaire de la jeunesse auquel il est confié »

La note commune DGESCO/PJJ du 28 juillet 2008 rappelle en préambule que « Tout mineur faisant l'objet d'une mesure judiciaire doit poursuivre une scolarité ou une formation professionnelle afin de continuer à acquérir des connaissances et des compétences qui soient validées. »

Elle **définit le public concerné** : Cette mesure éducative pénale peut être prononcée par le magistrat ou la juridiction pour mineur à l'encontre d'un mineur, auteur ou présumé auteur d'une infraction pénale, **âgé de 10 à 18 ans**. Il est précisé que les mineurs concernés rencontrent souvent des difficultés scolaires sérieuses et des problèmes importants de comportement. **Certains sont déscolarisés ou en voie de déscolarisation.**

La note commune **définit la nature de la mesure** :

-cette mesure **ne remet pas en cause la scolarité ou la formation car elle est mise en place en dehors du temps scolaire.**

-Elle doit être compatible avec la poursuite d'une scolarité ou la réintégration dans un parcours de formation générale.

-elle repose sur une approche globale de la situation du mineur et « répond aux principes gouvernant la justice des mineurs tels que la primauté de **l'éducatif et l'individualisation de la réponse pénale.** »

- « **le non respect de la mesure peut entraîner, sur décision du juge des réponses éducatives ou des sanctions pénales graduées pouvant aller jusqu'à la détention.**

-l'adhésion de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal doit être recherchée car elle constitue un des facteurs essentiels de réussite du projet. Les personnels enseignants et éducatifs veilleront à **dialoguer avec le mineur et ses parents ou son représentant légal, à les associer** aux différentes étapes de la mesure et lors de l'élaboration des différentes conventions prévues dans la note » **(Attention c'est objectif mais pas un préalable!)**

Elle précise **les modalités de mise en œuvre** :

.Cette mesure ne peut excéder **12 mois et n'est pas renouvelable** .

Elle comprend deux modalités d'intervention:-la mise en œuvre (Le service concerné assure le suivi tout au long de la mesure)

- **l'exécution** (le service concerné met en place l'activité de jour pour le mineur afin d'assurer l'insertion scolaire ou professionnelle ainsi que l'intégration sociale)

Ces modalités prononcées par **le magistrat peuvent se dérouler au sein d' un même service ou au sein de deux services distincts .Le magistrat détermine une dominante d'activité à partir de la liste établie .**

Elle précise les modalités **d'articulation entre l'EN et la PJJ.**

Deux situations :

1- le mineur est scolarisé:

Le DTPJJ informe l'inspecteur (IA-DSDEN) du lieu de scolarisation du mineur. Cette information précise :

-l'état civil du mineur

-les coordonnées de l'école ou de l'établissement scolaire d'affectation

-le nom du magistrat compétent

- le stade de la procédure auquel la mesure a été prononcée
- la durée de la mesure d'activité de jour
- les coordonnées du service chargé de la mise en œuvre et le nom du directeur

De son côté, dès réception du dossier, **l'IA-DSDEN le transmet à l'école ou l'établissement scolaire.**

Le service de mise en œuvre se met en relation avec l'école afin d'articuler l'exercice de la mesure et le cadre scolaire. « La MAJ est définie en fonction des besoins du jeune, de son niveau et de sa situation scolaire. Elle se distingue des différents dispositifs d'accompagnement proposés hors temps scolaire par l'école ou l'établissement scolaire. »

Pour l'enseignement du premier degré, l'IA- DSDEN et le DTPJJ et les responsables du service de mise en œuvre et du service d'exécution sont signataires **d'une convention individuelle**. Le directeur de l'école est associé au temps de concertation entre les signataires de la convention.

Pour l'enseignement du second degré : idem +le chef d'établissement.

Ces conventions précisent:

- l'organisation de la scolarité
- la nature de l'activité de jour
- leur articulation
- les temps de concertation entre les différents signataires

Les parents et les signataires de la convention sont informés des améliorations ou des absences et incidents éventuels. Les modalités d'information sont précisées dans la convention.

2-le mineur est déscolarisé ou en voie de déscolarisation :

Le DTPJJ prend contact avec l'IA-DSDEN comme précédemment en adaptant les informations à la situation et complétées par :

- le parcours scolaire
- les éléments de personnalité du mineur permettant de mieux choisir le lieu de rescolarisation le souhait du jeune et de ses parents sur les choix de reprise de scolarité ou de formation.

Deux cas de figures :

Le jeune est soumis à l'obligation scolaire : les signataires déterminent les modalités de retour à la scolarité.

Si, le jeune relève de l'enseignement primaire, l'IA-DSDEN prend contact avec le maire de la commune de résidence de l'enfant; Le maire lui indiquera l'école d'accueil et les parents devront faire les démarches nécessaires à l'inscription .

Si il relève de l'enseignement secondaire, l'IA-DSDEN procède à son inscription dans un établissement scolaire.

Si la rescolarisation est envisagée dans un dispositif de formation dispensé par un autre Ministère , l'IA-DSDEN prend contact avec les services déconcentrés de ce Ministère.

Dans tous les cas :

L'équipe pédagogique de l'école procède à un bilan individualisé des acquis scolaires.

Elle les transmet aux services de mise en œuvre afin de mettre en place un parcours individualisé.

Une convention individuelle décline ce parcours .

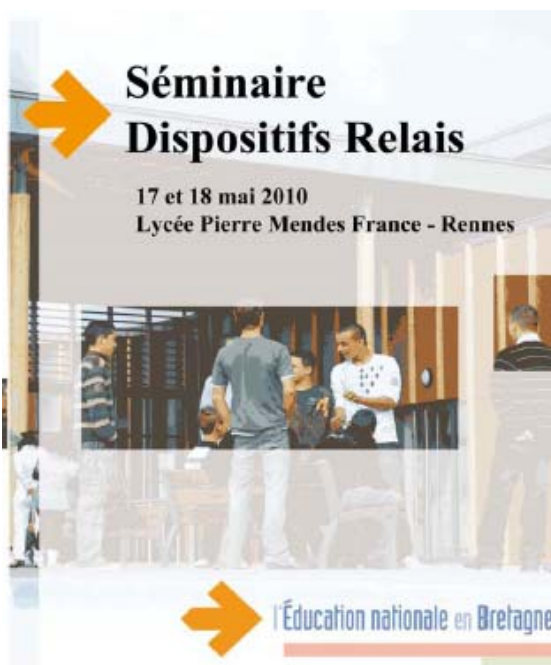
Pour les mineurs de plus de 16 ans :

Si le service de mise en œuvre, en concertation avec le mineur et ses parents envisage une rescolarisation ou une intégration dans une action relevant de la MGI, l'IA-DSEN procède à son inscription.

Une convention précisant les modalités de rescolarisation ou de formation du mineur est signée entre l'IA-DSEN, le chef d'établissement d'affectation, le responsable de formation et les responsables du service de mise en œuvre et d'exécution (Si ils sont différents)

Si une autre solution est envisagée, une concertation avec la Mission Locale est organisée.

Dans tous les cas : un rapport sur le déroulement de la scolarité ou de la formation du mineur faisant l'objet d'une MAJ est adressé par le responsable de la structure ou s'est déroulée la scolarité ou la formation à l'IA-DSEN par voie hiérarchique. **L'IA-DSEN transmet ce rapport au magistrat**, une copie est envoyée au service de mise en œuvre;



Atelier de réflexion commune sur les attentes réciproques pour l'optimisation du fonctionnement des dispositifs relais

Chaque atelier était animé par un Principal de collège hébergeant une classe relais.

Y participaient les équipes (enseignants, Asen, éducateurs) des différents dispositifs de l'académie. Les 3 tableaux suivants traduisent les réflexions des différents groupes

La connaissance et les attentes mutuelles

des équipes de dispositifs relais et des principaux, responsables de ces dispositifs

Réflexions du groupe1

	...	QUOI ?						
	QUI FAIT ?	<i>La relation avec les familles</i> (en quoi cela consiste ?)	<i>La relation avec les partenaires</i> Lesquels ? (en quoi cela consiste ?)	<i>Le domaine Administratif</i> (en quoi cela consiste ?)	<i>Le champ pédagogique</i> (en quoi cela consiste ?)	<i>Le champ éducatif</i> (en quoi cela consiste ?)	<i>Le champ financier</i> (en quoi cela consiste ?)	<i>Les temps de formalisation ?</i> (en quoi cela consiste ?)
La scolarisation en dispositif relais	- Règle générale : un principal de collège (ou coordinateur pour le réseau privé) transmet le dossier de l'élève à la DIVEL. Il présente ensuite le dossier en Commission d'admission (CLSA ou autre..). En cas de déscolarisation, d'autres instances peuvent instruire le dossier et venir le présenter en commission (PJJ, le DRE, le milieu hospitalier, ou un travailleur social	Les parents sont préalablement informés du projet et associés à sa mise en place. L'élève est également associé au projet par l'établissement d'origine. Pour certains DR, les élèves rencontrent l'équipe avec ses parents (ou référents sociaux). Son adhésion au projet est requise.	Certains partenaires professionnels contactent préalablement les DR pour s'enquérir des missions et modalités d'accueil. L'équipe des DR informe les partenaires institutionnels de la procédure à suivre pour une admission vers un DR	Le dossier est renseigné par l'établissement d'origine (principal, assistante sociale, COP), le cas échéant par le service qui suit l'enfant. Il est ensuite transmis à la DIVEL.	Si possible, l'établissement d'origine associe au dossier des éléments d'évaluation relatifs aux domaines disciplinaires. Certains dispositifs réalisent une évaluation préalablement à l'admission.	Les éducateurs des DR peuvent se mettre en relation avec l'assistante sociale du collège d'origine; le cas échéant avec les travailleurs sociaux qui interviennent auprès des familles.	L'accompagnement par un Dispositif Relais est une modalité de prise en charge qui ne donne pas lieu à une participation financière des familles. En revanche, l'orientation vers certains dispositifs de scolarisation alternative -de type associatif -nécessite une prise en charge par le Conseil général. En fonction de leurs revenus, certaines familles peuvent dès lors participer financièrement à cette prise en charge.	Entretien d'admission (ou de « préadmission ») avec l'élève, la famille, des représentants de l'établissement d'origine, le cas échéant, les partenaires éducatifs. Pour certains DR, les modalités d'accueil de l'élève (emploi du temps partagé, durée de l'accueil, temps de bilan) sont définies au cours de cette instance.

	réfèrent)							
2/L'accueil dans le dispositif	Pour certains DR, l'accueil se fait sur un mode partagé avec l'établissement d'origine. Pour d'autres DR, l'accueil se fait exclusivement au sein de leur structure (quelques heures par semaine ou plusieurs demi-journées), pour une durée déterminée.							

La connaissance et les attentes mutuelles

des équipes de dispositifs relais et des principaux, responsables de ces dispositifs

Réflexions du groupe2

La scolarisation en dispositif relais	QUI FAIT ?	<i>La relation avec les familles</i> (en quoi cela consiste ?)	<i>La relation avec les partenaires</i> Lesquels ? (en quoi cela consiste ?)	<i>Le domaine Administratif</i> (en quoi cela consiste ?)	<i>Le champ pédagogique</i> (en quoi cela consiste ?)	<i>Le champ éducatif</i> (en quoi cela consiste ?)	<i>Le champ financier</i> (en quoi cela consiste ?)	<i>Les temps de formalisation ?</i> (en quoi cela consiste ?)
1/ Avant l'arrivée de l'élève en dispositif relais	Le principal de l'établissement d'origine saisit le dossier. Exceptionnellement, l'AS, l'éducateur, la MDA, la famille.	Entretiens d'admission avec l'éducateur, le professeur et le principal (29). Mise en place de l'emploi du temps modulable (29)	Bilan sur le profil du jeune.	Le principal de l'établissement d'origine sait quand l'élève revient. Il y a une convention qui est signée.(29)	Détermination des compétences à travailler.(29)	L'éducatrice (35 privé) fait des visites de prévention dans les collèges avant les commissions.	Le principal de l'établissement support de la classe relais reçoit une enveloppe Classe relais, variable selon le département. Il peut aussi demander des ordinateurs au Conseil général, via le plan informatique. (Sauf 29 privé)	

La commission d'admission	Représentants : inspecteur d'académie, CIO, PJJ, DDEC, classe relais, conseil général, DIVEL, partenaires sociaux, associations, établissement d'origine						Décision sur la prise en charge : accompagnement éducatif hors classe ou accueil en classe relais.(56)
2/L'accueil dans le dispositif 2-1 S'il s'agit d'un accueil à temps plein			Orientation Ateliers	ASEN : 25% à 100 % En cas d'absence, on appelle les parents et l'établissement d'origine. (56 passe par la vie scolaire du collège support)	1 poste Prof à temps complet	Educateur : 80% ou 100% (35) 40 % (56) 50 % (22 29) L'éducateur (35privé) fait un signalement. L'éducateur (35 44) fait un signalement au procureur.	
2-2 L'accueil s'il s'agit d'un accueil à temps partagé				En temps partagé, il est difficile de modifier les emplois du temps.(29 56) Emplois du temps revus toutes les semaines (35 22)		Champ thérapeutique : Hôpital de jour CMPP SAJA (35)	

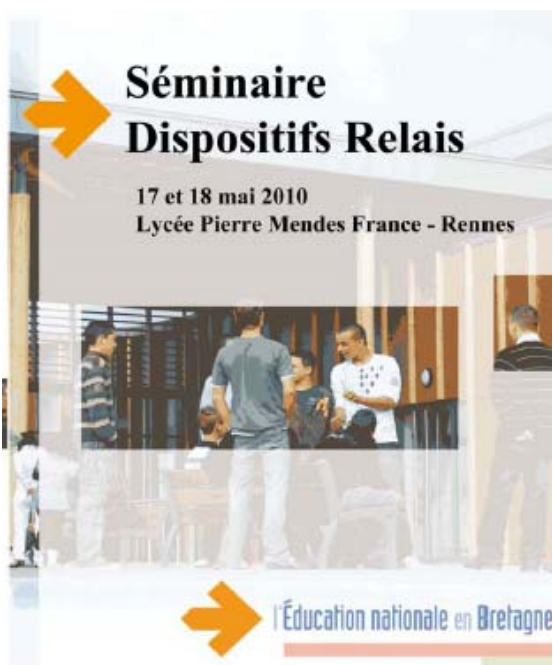
2-3 L'intervention à l'extérieur				L'ASEN reste en classe relais pour gérer le côté administratif	Le professeur se déplace pour des médiations,	L'éducateur se déplace quand il y a des soucis de comportement		
3/Le temps de la scolarisation		Réunions	Synthèses. Stage : convention signée entre famille, établissement support, établissement d'origine et entreprises.	Le principal de l'établissement d'origine ou son représentant vient régulièrement apprécier l'évolution.	Période d'évaluation de 15 jours. (22 56) Sorties scolaires : autorisation annuelle.			Possible alternance avec les entreprises.
4/ La préparation du retour dans l'établissement d'origine			Constat et réunion avec les mêmes partenaires initiaux. Si impossible : proposition d'autres solutions.	La commission statue.				

La connaissance et les attentes mutuelles

des équipes de dispositifs relais et des principaux, responsables de ces dispositifs

Réflexions du groupe3

La scolarisation en DR	
1/ Avant l'arrivée de l'élève en dispositif relais	<p>Pluralité des pratiques : premier contact avant une étude en commission/lors de la préparation du dossier (35)compte rendu avec la famille , entretien préparatoire idem sur le 56.</p> <p>Aide au diagnostic : membres de la commission, dans ce cadre rencontre avec la famille (Saint-Brieuc) . 3possibilités de CSA-Point commun il ya un dossier, à quel moment l'équipe intervient ? Conséquences sur les modalités d'accueil.</p> <p>Parfois pas d'établissement d'origine...Dans le 56, décision dans le commission d'affectation départementale,</p> <p>Inscription différente selon la provenance des élèves, demande des professionnels éducateurs et par les établissements scolaires ; c'est la commission qui va décider.</p> <p>Souplesse selon les modes d'entrée-de recrutement. Nécessité d'un cadre de l'EN qui soit en dehors de l'interprétation , représentativité institutionnelle.</p> <p>Filter constitué par les professionnels en amont donc repose sur des personnes.</p> <p>Autonomie : on fait confiance contrôle a post priori. Harmonisation ne signifie pas uniformisation.</p> <p>Souci de réactivité dans certains lieux du fait de la constitution des dossiers.</p> <p>Débat sur l'urgence. Nécessité de s'adapter aux situations. La commission n'est pas une orientation.</p> <p>Garantie recherchée : adhésion du jeune et de la famille ; autre point de vue que le collège !Recherche de cohérence. Accueil sur deux jours en observation sur Guingamp ; idem pour 15 jours pour le Morbihan</p>
2/L'accueil dans le dispositif 2-1 S'il s'agit d'un accueil à temps plein	<p>Reprendre notes en amont</p> <p>Temps plein :</p> <p>Sur la semaine en atelier 4 jours. A priori pas de temps plein . Vannes 1 mois et demi...Très variable. Temps plein ne veut pas dire que les jeunes sont là tous les jours et pendant toute la journée..C'est du sur mesure et pas du remplissage. Accueil provisoire inclusion élève du collège d'accueil sur Pontivy permet d'avoir un espace d'échange, aspect prévention .</p> <p>A Guingamp jours de présence en continu à temps plein au début ; prise en charge et retour progressif vers l'établissement d'origine.</p>
2-2 L'accueil s'il s'agit d'un accueil à temps partagé	<p>Alternances avec associations habilitées activités de jour mises en place.</p>



Des projets pédagogiques menés en dispositifs relais

Le projet du Likès à Quimper :
Mme de Keroulas responsable du projet pédagogique

<p>Atelier d'écriture et de communication</p> <p>Référent en Classe-Ateliers : <i>Mme de Keroulas</i></p> <p>Personnes-ressources en externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lycée Saint-Michel Priziac (Livret d'accueil) <p><i>Filière des Métiers de la Communication et des Industries Graphiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Association Gros Plan (Reportage audio-visuel) 	<p align="center">Fiche Contrat Semaines 9 et 10</p> <p align="center">Du 23 au 27 février 2009 et du 2 au 6 mars 2009</p> <p>Nom et Prénom de l'élève :</p> <p>Niveau de formation :</p> <p>Date de réalisation : Travail commencé le 23 février 2009</p> <p align="center">terminé le _____</p>
<p>Productions finales attendues :</p> <p align="center">Livret d'accueil</p> <p align="center">« À l'École de Kermaout, hors des sentiers battus... » à destination des visiteurs</p> <p align="center">Vidéo « Nature et biodiversité »</p> <p align="center">à destination des partenaires</p>	<p>Evaluation le 6 mars 2009</p> <p>Résultat obtenu : _____ s/20</p> <p>Observations du Référent de l'Atelier et des personnes-ressources accompagnant l'activité :</p>

<p>Liens avec les autres ateliers :</p> <p><i>Atelier 1 : Vie sociale et professionnelle (Référent : Mme Tiberghien)</i></p> <p><i>Atelier 2 : Embellissement de l'environnement : Botanique et ornithologie (Référent : M. Quillien)</i></p>
--

Séquence n° 2 (du 23 février au 27 mars 2009)

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer votre projet en public - Réaliser la mise en page graphique d'un livret d'accueil à destination des visiteurs de Kermaout un reportage audio-visuel « Enquêteurs de nature – Nature et biodiversité »
--

Séance 1 (du 23 au 27 février 2009)

<p>Objectifs : Traiter du thème de la nature et de la biodiversité en s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalité culturelle, sociale, économique, géographique du lieu Kermaout - la mise en situation de conduite de chantier réel en espace naturel sur Fouesnant
--

<p>Compétences développées :</p> <p>Participer à la préparation technique de productions attendues (livret d'accueil + reportage audio-visuel) :</p> <p>Réaliser – contrôler – corriger – communiquer</p>
--

<p>Matériels utilisés :</p> <p>Au lycée Saint-Michel Priziac : Poste informatique – imprimante – copieur</p> <p>Sur chantier Kermaout : appareil photo – caméra – enregistreur son – carnet de notes</p>

<p>Vous devez :</p> <p align="center">Communiquer votre projet « A l'École de Kermaout, hors des sentiers battus » à l'extérieur</p> <p align="center">Réaliser un reportage audiovisuel sur le thème « Nature et biodiversité »</p>

<p>On vous remet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dossier Projet « A l'École de Kermaout, hors des sentiers battus » - le dépliant « Opération Kaléidoscope, la quinzaine des initiatives de la jeunesse en Finistère » - le règlement du concours « Enquêteurs de nature » (Réalisation reportage audio-visuel) <p>+ sur le site de St Michel Priziac, le mercredi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le carnet de stage « A l'École de la forêt » (Mise en page graphique du livret d'accueil)

<p>On vous demande de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance du dossier projet et de l'organisation de la Classe-Ateliers - faire connaître votre projet à des partenaires extérieurs (familles, partenaires, médias) - proposer un scénario « documentaire » pour le reportage audiovisuel - préparer un questionnaire d'enquête pour l'interview de quelques partenaires - préparer les outils de travail (classeur de bord de la formation – cahier Suivi/chantier kermaout – Passeport de l'engagement) - mettre en forme les supports écrits, à partir d'un logiciel Traitement de texte ou d'un logiciel Imprimerie - faire preuve d'initiative et de créativité

Critères de réussite permettant à l'élève son auto-évaluation

- Je peux me présenter en adaptant mon niveau de langage à mon interlocuteur
- Je peux prendre ma place dans un débat sur **l'Éducation en vue du Développement durable**, justifier un choix, un avis, formuler une opinion personnelle quant à l'embellissement de l'environnement.
- Je peux rendre compte du déroulement chronologique d'une activité
- Je peux réaliser un document-synthèse me permettant la présentation du projet (texte narratif simple ou explicatif), à partir de ce que j'ai entendu ou lu et de ce que j'ai pris en notes
- Je suis capable d'améliorer ma production écrite à partir des remarques de mon professeur
(orthographe, organisation des phrases, conjugaison des verbes, ponctuation)
- Je peux réaliser un reportage en pratiquant l'interview avec pertinence, en questionnant mon interlocuteur ou en répondant à des questions qui me sont posées,
- Je suis capable de saisir un texte à l'aide d'un logiciel de traitement de texte, je peux le modifier, mettre en forme les caractères, créer plusieurs paragraphes, les aligner, insérer, s'il y a lieu, une image, utiliser les fonctions copier, couper, coller.
- J'utilise le correcteur orthographique en sachant identifier certains types d'erreurs qu'il ne peut pas détecter.
- Je sais ouvrir un fichier existant, enregistrer dans le répertoire déterminé par mon professeur un document que j'ai créé moi-même.
- Je sais ouvrir et fermer un dossier (ou répertoire)
- Lorsque j'ai trouvé une information au moyen d'un produit multimédia (cédérom, dévédérom, site internet), je suis capable de relever les éléments qui me permettent d'en assurer sa validité (auteur, date, source)
- Je sais adresser un message électronique à un ou plusieurs destinataires
- Je sais recevoir et utiliser un fichier de texte, d'image ou de son en pièce jointe
- Je tiens à jour régulièrement mes outils de travail en les illustrant avec goût

(classeur de bord de la formation – cahier Suivi/chantier kermaout – Passeport de l'engagement)

Fiche d'appréciation individuelle liée à une conduite de projet

Nom et prénom de l'élève : _____
 Atelier : _____
 Noms et Prénoms des membres du groupe de travail : _____

Production finale réalisée : _____
 Période de réalisation : _____

Connaissances et compétences développées	élève	jury	pts
Maîtrise de la langue française <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de vocabulaire - Rédaction de textes brefs, cohérents, correctement ponctués, orthographiés sans faute - Prise de parole (attitude et niveau de langage) adaptée à la situation de communication (lieu, destinataire, effet recherché) - Utilisation d'outils (dictionnaire, logiciel de correction orthographique) - Ouverture à la communication, au dialogue 			
Pratique d'une langue vivante étrangère <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'un vocabulaire suffisant pour communiquer dans des situations courantes de la vie quotidienne - Capacité à se faire comprendre à l'écrit à partir d'un message simple - Compréhension d'un message reçu en langue vivante étrangère - Désir de communiquer avec un correspondant étranger - Ouverture d'esprit et désir de comprendre une autre culture 			
Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'outil informatique - Utilisation d'un logiciel Traitement de texte - Capacité à s'informer, se documenter - Capacité à échanger un courrier électronique - Attitude réfléchie vis-à-vis de l'information disponible sur un moteur de recherche 			
Compétences sociales et civiques <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des règles de la vie collective - Respect des modalités de fonctionnement en classe-ateliers - Capacité à travailler en équipe - Qualité de l'écoute - Volonté de participer à une activité civique 			
Autonomie <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de ses points forts, de ses faiblesses - Connaissance de son bassin d'appartenance - Capacité à s'appuyer sur des méthodes de travail (organisation du temps, prise de notes, exercice de responsabilité...) - Qualité de l'écoute - Volonté de se prendre en charge personnellement 			
Initiative <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une démarche adaptée au projet - Capacité à trouver, à contacter des partenaires, des personnes-ressources - Prise de décisions - Curiosité et créativité - Motivation et détermination dans la réalisation d'objectifs 			

À l'attention des parents d'élèves,

Objet :
Conduite de projet
À l'École de Kermaout, hors des sentiers battus

Quimper,
le 23 février 2009

Madame, Monsieur,

Votre enfant, dans le cadre de l'opération citée en objet est amené à réaliser une conduite de projet.

Afin de mener à bien cette activité, des consignes de travail précises lui sont communiquées ; nous vous invitons à prendre connaissance du dossier qui lui est remis.

L'ensemble des travaux réalisés contribuera à illustrer le Développement durable dans l'environnement finistérien auprès des partenaires engagés dans la conduite de notre projet (établissement scolaire de rattachement de votre enfant, partenaires économiques, institutionnels, associations culturelles, éducatives, médias).

L'action menée devra permettre à chaque élève d'échanger avec celles et ceux qui contribuent à la qualité de notre environnement.

Nous vous invitons à rejoindre nos jeunes acteurs et nos partenaires lors du lancement du projet sur le site de Kermaout (La Mer blanche en Fouesnant)

le jeudi 26 février prochain, à partir de 14 h 30

Au-delà du lancement officiel de l'opération, nous comptons sur chacun de vous pour soutenir nos jeunes élèves dans cette action, encourager votre enfant en leur proposant votre accompagnement, en le guidant dans la réalisation des activités afin qu'il mène à bien ses engagements.

Dès à présent, nous vous remercions de l'accueil que vous réserverez à notre démarche et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en toute notre considération.

Marie-Renée de Keroulas
Enseignante

www.ac-rennes.fr



Séminaire Dispositifs Relais

17 et 18 mai 2010

Lycée Pierre Mendès France - Rennes



académie
Rennes 

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



l'Éducation nationale en Bretagne

